

# MONTRÉUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE

Association de vigneronnes

Ses vins  
du terroir  
un label  
de qualité  
et d'authenticité

La Cave  
Vevy Montrax

UNE TRADITION POUR L'AVENIR

Tél. 021 963 13 48



Casino Barrière  
Montreux

Emotions fortes 7/7 dès 10h30

Faire le plein à domicile,  
c'est si facile avec **PHILL!**

gaz naturel  
carburant

www.holdigaz.ch

Chauffage - Sanitaire - Ventilation - Révision de citernes

**Lauffer-Borlat**  
SA

Votre confort, notre priorité!

Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

INFOLEARN  
ALTRAN

**Altran - Infolearn : optimiser la performance par la formation et l'innovation**

Acteur majeur en Suisse dans les domaines de la formation et du conseil, Altran-Infolearn est le partenaire privilégié des principales entreprises et administrations souhaitant améliorer leur performance. Nos 250 consultants et formateurs en Suisse (10 000 à travers le monde), vous proposent de vous accompagner :

- Dans l'élaboration de vos projets de formation liés à l'informatique, au Management de Projets (PM), à l'IT Service Management (ITIL), et à l'innovation
- Dans la réalisation de vos projets en informatique, R&D et Industrie.

Contactez-nous pour bénéficier d'un conseil personnalisé et connaître l'intégralité de notre offre de services.

Altran-Infolearn  
Rue Gambera 15  
1815 Gambera-Montreux  
Tel: 021 986 22 53  
www.infolearn.ch - www.altran.ch

**New Lancer Sportback**  
Polyvalence géniale, sportive géniale.

Millass  
Montreux

Millasson Automobiles  
Garage de la Paix • 1820 Montreux  
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Génial à tout point de vue.

MITSUBISHI  
MOTORS

021 963 24 24  
0800 24 24 26  
BP 1820 Montreux  
CH-1820 Montreux

**ANDRE ROTHEN SA**  
Maîtrise fédérale  
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible  
Partner Swisscom  
www.rothen-sa.ch

Rue de la Gare 19  
1820 Montreux  
Tél : 021 963 34 63

# BON 20.-

A valoir sur un achat de vin dès Fr. 100.- (excepté sur actions et offres spéciales).

Valable jusqu'à fin septembre



# MOSCA VINS

*Faire plaisir est un plaisir*

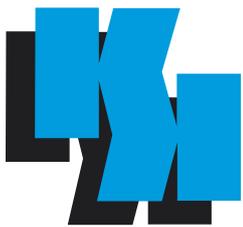


MONTREUX  
Av. du Casino 29  
Tél. 021 963 63 68

[www.moscavins.ch](http://www.moscavins.ch)

CRISSIER

COSSONAY



## KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS ET FILS SNC

Chemin du Crépon 47

1815 Clarens

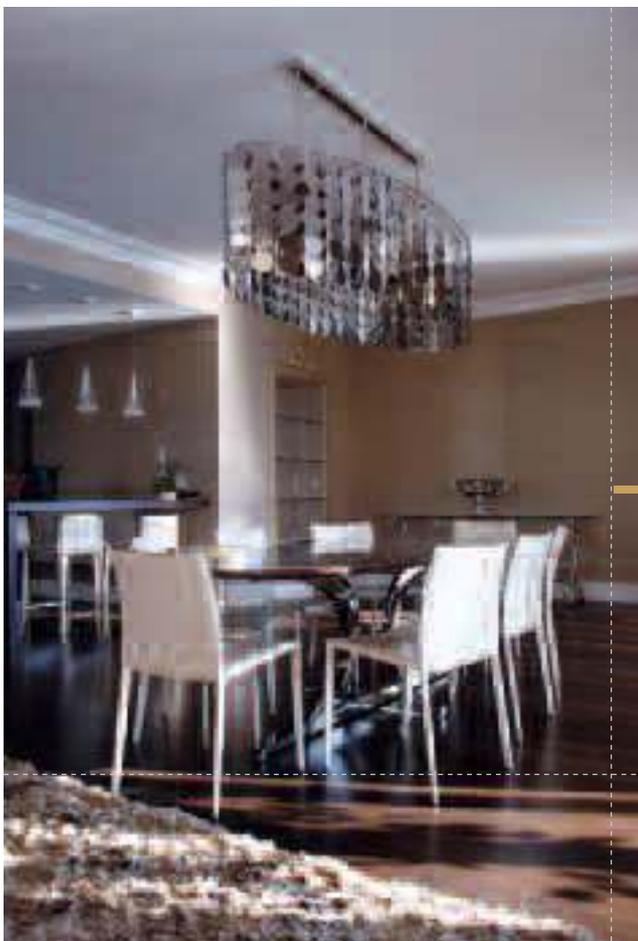
Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26

E-mail: [kalec@bluewin.ch](mailto:kalec@bluewin.ch)

Réparation  
Vente  
Electro-mécanique  
Bobinage  
Dépannage

Moteurs électriques industriels  
Ventilation – Pompes – Machines-outils

*Devis sans engagement*



[www.liechtidecoration.ch](http://www.liechtidecoration.ch) - [info@iechtidecoration.ch](mailto:info@iechtidecoration.ch)

## André Liechti Sàrl

Décoration et architecture d'intérieur  
Rue de l'Eglise-Catholique 5, 1820 Montreux  
tél.: +41 21 963 64 33 fax: +41 21 963 03 81

*«Il faut essayer de soumettre les circonstances et non s'y soumettre.»*

Horace

#### Hommage

Parce qu'il a été administrateur d'Info-Ville Sàrl, je lui rends un petit hommage avec quelques extraits dits par le pasteur M. François Rusillon lors du service funèbre du vendredi 8 mai 2009 au temple de Clarens. Il a dit, durant sa courte maladie: *«Je n'ai pas peur de la mort, mais j'ai envie de vivre. Je veux guérir, car je dois encore aller aux myrtilles à Chessy cet été.»* Passionné, l'ancien garde-port aimait le lac, son bateau, les parties de pêche, une abondance de poissons, ses amis, un repas convivial avec eux. Sa famille était plus que tout, toujours prêt à rendre service. A l'aube de ses 80 ans, tant de choses qu'il aurait encore voulu faire et savoir. A la volonté de Dieu, il en a été décidé autrement. Merci pour tout ce que tu as fait pour moi.

#### Sondage, concours

Vous trouverez en page 33 le sondage sur Montreux Info-Ville avec concours facultatif. Votre opinion est très importante pour nous.

Merci d'y consacrer un tout petit moment et de nous faire savoir votre avis par les différentes possibilités qui vous sont offertes.

#### Montreux Info-Ville

Il est évident qu'il faut associer les nombreux villages et hameaux.

Le titre ne fait que reprendre l'appellation de la commune. Aussi, tous les habitants sont concernés par ce qui est diffusé et toute personne peut contacter la rédaction en tout temps.

#### Ecrivez-nous

Chères lectrices et chers lecteurs, vous avez la possibilité de nous écrire dans le courrier nouvelle rubrique «La Plume est à vous». Jusqu'à 30 lignes, sans injure, sans insulte, et d'intérêt général, c'est avec plaisir que votre correspondance sera publiée.

Bonne lecture et très bel été.

Jean-Claude Doriot,  
éditeur

*«De tous les dangers, le plus grand est de sous-estimer son ennemi.»* Pearl Buck



M. Francis Doriot

## MONTREUX INFO-VILLE

**Tirage:** 15 000 exemplaires, tous ménages gratuit.

#### Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl  
Case postale 293  
1820 MONTREUX 2  
Téléphone et fax 021 963 75 18  
E-mail [infoville@bluewin.ch](mailto:infoville@bluewin.ch)  
Site [www.montreuxinfoville.ch](http://www.montreuxinfoville.ch)

#### Rédacteur:

Jean-Pierre Nicolau, [jp.nicolau@bluewin.ch](mailto:jp.nicolau@bluewin.ch)

**Impression:** Imprimerie I-Press SA, Montreux

#### Parutions:

6 fois l'an.  
N° 1 janvier-février, 12 février;  
N° 2 mars-avril, 22 avril;  
N° 3 mai-juin, 22 juin;  
N° 4 juillet-août, 25 août;  
N° 5 septembre-octobre, 22 octobre;  
N° 6 novembre-décembre, 10 décembre

Dernier délai de remise de vos articles par e-mail et annonces pour le No 4, **31 juillet**.

**Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1**



**- 50%**  
sur votre dîner  
au Récital tous les  
dimanches soirs  
jusqu'au 31.08.09

# Symphonie des Sens

Restaurant gourmet Le Récital

Menu dégustation 4 plats à Fr. 65.-

Ouvert du jeudi au dimanche, dès 19h  
Réservation indispensable au 021 962 83 83



Casino Barrière  
Montreux

## 12. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité:

### 12.1. interpellation de M. Michel Zulauf sur les conditions de circulation à l'avenue de Collonges

M. Michel Zulauf donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Je me permets de vous interpellier sur les raisons qui vous ont conduit à modifier les priorités de circulation au long de l'avenue de Collonges et à marquer de nouvelles places de stationnement de voitures au bas de la rue de Veraye, en face de la place de jeux de Collonges.

D'autre part, l'aménagement de l'avenue de Collonges en zone résidentielle limitée à 30 km/heure suscite beaucoup d'inquiétude et d'incompréhension chez les usagers du quartier. Cette voie de transit est très fréquentée au mois de décembre, au mois de juillet ainsi que les dimanche lors des retours de week-end; dès lors, la multiplication d'obstacles à la circulation rend de plus en plus difficile la nécessaire cohabitation entre piétons et automobilistes.

En conséquences, je me permets de vous poser les questions suivantes :

1. Qui a pris la décision de ces nouvelles dispositions?
2. Qui a été consulté et à quel moment?
3. Le quartier de Collonges, à forte densité de constructions et de population, est-il compatible à une zone résidentielle?
4. L'avenue de Collonges va-t-elle être interdite à la circulation de transit? Si oui, par quelle signalisation?

Au nom des habitants et automobilistes du quartier, je vous remercie d'avance, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, de répondre à ces questions».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare à M. Michel Zulauf que la Municipalité lui répondra par écrit, de manière exhaustive, afin qu'il soit parfaitement renseigné sur l'évolution de cette portion de la Commune.

### 12.2. interpellation de M. Edmond Chevalley concernant la Route du Cloalet à Chernex

M. Edmond Chevalley donne lecture de son interpellation:

«La desserte des hauts de Chernex par les chemins de Chamby, du Cloalet, des Marais ou de la Traversière n'est plus acceptable. Ces chemins sont pentus, étroits et ne permettent pas le croisement des véhicules. De plus, le passage à niveau du MOB au bas du Chemin de Chamby est dangereux et difficile à traverser.

Lors de la séance du Conseil Communal du 31 août 2005, j'avais déjà demandé où en était le projet de route du Cloalet. Il m'avait été répondu une année plus tard que:

«*cette nouvelle liaison et l'amélioration consécutive du Chemin du Cloalet jusqu'à son intersection avec le Chemin de Chamby seront portés au plan d'investissements pour une réalisation à l'horizon 2009-2010.*»

Par conséquent, mes questions sont les suivantes:

1. Où en est ce projet ?
2. A quand la réalisation de ce projet ?

D'avance je remercie la Municipalité de bien vouloir répondre à cette interpellation par écrit».

M. le Municipal Christian Neukomm répond que la Municipalité, comme le souhaite M. Edmond Chevalley, répondra par écrit de manière exhaustive à ses questions.

### 12.3. interpellation de M. Pierre Rochat pour un Musée des Beaux-Arts sur la Riviera

M. Pierre Rochat donne lecture de son interpellation:

«L'avenir du Musée Cantonal des Beaux-Arts de Lausanne était incertain avant la votation, il pourrait bien être désormais compromis vu les divergences de vue lausanno-lausannoise qu'il suscite.

J'ai déposé hier une interpellation au Grand Conseil affirmant qu'il n'y a pas que Lausanne qui puisse accueillir ce musée et posant les questions suivantes au Gouvernement:

- **Dans sa réflexion à venir, compte-t-il intégrer l'hypothèse de construire le Musée ailleurs dans le canton? A-t-il reçu des propositions dans ce sens, notamment de la part de régions qui étaient favorables à ce projet? Le cas échéant, quelles suites compte-t-il y donner? Aurait-il déjà songé à ouvrir un appel d'offre cantonal, si non ne serait-il pas bien inspiré de le faire?**

Vous l'aurez compris, comme plusieurs d'entre nous et beaucoup d'autres dans la région, je pense que ce projet est très important, qu'il serait très regrettable que les collections qu'il devrait abriter partent sous d'autres cieux, que nombre d'oeuvres doivent sortir rapidement des caves et des dépôts de Rumine, que Rumine n'est vraiment pas si facilement transformable qu'on veut bien le dire, j'en passe et des meilleurs, et qu'il convient donc que nous offrions la possibilité de le faire dans notre région, voir à Montreux.

Dès lors et dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. **A-t-elle analysé l'opportunité de faire des propositions à cet égard, pense-t-elle que c'est une idée à exploiter?**
2. **S'est-elle approchée des autres communes de la région pour tenter une action commune?**
3. **A-t-elle des idées de sites potentiels?**
4. **Songe-t-elle à constituer un comité de candidature:  
- si oui, quelle est sa mission et son programme?  
- si non pourquoi?**

D'avance, je remercie la Municipalité de sa réponse».

M. le Municipal Laurent Wehrli, malgré l'heure avancée, tient à répondre à M. Pierre Rochat. Sur la 1<sup>ère</sup> question, tout le monde a pu lire dans les journaux que la Municipalité a décidé, vendredi dernier, d'écrire au Conseil d'Etat pour évoquer la possibilité que ce musée, pour autant que le Conseil d'Etat souhaite le délocaliser de Lausanne, puisse également peut-être se réaliser dans la commune, et qu'elle était à disposition pour en discuter et pour étudier un certain nombre de perspectives.

En ce qui concerne la 2<sup>ème</sup> question, il précise qu'à ce jour il y a eu un contact avec la Municipalité de Vevey, en l'occurrence par le biais de son syndic. L'interpellateur de la Tout-de-Peilz, M. Valloton, a également pris contact avec la Municipalité de Montreux. Un certain nombre de contacts ont donc été pris, mais tout cela est très récent, et ces contacts sont suivis.

A la 3<sup>ème</sup> question, M. le Municipal Laurent Wehrli répond que c'est bien le cas puisque la Municipalité a évoqué être à disposition, et cela ne pouvait se faire sans avoir quelques idées. Il ne tient pas à être plus prolix maintenant dans l'énumération de ces lieux, car pour certains il y a des contacts à prendre avec des partenaires privés.

Quant à la 4<sup>ème</sup> question, il répond que la Municipalité en a eu l'idée mais qu'elle est en attente, car elle ne veut pas monter «une usine à gaz» si cela ne sert à rien. Il faut d'abord avoir une réponse de principe du Conseil d'Etat disant oui on peut discuter. A ce moment là il vaut la peine d'aller prendre contact avec les



**JOST POMPES  
FUNÈBRES**

*Notre travail, vous satisfaire.*

**Montreux**  
**www.pfjost.ch**

**☎ 021 963 00 63**

propriétaires privés des sites potentiels, respectivement monter un comité.

Madame Catherine Lyon n'a pas encore répondu au courrier de la Municipalité, mais elle a donné une forme de réponse, puisque dans le journal Le Temps, elle disait très clairement qu'elle ne voyait un avenir à ce musée qu'à Lausanne, puisque tous les autres musées cantonaux des Beaux-Arts sont dans les capitales cantonales.

Il s'agit donc de recevoir une réponse officielle du Conseil d'Etat au courrier de la Municipalité afin de pouvoir poursuivre cette démarche et cette réflexion.

M. Pierre Rochat remercie la Municipalité de sa réponse, mais il avait imaginé peut-être une résolution, mais il croit que c'est prématuré. Il pense que beaucoup de personnes au sein du Conseil communal approuve une opération de ce type là et que beaucoup de Montreusiens sont prêts à s'engager dans cette opération. Il se réjouit donc que la Municipalité aille dans ce sens.

### 13. Autres objets s'il y a lieu

En préambule, M. Jean-Pierre Buholzer espère que M. le Municipal Laurent Wehrli n'a pas oublié, avant de causer Musée des Beaux-Arts, de penser premièrement au NED.

Concernant la Place du Marché, il remercie M. Yves Cornaro et son équipe d'avoir tenu compte de ses remarques critiques.

C'est la 1<sup>ère</sup> année que le passage le long de la façade ouest a été élargi (la où se trouvent l'entrée de la Migros, la droguerie et la galerie du Marché), que la partie opposée à la façade ouest a été maintenue dans un état très propre, et, in fine, que l'on a laissé les arbres qui bordent ce même passage, libres de toute matière plastique!

En ce qui concerne la circulation, du lundi au vendredi, des kyrielles de voitures, puisqu'il n'y a pas de navettes, embouteillent complètement le centre ville, notamment l'Avenue des Alpes, où l'air devient littéralement irrespirable. Le ciel est bas et ce sentiment d'asphyxie est encore accentué. C'est une ronde infernale d'automobiles et les autorités ne font pas grand-chose pour y remédier.

De qui se moque-t-on? De tous les piétons (piétonnes) et surtout de tous ceux qui habitent cet endroit! Pour M. Jean-Pierre Buholzer, il ne faut pas parler d'un tunnel ni daubez sur le sens unique, non, la solution n'est pas là. Mais où est-elle?

Eh bien! Lui il a la solution. Il se demande s'il ne faut pas mettre sur pied un service de bus et circonscrire les véhicules à la périphérie de la ville, tout simplement comme il est procédé lors du festival de jazz!

Pourquoi cela? On ne veut pas crever sous l'effet des gaz d'échappement de ces chères bagnoles!

Pourquoi? Parce que Montreux vient de publier un journal d'information qui s'intitule non pas «mourir à Montreux», mais «vivre à Montreux!»

En définitive de quoi à besoin Montreux?

Montreux a besoin non pas d'un bouclier **fiscal** mais Montreux a besoin d'un bouclier **vital**!

M. Yves Cornaro, comme il le fait chaque année avec grand plaisir, aimerait remercier tous les collaborateurs de la commune qui oeuvrent à la bonne réalisation du Marché de Noël. Au nom du comité de Montreux Noël, il tient à demander aux directeurs des services et à leur chef de service de transmettre toute leur gratitude envers tous les collaborateurs qui se donnent beaucoup de peine pour que la manifestation soit belle et amène un nombre record de visiteurs, de touristes ainsi que des personnes de la région, dans la magnifique ville de Montreux.

Mme Jacqueline Pellet s'excuse de ne pas avoir été peut-être très attentive durant cette soirée, il faisait chaud, et elle a sans doute raté le moment où M. le Président a donné les titres des postulats et des motions qui ont été déposés. Si c'est le cas où s'ils n'ont pas été donnés, elle demande à M. le Président de bien vouloir les redonner.

M. le Président répond qu'il les a donnés et précise qu'il n'y avait pas de postulat.

Mme Jacqueline Pellet déclare qu'au départ M. le Président a annoncé une motion, trois postulats et une question, c'est la raison de sa demande.

M. le Président répond qu'il s'agissait de trois interpellations et non pas de trois postulats.

M. Michel Posternak, en prévision de la séance extraordinaire sur le PGA, demande si des dispositions ont été prises quant au parking pour les véhicules des membres du Conseil communal. Il pense en particulier à ceux qui travaillent en dehors de Montreux et qui ne peuvent pas facilement utiliser les transports publics pour se rendre au Palais des Congrès, compte tenu de l'heure avancée de la séance.

M. le Président Salvatore Giannone remercie M. Michel Posternak d'avoir posé la question. Il allait justement donner des informations pratiques par rapport à ceci. Le parking a été prévu directement en face, soit le parking du Lorus, et également au bord du lac.

M. Yves Laurent Kundert demande si les bus seront gratuits pour les Conseillers qui se rendront à cette séance sur le PGA. M. le Président répond que rien n'a été prévu dans ce sens.

M. Olivier Mark, sans empiéter sur les débats et les discussions qui auront lieu lors de cette séance, demande à M. le Président des renseignements sur la procédure prévue en cas de dépassement du temps. Il a de grands soucis vu les 160 amendements.

M. le Président répond qu'il est prévu de faire une pause environ 2h30 à 3 h00 après le début de la séance. A ce moment là une réunion aura lieu avec les présidents de groupe pour faire le point et savoir si l'on va arriver au bout ou pas, et une décision sera prise. Ce sera soit de continuer la séance, soit de l'agender s'il y a trop d'objets à traiter en 2<sup>ème</sup> partie.

M. Olivier Blanc, toujours sur ce sujet, demande s'il est prévu une séance de relevée à 8h00, afin de savoir si les Conseillers seront libres le vendredi. M. le Président répond par la négative.

M. le Président déclare que la question de M. Daniel Manzini sera transmise à la Municipalité. M. Daniel Manzini intervient pour dire que sa question va exactement dans le même sens que celle posée par M. Pierre Rochat, et il a obtenu toutes les réponses de la part de M. Laurent Wehrli. Il n'y a donc plus besoin de la transmettre, elle est annulée.

M. le Président en prend note et la parole n'étant plus demandée M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 21h45 en invitant les personnes présentes à une agape dans la Salle des Ancêtres.



Salvatore Giannone,  
Président du Conseil  
communal.

Grand'Rue 73  
1820 Montreux  
www.montreux.ch

## CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

M. Salvatore Giannone, Président du Conseil communal de Montreux, vous informe que les prochains Conseils auront lieu le:

*Le public est cordialement invité à assister à nos séances.  
(Début: 20 h 00)  
Aula du Collège de Montreux-Est.*

L'heure et le lieu étant susceptibles de changer, vous pouvez vous informer auprès du Greffe municipal, au n° 021 962 77 70.

**Site internet du Conseil communal: [www.conseilmontreux.ch](http://www.conseilmontreux.ch)**

28 janvier  
25 février  
1<sup>er</sup> avril  
13 mai  
17 juin  
**2 septembre**  
**7 octobre**  
**11 novembre**  
**9 décembre**  
**10 décembre**  
*(séance de relevée)*



**Riviera Contrôle**

**Laurent Bise**

Contrôleur-électricien avec brevet fédéral

Rte de la Genevrausaz 45  
1815 Clarens  
Tél. 021 963 32 36  
Fax 021 963 32 27

**CALL NOW ! 021 963 49 35**

**FUN !**

**"Yes ! I speak English, Wall Street English !"**

Programmes Intensifs d'été pour adultes et ados



Wall Street INSTITUTE

Wall Street Institute - Rue Igor Stravinsky 4 - 1820 Montreux - Tél. 021 963 49 35 - e-mail: direction@wallst.ch - www.wsi.ch

**JOURDAN & OCELLO**  
Chernex



**CONSTRUCTIONS S.à.r.l.**

Natel 079 204 47 45

Entreprise de Maçonnerie  
Génie civil - Rénovations

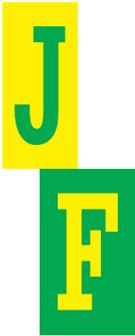
Route de Chaulin 31 - 1822 CHERNEX  
Tél. 021 964 12 04 Fax 021 964 12 74



**sottas**

électricité  
télécom  
domotique  
écobiologie  
solaire

info@electricitesottas.ch  
1820 montreux\_021 966 38 63  
1895 vevain\_024 481 11 13



• PLÂTRERIE  
• PEINTURE  
• PAPIERS PEINTS

**asero SÀRL**

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX  
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02



**Laik**  
S.A.

**Antonio RAPPAZZO**

Zone Industrielle C  
1072 Forel (Lavaux)

Tél. 021 922 23 19  
Fax 021 922 24 08  
Natel 079 688 28 08

Entreprise spécialisée :

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

[www.laik.info](http://www.laik.info) - [a.rappazzo@laik.info](mailto:a.rappazzo@laik.info)

**MARBRERIE**  
**A. TRAMACERE & FILS SARL**  
Art de la pierre

**Marbres, pierres, granits**  
**Fabrication et pose**

sols  
cheminées de salon  
plans de cuisine  
salles de bains



Atelier + Bureau:  
Rte de Sonchaux 11  
1820 Veytaux  
Tél. 021 963 62 29  
Fax 021 963 62 42  
Natel 079 210 61 13

**TAXIS LIMOUSINES SERVICE 24H**

Taxis et limousines climatisés  
**021 963 63 63**  
N° Gratuit 0800 263 263

Julien MABILLARD

VOYAGES • TRANSFERTS • EXCURSIONS

E-mail: [info@taxis-limo.ch](mailto:info@taxis-limo.ch)  
Internet: <http://www.taxis-limo.ch>  
Rue de la Gare 4  
CH-1820 Montreux  
Fax 021 963 63 65



**Bravata SA**

**Plâtrerie**  
**Papiers peints**  
**Peinture**  
**Rénovations**

Case postale 133 - 1807 Blonay  
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59



**Chauffage Sanitaire**

**DUMAS-KESSLER SA**

- Installation
- Transformation
- Entretien
- Dépannage

**MONTREUX-VEVEY**  
Chailly - Z.I. La Rotte - Tél. 021 944 47 85  
E-mail : [info@dumas-kessler.ch](mailto:info@dumas-kessler.ch)

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués, le mercredi 28 janvier 2009 à 20h00, en la salle Miles Davis Hall Nord du Montreux Music & Convention Center, 2m2c, Grand'Rue 95 à Montreux.

**Présences:** 77 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence:

M. Jean-Claude Doriot, Conseiller municipal;

Mmes Karine Chevallier, Monia Ferreira, Antoinette Groux, Claire-Lise Gudet, Maria Magdalena Müller, Christel Stadelmann, MM. Mario Di Sessa, Francis Gonzalez, Michel Granato, Nicolas Gudet, Jean-Bernard Kammer, Jacques Lecoultré, Ludwig Lemmenmeier, Patrick Millasson, Gérald Perreaz, Domenico Silleri, Dino Tarussio, Gilbert Tille, Enzo Verme.

N'ont pas fait excuser leur absence:

Mme Marcelle Bruecher, MM. Peter Bon, Charles Meichtry, Alexandre Suter.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2008

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### 2. Communications du bureau, notamment sur la composition des commissions chargées de l'examen de la prise en considération ou non:

#### 2.1. de la motion de M. Pierre-André Spahn demandant la modification du règlement communal concernant les mendiants, les artistes de rues et les vendeurs itinérants (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: lundi 9 février 2009 à 19 h. 00).

La commission suivante examinera cette motion:

Présidence Montreux Libre: M. Christophe Privat;

Membres: Mmes Maja Liew, Barbara Lüdemann, MM. Jean-Marc Forclaz, Francis Gonzalez, Anthony Huys, Ludwig Lemmenmeier, Daniel Manzini, Pierre-André Spahn, Henri Suppicy, Jean-Michel Talon.

#### 2.2. de la motion M. Pierre Rochat «Pour en finir au plus vite et au mieux avec l'affaire Doriot» (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: mardi 10 février 2009 à 18 h. 00).

La commission suivante examinera cette motion:

Présidence Socialiste: M. Jean-Michel Talon;

Membres: Mme Juliane Baumann, MM. Olivier Blanc, Francis Brühlart, Julien Chevalley, Yanick Hess, Anthony Huys, Ahmad Jahangiri, Pierre Rochat, Alexandre Staeger, Lionel Winkler.

### 3. Correspondance

M. le Président, vu la nombreuse correspondance, décide de lire simplement les titres et de les annexer au procès-verbal.

Le premier courrier émane de M. André Groux. Il s'agit d'une question à la Municipalité: «La Municipalité songe-t-elle à une prochaine mise en place d'une possibilité d'aide individuelle au logement – AIL – dans notre Commune?».

Le deuxième courrier est la lettre de démission du Conseil communal de M. Patrick Millasson (udc). M. le Président en donne lecture.

Le troisième courrier émane également de M. Patrick Millasson et concerne sa démission du poste de suppléant au SIEG.

Le quatrième courrier vient du Club Nautique de Montreux et concerne une demande de subsides pour la réfection du ponton du Club Nautique de Montreux.

Le cinquième courrier émane de Mme Catherine Mérinat et a pour objet les travaux de démolition de l'ancien café du collège et construction du nouveau collège secondaire.

Le sixième courrier émane de la Direction des Affaires sociales, écoles et jeunesse et concerne la pétition contre la fermeture de l'école des Avants.

Le septième courrier vient de M. Daniel Perrin et concerne des questions canines.

### 4. Communications de la Municipalité

Les membres du Conseil ont reçu les communications suivantes :

#### 4.1. Projet Karmalabo: plus-value sur les terrassements liés à des difficultés géomécaniques non prévues (préavis No 12/208).

#### 4.2. Réponse au vœu de la commission du Conseil communal chargée d'examiner le rapport N° 19/2008 relatif à la motion de M. Olivier Gfeller demandant à la Municipalité de dresser le bilan des fonds propres des institutions culturelles de la Commune.

#### 4.3. Communiqué concernant le stationnement dans la Vieille Ville: Parcage provisoire prolongé au Parc Donner.

#### 4.4. Communiqué concernant la Vieille Ville: Des objets d'aujourd'hui enterrés au pied d'un chêne.

#### 4.5. Communiqué sur le Fonds pour le développement durable créé à Montreux.

#### 4.6. Communiqué concernant la poste à Caux: une agence postale remplacera l'office de poste.

#### 4.7. Communiqué relatif au réaménagement des avenues Eugène-Rambert et Belmont: Début du chantier cet automne.

### 5. Motions, postulats et interpellations déposés

Trois interpellations et un projet de décision ont été déposés sur le bureau de M. le Président. Les interpellations seront développées au point 8 de l'ordre du jour et le projet de décision à la suite des interpellations.

### 6. Rapport des commissions

#### 6.1. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz «Pour une révision des plans partiels d'affectation et des plans de quartier, situés hors des secteurs traités par le nouveau PGA en cours d'adoption, ayant dépassée une durée usuelle de validité (15 ans) ou paraissant obsolètes pour d'autres raisons, afin d'assurer la cohérence et l'égalité de traitement de l'aménagement du territoire communal» (rapp.: M. Michel Zulauf);

M. Michel Zulauf, président-rapporteur, fait part d'une erreur qui lui a échappé lors de la relecture, tout au début du rapport. En effet, la commission s'est réunie le 19 novembre 2008 et non pas le 19 décembre 2008.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz tient tout d'abord à remercier les Conseillères et les Conseillers communaux qui se sont réunis pour étudier cette motion et qui l'ont adoptée, ainsi que le président-rapporteur pour son rapport.

Il n'a pas d'autre chose particulière à rajouter, si ce n'est qu'il pense qu'il s'agit effectivement, comme il a été dit dans le développement de la motion, d'un élément de cohérence du droit sur le territoire de la Commune. Il est donc bon de se pencher déjà maintenant, alors que l'on arrive au terme du PGA, sur le reste du territoire communal.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Michel Zulauf donne lecture des conclusions:

## CONCLUSIONS

En conclusion, M. le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, c'est à l'unanimité que les membres de la commission vous proposent de prendre en considération la motion de notre collègue Emmanuel Gétaz.

**Le Conseil communal accepte à une large majorité et trois avis contraires ces conclusions.**

**6.2. sur ses [la Municipalité] réalisations et perspectives en matière de communication et demande d'un crédit d'exploitation de Fr. 120'000,- pour les actions d'information et de communication en 2009 et réponse à la motion transformée en postulat de Mme Jocelyne Bouquet «Création d'un bulletin d'information de la Commune de Montreux» (30/2008) (rapp.: Mme Jacqueline Pellet);**

Mme Jocelyne Bouquet donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je relèverai d'abord que le rapport très complet de la commission se distingue par l'originalité de sa mise en forme. Il a tout pour plaire.

J'aimerais rectifier un détail en page 5, alinéa 3 du rapport de la commission, dans les prix cités pour les offres que j'ai demandées en 2007, entre Fr. 6'500.- et Fr. 10'000.- par numéro du Bulletin communal, les frais d'envoi sont compris (ils représentent environ Fr. 2'300.-).

J'aurais apprécié que la commission analyse et nous détaille les Fr. 18'000.- par numéro, budgétés dans le préavis. En effet, par rapport à ma proposition la plus chère la différence est de Fr. 8'000.- par numéro, soit 80% de plus.

J'ai découvert en annexe au rapport de la commission, le concept de communication de Mme Merk Mietta et y ai trouvé des arguments pour étayer mon souhait d'une parution plus fréquente.

Parmi les nombreuses propositions de mesures de communication externes développées, on trouve en page 10 et 11

- **Lettre d'information:** (tout-ménage qui permettrait de coller aux besoins de l'actualité)
- **Manifestations:** on pourrait optimiser l'information aux habitants (grâce entre autre au Bulletin communal)
- **Promenades:** découvrez votre commune
- **Projets ponctuels liés à l'activité des directions**

Vous avez compris où je veux en venir. En intégrant dans le Bulletin communal toutes

ces communications et les éléments relatifs aux travaux du Conseil, selon le souhait de la commission et de mon postulat, le citoyen pourra trouver régulièrement ce qu'il devrait savoir, connaître ou apprécier dans sa commune.

Voilà pourquoi je persiste à croire qu'une parution de 10 numéros par an serait la bonne solution. Si ce n'est pas tout de suite au moins dès 2010.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, merci de m'avoir écoutée».

M. Jean-Pierre Buholzer porte une critique sur le journal d'information communal.

Il fait remarquer que quand on observe la page de couverture du journal d'information communale n° 1 dont il a un exemplaire dans les mains, on pourrait penser qu'il ne s'agit non pas de vivre à Montreux, mais de survivre à Montreux, si ce n'est pas de mourir à Montreux.

En d'autres termes ne s'agirait-il pas d'inciter l'automobiliste à quitter le plus rapidement possible cette zone 30kmh, car la page de couverture de ce journal d'information nous annonce une nuit crépusculaire, une nuit entre chien et loup.

Pourquoi cette semi-obscureté, pourquoi tant de noirceur? Nous rendons-nous à un enterrement lorsque l'on circule dans une zone 30kmh?

Bien au contraire, pénétrer dans la zone 30kmh c'est retrouver la convivialité de la ville de Montreux, comme le formule si bien l'auteur anonyme de l'article sur ce sujet.

Passer dans une zone 30kmh c'est retrouver la joie de vivre, le plaisir partagé de la rencontre, la jubilation du vivre ensemble.

Mais revisitons brièvement le concret de l'action. Il est bien de consacrer trois pages et demie de ce journal à la glorification de la zone 30kmh. C'est une chose que de se glorifier ou de glorifier les zones 30kmh, cela en est une autre que de les réaliser.

Si on considère le coteau de Belmont, c'est depuis janvier 2002 que la Municipalité s'est engagée à prendre des mesures pour ralentir la vitesse des véhicules. Demandes, pétitions, interventions dans les commissions, rien a encore été réalisé malgré les promesses. Cerise sur le gâteau, le Conseil communal avait accepté la motion de M. Buholzer, calendrier des zones 30kmh à réaliser selon le PDCom, avec des dates de mise en place correspondant aux années 2006/2007.

En définitive, M. Buholzer demande à la Municipalité montreuusienne d'être cohérente et rigoureuse dans ses promesses et dans ses engagements, de telle sorte à être mieux respectée.

En attendant, il faut que la Municipalité consacre plus de temps à la sécurisation des piétons qu'à noircir du papier.

M. Emmanuel Gétaz déclare que Montreux Libre émet de profondes réserves sur le projet de dépense de Fr. 120'000.- porté à 138'000.- par amendement, pour des actions de communication des autorités.

Ces réserves tiennent principalement au projet d'édition du journal d'information. Le fait que le préavis propose: «des actions d'information et de communication de la Municipalité» et non des autorités au sens large, est symptomatique.

En amendant le texte du préavis pour remplacer le terme de Municipalité par celui des autorités, la commission a vraisemblablement exprimé la volonté de ne pas voir ce journal devenir la «Pravda» de la Municipalité.

Ce journal devrait aussi refléter les opinions et visions politiques du Conseil communal. C'est un fait que la disparition de la presse quotidienne régionale a eu pour conséquence de diminuer gravement les espaces d'expression des groupes politiques.

Par conséquent ce journal communal devrait répondre au besoin d'information des citoyens et non au souhait de la Municipalité de peindre tout le tableau montreuusien en rose. C'est ce besoin d'information, cette attente d'information sur la politique que la population souhaite.

Si la Municipalité peut fort bien exprimer son point de vue sur divers sujets, il devrait en être de même des groupes politiques du Conseil, à qui une place équitable devrait être réservée dans ce même journal, par exemple une demi-page par groupe politique. Ainsi se créerait un véritable forum de visions, d'idées politiques et de débats, susceptibles d'intéresser toutes les Montreuusiennes et tous les Montreuusiens. Et tant pis si ces idées ne sont pas toutes les mêmes. Chacun sait que c'est de la diversité des opinions que naissent les vrais débats qui fondent la confiance de la population envers ses autorités politiques.

Tout organe d'autosatisfaction municipale est à combattre car il ne pourra pas rétablir une confiance gravement entamée.

S'ajoute à ce besoin le problème du journal Info-Ville dont tout le monde croit qu'il s'agit d'un organe officiel parce qu'il publie des comptes rendu caviardés de nos débats. Cette mascarade doit cesser. Le journal communal à venir doit donc rendre compte de nos séances comme le suggère l'annexe 1 du préavis.

En conclusion, M. Emmanuel Gétaz déclare que Montreux Libre considère que le projet est mal ciblé et incomplet, et qu'il devrait être retravaillé.

M. le Syndic Pierre Salvi, sans vouloir alimenter une quelconque polémique qui pourrait naître suite aux différents propos qui ont été tenus, tient à dire que cela s'appelle effectivement «Vivre à Montreux» et non pas «Pravda». Pendant de nombreuses années

tous les groupes politiques ont pu écrire dans des journaux d'opinions, qui avaient la couleur et le format souhaités et à son avis, mais il ne l'impose pas à M. Gétaz, si l'on veut développer des thèses politiques, essayer de convaincre avec des arguments très partisans, il faut choisir son propre organe et faire ce travail militant qui est certes onéreux pour les membres des partis, mais cela a au moins le mérite de la clarté et de la visibilité.

Confondre plateforme partisane avec un journal qui se veut être un journal d'information pratique, M. le Syndic Pierre Salvi pense que cela est faux. Il ne parlera pas de couleur puisque déjà le noir et le rose ont été cités, mais il tient à remercier la commission pour le travail très en profondeur qu'elle a effectué. Elle a clarifié par son travail et au travers du rapport quels étaient les enjeux derrière ce projet.

Il se réjouit que le Conseil communal vote ce préavis afin de pouvoir, selon des modalités à définir avec le Bureau du Conseil communal, se mettre au travail pour créer justement cette collaboration avec le Conseil communal, pour lui laisser la place qui est décrite dans le rapport.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Le vote électronique étant à nouveau actif, il sera procédé au vote par ce moyen et non à main levée.

M. Le Président confirme que 77 Conseillères et Conseillers ont signé la feuille de présence.

Il est donc procédé au vote concernant l'amendement n° 1.

**Le Conseil communal accepte cet amendement par 70 oui contre 2 non.**

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement n° 2.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. Caleb Walther demande à M. Le Président Salvatore Giannone de bien vouloir lire le texte de l'amendement, afin que le public qui assiste à cette séance puisse mieux suivre les débats.

M. le Président donne lecture de l'amendement n° 2:  
Texte amendé

1. d'accorder un crédit complémentaire de Fr 18'000.-, au compte N° 110.3189 «Concept de communication» du budget 2009 pour les actions d'information et de communication des autorités pour 2009
2. de porter aux budgets 2010 et suivants les montants nécessaires à la poursuite des actions d'information et de communication des autorités.

M. le Président déclare le vote ouvert concernant l'amendement n° 2.

**Le Conseil communal accepte cet amendement par 65 oui, 6 non et 3 abstentions.**

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement n° 3.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. le Président donne lecture de l'amendement n° 3:

Texte amendé

1. d'accorder un crédit complémentaire de Fr. 138'000.- au compte N° 110.3189...

M. le Président déclare le vote ouvert concernant l'amendement n° 3.

**Le Conseil communal accepte cet amendement par 64 oui, 8 non et 3 abstentions.**

Mme Jacqueline Pellet, Présidente de la commission, donne lecture des conclusions:

Au vote final, c'est à l'unanimité que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter les conclusions suivantes, telles qu'amendées.

### CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**vu** le rapport No 30/2008 du 28 novembre 2008, de la Municipalité au Conseil communal sur ses réalisations et perspectives en matière de communication et demande d'un crédit complémentaire de Fr. 120'000.- pour les actions d'information et de communication en 2009 et réponse à la motion transformée en postulat de Mme Jocelyne Bouquet «Création d'un bulletin d'information de la Commune de Montreux»,

le «concept de communication – lignes directrices et mesures» relatif à la politique d'information et de communication de la Municipalité de Montreux du 9 novembre 2007

**Où** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

## Ecole Blanc Léman depuis 86 ans à Montreux

L'École Blanc Léman est devenue une sorte de «Business School» avec de nouveaux programmes à son actif, avec des **cours donnés la journée ou en soirée**. Son fer de lance reste le **diplôme de commerce** suisse du GEC, E ou B, dont l'ensemble des branches forme le corpus exigé par la Confédération. L'école prépare au baccalauréat français dans les sections «L» (littérature) et «ES» (économie). Elle propose des cours de langues intensifs ouvrant la porte aux examens officiels. En informatique, tout l'environnement Windows est étudié, notamment les logiciels Word et Excel.

Les élèves peuvent aussi choisir le diplôme de secrétaire/secrétaire comptable, ou le diplôme de secrétaire médicale qui rencontre un succès extraordinaire, l'école étant membre des Hôpitaux suisses.

A cela on peut ajouter le soutien scolaire tous les après-midi pour les élèves de 7 à 17 ans.

A noter que l'école fait partie du Groupement suisse des écoles de commerce (GEC) et elle est certifiée EduQua.

**La prochaine rentrée scolaire est fixée au 31 août 2009.**

**Ecole Blanc Léman**

Fondée en 1923

Ecole Blanc Léman, avenue de Belmont 19, 1820 Montreux  
Tél. 021 963 11 77. Internet: [www.ecoleblanc.ch](http://www.ecoleblanc.ch)



**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### DECIDE

1. d'accorder un crédit complémentaire de **Fr. 138'000.-** au compte N° 110.3189 «Concept de communication» du budget 2009 pour les actions d'information et de communication **des autorités** pour 2009
2. de porter aux budgets 2010 et suivants les montants nécessaires à la poursuite des actions d'information et de communication **des autorités**
3. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond à la motion transformée en postulat de Mme Jocelyne Bouquet «Création d'un bulletin d'information de la Commune de Montreux».

M. le Président déclare le vote ouvert sur les conclusions telles qu'amendées.

**Le Conseil communal accepte ces conclusions telles qu'amendées par 60 oui, 10 non et 3 abstentions.**

#### 6.3. sur le projet pilote «Projet urbain» de Clarens et son financement pour la période 2009 – 2011 de Fr. 135'000.- correspondant à la participation de la Commune de Montreux (31/2008) (rapp.: M. Caleb Walther);

M. Caleb Walther, Président-rapporteur de la commission, tient à apporter deux précisions. Dans le rapport, M. Caleb Walther fait mention de l'existence du document complet de la Municipalité, le projet de détail à l'intention de la Confédération, et qu'il voulait transmettre à tous les chefs de groupe. N'étant plus en possession de la liste, il propose, pour celles et ceux que ce document de trente pages intéresse, de lui en faire la demande par courrier électronique et il le leur fera parvenir.

Dans le rapport il a rajouté une conclusion 6 qui n'a pas lieu d'être, il ne faut donc tenir compte que des cinq premières conclusions.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc tient à saluer cet excellent projet. Il est excellent pour plusieurs raisons. D'abord c'est une approche transversale qui sans doute manquait. C'est une démarche participative. Le dossier fait un diagnostic assez exhaustif d'une situation et il pense que c'est une excellente occasion pour la Commune d'acquérir un savoir faire dans ce genre de démarche. Il invite donc à soutenir ce crédit.

M. Olivier Mark tient à féliciter la Municipalité d'avoir saisi cette opportunité. En tant que Président de l'Association des Intérêts de Clarens, il est convaincu que les habitants de Clarens apprécieront que l'on s'occupe de

leurs problèmes liés à l'urbanisation de Clarens, liés à l'activité sociale en général. Il est aussi convaincu qu'en finançant un quart de cette étude, si elle débouche sur certains projets concrets ou certaines améliorations de projets en cours, ce sera un très bon investissement.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

M. Caleb Walther, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

#### CONCLUSIONS

En Conclusion, c'est à l'unanimité que les 10 membres présents de la commission vous recommandent de prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**vu** le préavis no 31/2008 de la Municipalité du 28 novembre 2008 sur le projet pilote «Projet urbain» de Clarens et son financement pour la période 2009 – 2011 de 135'000.- correspondant à la participation de la Commune de Montreux.

**ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à lancer l'étude du «Projet urbain» en collaboration avec la Confédération et le canton;
2. de lui accorder un montant de Fr. 135'000.- représentant la participation de la Commune de Montreux.
3. de couvrir cet investissement par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'amortir cette dépense sur 4 ans;
5. d'autoriser la Municipalité de signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

M. le Président déclare le vote ouvert.

**Le Conseil communal accepte ces conclusions par 68 oui, 3 non et 1 abstention.**

#### 6.4. relatif à l'engagement d'une force de travail supplémentaire au service de l'urbanisme, afin d'effectuer les tâches découlant des exigences de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) (32/2008) (rapp.: M. Patrick Millasson).

M. le Président précise que M. Patrick Millasson ne s'étant pas présenté lors de la

séance de commission il a été remplacé par M. Jean-Marc Forclaz qu'il remercie.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger ne cache pas que certains éléments du rapport l'ont fait sursauter pour ne pas dire bondir de sa chaise.

En effet, on apprend que la Commune entend obtenir: «des synergies au niveau des données recueillies». Plus loin, la Municipalité affirme que: «les données recueillies peuvent offrir un intérêt pour d'autres usages comme celui de faciliter la détection d'abus en matière d'inscription au contrôle des habitants ainsi que les fraudes fiscales pouvant en résulter».

On peut aussi lire que le futur collaborateur dont il est questions dans le préavis pourrait être assermenté puisqu'il serait alors amené à dresser des constats et de ce fait à dénoncer d'éventuels fraudeurs.

Certes la Municipalité assure que l'usage de ces données sera sévèrement réglementé et devra respecter la loi sur la protection des données. Si cette phrase peut rassurer certains, elle laisse songeur M. Staeger.

En effet, il faut savoir qu'en Suisse il y a 27 lois sur la protection des données. Par conséquent quand on parle de la loi sur la protection des données il n'est pas convaincu, ne sachant pas de quelle loi il est fait mention.

Le fait de réutiliser les données à une autre fin que celle qui ressort de la loi ou de l'accomplissement de la tâche publique concernée est contraire aux principes généraux de la protection des données.

En l'occurrence la loi dont il s'agit, soit la LHR, prévoit une transmission des données, notamment les deux indicateurs de logement et de bâtiment, à l'Office fédéral de la statistique.

Donc la LHR ne permet de collecter des données que dans le but de les transmettre à l'Office fédéral de la statistique. De plus il y a aussi la loi cantonale sur la protection des données qui permet aux organes cantonaux et communaux de traiter des données à des fins statistiques.

C'est pourquoi, contrairement à ce qui est dit et annoncé par la Municipalité, la Commune de Montreux ne pourra pas réutiliser ces données EWID et EGID, donc les indicateurs de bâtiment et de logement, aux fins qui ont été évoquées.

Afin de garantir que la Commune s'abstienne de porter atteinte à la vie privée de ses citoyens Montreux Libre propose deux amendements distincts et indépendants l'un de l'autre.

M. Staeger déclare que pour le 1<sup>er</sup> amendement il s'agirait de rajouter une conclusion soit un point 2. Il demande à M. Nussbaum de projeter le texte de l'amendement et en donne lecture: «de ne pas autoriser la

Municipalité à assermenter le collaborateur ainsi engagé».

C'est un amendement qui vise le côté pratique. Si la personne n'est pas assermentée elle ne peut plus dresser des constats.

Le deuxième amendement proposé vise le côté légal mais il a surtout une portée politique, car comme l'a déjà dit M. Staeger, légalement il est interdit de réutiliser ces données. Cet amendement ne fait que préciser un état de droit, qui vraisemblablement n'est pas clair actuellement.

Donc l'acceptation de cet amendement serait surtout une façon pour les autorités d'affirmer qu'elles sont sensibles à la protection de la vie privée de leurs concitoyens.

Pour ce 2<sup>ème</sup> amendement il s'agirait de rajouter un point 3 qui dirait: «de prendre acte que les données recueillies dans le cadre de la mise en œuvre des exigences liées à la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) ne seront utilisées par la Commune qu'à des fins de statistique, de planification, de recherche ou de mise en œuvre du droit supérieur».

M. Staeger trouve que de manière générale qu'il serait bon, dans une logique de protection des droits de l'individu, de traiter la problématique de la protection des données de façon globale pour l'ensemble de nos autorités communales et cela fera certainement l'objet ultérieurement d'un postulat.

Mme Irina Gote ne comprend pas pourquoi ces amendements n'ont pas été développés en commission. Elle trouve que cette manière de faire est fort agaçante et que cela ne va pas faire avancer les choses de procéder ainsi.

Par rapport à l'amendement du point n° 2, Mme Gote n'arrive pas à imaginer quelqu'un qui représente la Commune se présenter chez des particuliers sans être assermenté. Il y a un secret de fonction à observer dans de telles situations, elle ne peut donc pas accepter cet amendement.

M. Alexandre Staeger tient à répondre à la première critique qui a été formulée par Mme Irina Gote. Si ces amendements n'ont pas été présentés en commission c'est que le problème ne s'était pas encore posé à M. Staeger. Le thème de la protection des données a été abordé en commission, ce n'est donc pas une question totalement nouvelle que M. Staeger amène, mais bien une réaction au rapport.

M. Staeger ne se vexera pas si ces amendements ne sont pas acceptés, ce ne sera pas dramatique. Mais il fait remarquer que cela ne coûte rien de les accepter.

M. Olivier Gfeller pense que parfois on peut ouvrir la discussion sur des amendements qui sont déposés en plénum et qui n'ont pas été étudiés en commission. Cela dépend du type d'amendement.

Le problème c'est qu'il y a un amendement où il peut y avoir de nombreuses conséquences et que l'on ne maîtrise pas tellement l'impact que cela peut avoir. M. Gfeller est un petit peu dubitatif.

Si Montreux Libre estime vraiment qu'il y a un problème et qu'il faut réétudier la question, ils peuvent déposer une motion d'ordre, et demander de retourner en commission pour étudier leurs amendements.

Mais dans le cas présent c'est un peu gênant, car il y a quand même des conséquences qui pourraient être assez fâcheuses, notamment quant à l'assermentation, car il semble M. Gfeller que l'assermentation est une garantie.

M. Olivier Blanc déclare que ce problème a été évoqué en commission, certains commissaires ont exprimé leur doute quant à la confusion entre des rôles de police et des rôles de statistique. M. Staeger ne fait que rebondir sur un sujet effectivement évoqué en commission.

Quant à l'assermentation il a été clairement dit en commission que dans l'idée cela pouvait être ressenti comme une forme de police et que c'était donc assez problématique. M. Blanc pense que si l'on se préoccupe parfois du secret bancaire, on peut aussi se préoccuper déjà de cette sécurité là.

M. Staeger, suivant le conseil de M. Gfeller, dépose une motion d'ordre et propose de renvoyer le projet à la commission, car il lui semble que par rapport à ce qui vient d'être dit, il y avait bien des commissaires qui avaient des doutes. Visiblement tout n'est pas clair, donc autant repenser la question.

Il dépose formellement sa motion d'ordre, qui doit être appuyée par 10 personnes. Il s'agit de renvoyer l'objet à la commission pour qu'elle puisse examiner non seulement les deux amendements mais que la Municipalité puisse apporter certaines réponses supplémentaires aux questions qui restent en suspend.

M. Pierre Rochat trouve pour sa part que tous les éléments sont réunis pour prendre une décision. Il invite à refuser la motion d'ordre. Il ne faut pas refaire travailler une commission sur ces questions, parce que chaque fois qu'elle travaille elle développe de nouvelles idées qui pourraient être assez discutables. Les choses sont simples, le préavis est présenté, on aime ou on aime pas, il s'agit de faire des saisies d'information, etc.

En l'occurrence, on doit autoriser la Municipalité à engager une force de travail et dans son préavis la Municipalité dit: «au besoin, si nécessaire comme pour dans d'autres cas de recensement on aura peut-être recours à du personnel assermenté». C'est de la compétence de la Municipalité de décider si elle assermente ou pas, temporairement ou pas. Il faut veiller et faire attention à ne pas vouloir gérer la Commune à 100, c'est un peu délicat. Il faut laisser la Municipalité prendre ses responsabilités.

Pour sa part, M. Rochat invite à refuser cette motion d'ordre, à refuser l'amendement concernant l'assermentation parce que le 1er point est parfaitement clair tel qu'il est présenté par la Municipalité.

Par contre pour l'article 3, de dire que: «... ce ne sera utilisé par la Commune qu'à des fins de statistique...», de le répéter dans les conclusions, cela lui paraît assez intéressant. M. Rochat invite donc à soutenir le 2<sup>ème</sup> amendement mais pas le premier.

M. Olivier Gfeller n'aime pas tellement être formaliste, parce qu'il n'est pas spécialiste dans ces questions, mais il lui semble que la discussion aurait dû être ouverte sur la motion d'ordre, qui aurait préalablement dû être soutenue par 10 Conseillers si ses souvenirs sont exacts. Ces quelques précisions pour éviter la confusion qu'il y a eu lors de la Séance qui s'est déroulée au Château du Châtelard.

M. le Président Salvatore Giannone déclare que c'est exact, mais M. Pierre Rochat avait levé la main avant.

M. le Président demande maintenant qui soutient la motion d'ordre de M. Staeger.

Seulement 8 personnes soutiennent cette motion d'ordre, elle n'est donc pas admise.

La discussion continue.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président ouvre le vote sur l'amendement n° 1.

**Le Conseil communal refuse l'amendement n° 1 par 49 non, 21 oui et 2 abstentions.**

M. le Président ouvre le vote sur l'amendement n° 2.

**Le Conseil communal accepte l'amendement n° 2 par 50 oui, 18 non et 3 abstentions.**

M. Jean-Marc Forclaz, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

## CONCLUSIONS

Au vote c'est finalement par 6 voix favorables, 2 oppositions et 2 abstentions que la commission s'est exprimée en faveur de l'acceptation de ce préavis et vous propose M. le Président, Mesdames et Messieurs, de voter les conclusions suivantes:

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**vu** le préavis N° 32/2008 de la Municipalité du 28 novembre 2008 concernant l'engagement d'une force de travail supplémentaire au service de l'urbanisme afin d'effectuer les tâches découlant des exigences de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR). (Contrat de durée déterminée)

**ouï** le rapport de la commission désignée pour cette affaire,

**MONTREUX VOYAGES**

**GOLDENPASS TRAVEL**

*Votre agence de voyages à Montreux.*

Avenue des Alpes 45  
CH - 1820 Montreux  
Tél. 021 962 70 00 • Fax 021 962 70 05  
montreux.travel@lathiongroup.ch



**Horticulteur-Paysagiste**

**Créations - Entretiens**

Rte de l'Arzillièrre 12 - 1822 Chemex - Tél. 021 981 28 02 - Natel 078 824 19 16

**Phenix ASSURANCES**  
Alliant Group

*A l'écoute de nos clients depuis 190 ans  
Profitez de nos offres 2009*

**Agence générale de la Riviera**

Pierre-Alain Dupasquier  
Rue Igor-Stravinsky 2  
1820 Montreux - 021 968 11 77

**Votre conseiller:**

Greg Zumbunnen - 078 619 00 02  
greg.zumbunnen@phenix-assurances.ch



**Housses**

- **Sièges**
- **Capotes**
- **Toiles de balcon**
- **Stores**
- **Bâches**
- **Bâteaux, camions**
- **et tous genres**

Rue de Jaman 3 - 1815 CLARENS - Tél.+Fax 021 964 55 37  
Natel 079 658 37 77

**r. koban**

Z.I. La Foge C  
1816 Chailly/Montreux - C.P. 87

**Installations sanitaires  
Chauffages centraux  
Ferblanterie  
Service dépannage,  
entretiens**

Tél. 021 964 12 62  
Fax 021 964 12 01  
Mobile 079 623 69 62



**La mode au pluriel**

Av. du Casino 32 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 25 90 - 92 - www.sir-montreux.com

**RIDEAUNEUF**  
NETTOYAGE A SEC

Vêtements  
Rideaux  
Meubles rembourrés  
Lavage de tapis d'orient  
et toutes provenances

Ph. Stäuble  
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens  
Tél. 021 964 58 95



**Fiduciaire Charles Meichtry**  
Expert diplômé en finance  
et controlling  
Expert réviseur qualifié (727b CO)

**Comptabilité - Révision  
Gestion  
Administration de sociétés  
Fiscalité**

1815 CLARENS  
Rue de Jaman 1  
Tél. 021 964 10 66  
Fax 021 964 12 45  
Site: www.fiduciairemeichtry.ch  
E-mail: info@fiduciairemeichtry.ch

**alexursion**  
Transport professionnel des personnes

Minibus-Midibus-Autocars VIP-Taxis-Limousines-Locations

**TAXIService appel gratuit 0800 963 963**

**TRANSFERTS  
VIP AUTOCARS  
VOYAGEService**

**TANDEMService  
CIRCUITS  
LOGISTIC Bagages**

www.alexursion.ch **Toujours à votre service**  
Place des Marchés 2-1820 Montreux - Tél. 021 963 93 60 - Fax 021 963 93 61 mail:info@alexursion.ch

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à engager une force de travail supplémentaire au service de l'urbanisme afin d'effectuer les tâches découlant des exigences de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR);
2. de prendre acte que cette activité est limitée à la durée nécessaire à l'attribution de l'identificateur fédéral de logement (EWID) selon les directives cantonales;
3. de prendre acte que les données recueillies dans le cadre de la mise en œuvre des exigences liées à la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) ne seront utilisées par la Commune qu'à des fins de statistique, de planification, de recherche ou de mise en œuvre du droit supérieur;
4. d'inscrire au budget 2009 le montant de Frs. 87'000.- pour les charges salariales
5. de couvrir ce montant par la trésorerie courante et de l'amortir immédiatement.

M. le Président ouvre le vote sur les conclusions telles qu'amendées.

**Le Conseil communal accepte ces conclusions telles qu'amendées par 37 oui, 31 non et 5 abstentions.**

## 7. Préavis de la Municipalité

- 7.1. **rapport-préavis relatif à une demande de crédit de Fr. 150'000.- pour la participation de la Commune de Montreux au concours EUROPAN 10, site des «Grands Prés» à Baugy et réponse à la motion de M. Michel Zulauf demandant l'élaboration d'un projet de construction d'habitations à loyers modérés sur le site de Baugy, propriété communale initialement destinée à l'aménagement d'un nouvel hôpital (01/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: lundi 9 février 2009 à 18 h. 00).**

M. Michel Bongard déclare que le groupe des Verts accueille favorablement ce préavis dans

la mesure où les études à réaliser peuvent conduire à de nouveaux espaces dévolus à l'habitation ainsi qu'à certaines activités compatibles. Un éco-quartier serait le bienvenu.

Quant au concours EUROPAN 10, le groupe des Verts demande à la Municipalité de se procurer des informations précises sur les précédentes éditions et sur le potentiel d'application des projets qui sont développés dans le cadre de ce concours.

En ce qui concerne l'intégration des futures constructions dans le site, le groupe des Verts invite la commission, le Conseil et la Municipalité à attacher une attention particulière aux références locales. A savoir, juste à côté, dans le périmètre indiqué dans le préavis, la réserve naturelle du Mont-de-Burier, qui abrite une châtaigneraie.

En effet, le relief de la Riviera entre Vevey et la Tour-de-Peilz révèle à l'observateur un petit peu attentif quelques trésors. Des trésors qui sont cachés et qui sont issus des usages agricoles des siècles passés.

Sur ces petites collines qui modulent le paysage jusqu'à Clarens, après on ne les voit plus en allant sur Villeneuve, sur ces lieux là ce sont des monticules boisés qui abritent encore quelques majestueux châtaigniers. Originaire du Proche-Orient et largement introduit en Europe méridionale par les Romains, le châtaignier fût planté et soigné pendant plus de 20 siècles. Sur les collines tempérées des coteaux de la Riviera, les anciens avaient reconnu des conditions favorables pour sa culture.

Il fut un temps sur la Riviera où les châtaigniers étaient très convoités jusqu'au milieu du siècle dernier, pour leur bois servant d'échalas dans la vigne ou pour les châtaignes aux multiples usages alimentaires, on veillait à pouvoir disposer toujours de châtaigniers.

A tel point qu'en 1955, soit il y a plus de 50 ans, lorsque Pro Natura reçut la châtaigneraie du Mont-de-Burier, l'acte de donation de la famille de feu Edmond Trauppel prévoyait des restrictions précises quant à la récolte des châtaignes. Seule la veuve Mme Henriette-Marguerite Trauppel y avait droit.

Après son décès la convention exigeait encore que les récoltes soient réparties à parts égales et données à l'«Asile des vieillards de Burier» et à l'hôpital de Montreux. Cette convention est par ailleurs toujours valable.

50 ans plus tard la réserve naturelle des Monts de Burier est toujours là. Désormais pratiquement noyée dans une zone résidentielle elle est devenue un îlot de verdure d'un demi-hectare soit 5'000 m<sup>2</sup>, perchée sur un monticule que l'on peut apercevoir près du rondpoint routier de Chailly dans les hauts de Clarens.

M. Bongard ajoute que cette description de la réserve naturelle du Mont-de-Burier est là pour souligner que la transition qui devra

s'établir entre la zone à urbaniser et cet espace vert à conserver est de la plus haute importance et qu'il faut y attacher toute l'attention qu'il convient.

M. Pierre Rochat déclare que le groupe Libéral se réjouit de voir venir cette proposition qui envisage une approche globale, un peu différente de celle qui aurait pu ressortir de la proposition de la motion de M. Zulauf, qui demandait simplement à faire du logement social. La mixité introduite dans le cadre de l'étude permet de penser que la Municipalité a entendu les arguments lorsqu'il a été débattu de ces questions et que finalement elle vise quelque chose de global.

Le groupe Libéral se réjouit aussi de voir venir quelque chose qui ressemble à un projet urbain dont on a besoin dans cette région et non pas simplement d'une réserve naturelle telle que la préconise M. Bongard.

Mme Irina Gote déclare que le groupe Socialiste accueille ce projet avec enthousiasme. On est en présence d'un projet qui peut donner un nouveau souffle à ce site. L'idée de créer un lieu de vie le meilleur possible avec la participation d'un Portugais, d'un Espagnol et pourquoi pas d'un Roumain, si les accords bilatéraux sont acceptés par la Suisse, voilà une idée géniale pour laquelle le groupe Socialiste est partant à 100%.

M. Michel Zulauf remercie également la Municipalité du dépôt de ce préavis. Il considère qu'il s'agit d'une réponse partielle à la motion qui a été prise en considération par le Conseil à la fin de l'année dernière.

En ce qui concerne la réserve naturelle du Mont-de-Burier, M. Zulauf a été très content d'apprendre un tas de choses à ce sujet lors de cette soirée, et il sera examiné en commission dans quelle mesure pourront être intégrées les préoccupations émises par M. Bongard.

M. Emmanuel Gétaz et le groupe Montreux Libre se réjouissent de la mise en place de ce projet, le soutiennent et se réjouissent aussi de la rapidité avec laquelle une motion d'un Conseiller communal, même partiellement semble-t-il d'après-lui, est prise en compte.

M. Michel Bongard, puisqu'il a été interpellé par M. Pierre Rochat, aimerait lui rappeler qu'un tabouret à trois pieds, soit un le social, deux l'économique, cela M. Rochat paraît le maîtriser, mais l'environnemental à toute son importance. Il ne s'agit pas de faire une réserve naturelle, mais d'assurer la transition en cet espace de verdure avec les constructions à venir.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport préavis:

Présidence Radicale: M. Lionel Winkler;

**POMPES FUNÈBRES  
DE LA RIVIERA**




*A votre service  
24h/24  
avec respect  
et discrétion*

M. Carbonara Y. Scyboz

*Une relation de confiance près de chez vous*

**Tél. 021 961 11 12**

Lausanne - Lavaux - Riviera - Chablais

*Membre Société Vaudoise de Crémation*

**Membres:** Mme Georgette Morisod, MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Emmanuel Gétaz, André Groux, Olivier Mark, Franco Meichtry, Pierre Rochat, Caleb Walther, Michel Zulauf.

M. Yves Laurent Kundert signale à M. le Président Salvatore Giannone que deux erreurs se sont glissées dans la composition de deux commissions.

M. le Président le remercie et lui répond qu'il est procédé immédiatement aux corrections.

## 8. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

### 8.1 interpellation de M. Pierre Rochat sur l'état d'avancement du projet d'agglomération

M. Pierre Rochat donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Désormais, c'est un peu partout qu'on parle d'agglomération. Il y a même plusieurs régions de notre canton, où ce n'est plus seulement des discours, mais des projets concrets, dûment présentés, publiquement, et activement soutenus par les autorités cantonales. A ce propos, comme député, je viens de recevoir un courrier du Conseil d'Etat présentant l'état des projets dans notre canton.

Or, la lecture de ces documents se révèle bien décevante pour notre région, puisqu'on en parle nulle part! Visiblement, notre région qui fut, jadis, le plus beau terreau cantonal favorisant l'avènement de projets régionaux, s'illustre désormais, probablement par manque de dynamisme de ses édiles, comme lanterne rouge! Domage, mais qu'en est-il exactement, raison pour laquelle, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. A quoi en est ce fameux projet d'agglomération qui devait être soumis, en primeur, à la Confédération?
2. Pourquoi n'est-on pas cité dans les régions ayant des projets?
3. Le service des affaires intercommunales a-t-il les compétences, les ressources, le soutien nécessaire et la disponibilité pour avancer dans ce dossier?
4. Sinon songe-t-on à le réorganiser?
5. Ces attermolements ne sont-ils pas la démonstration qu'il faut passer la vitesse supérieure et concrétiser un grand projet de fusion des communes?
6. Sinon, ne serait-il pas opportun de reprendre l'idée, légale, de l'association de communes à but multiples?

7. Ainsi ne devrait-on pas pour ébaucher l'organisation de l'agglomération fusionner tous les associations et services intercommunaux afin d'en faire un organisme intercommunal unique et efficace?

8. Quel est l'avis de la conférence des syndicats?

9. Quel est le climat des relations avec les autres communes et que pensent-elles de ces lenteurs?

D'avance je remercie la Municipalité des réponses qu'elle va me donner, étant entendu que si elles ne sont pas un tant soit peu étayées je déposerai un postulat. Ainsi peut-être serait-il opportun de me répondre ultérieurement par écrit, Je vous remercie de votre attention».

M. le Syndic Pierre Salvi déclare qu'il sera répondu par écrit à ces nombreuses questions.

### 8.2. interpellation de M. Jean-Pierre Buholzer sur le soutien financier de la commune de Montreux pour l'Aide individuelle au logement

M. Jean-Pierre Buholzer donne lecture de son interpellation:

«Par le biais du 24 heures du 23 janvier 2009 j'ai appris que l'Etat de Vaud a mis en place l'AIL (Aide individuelle au logement). Cette aide au logement instituée donc par l'Etat bénéficie aux couples avec enfants ou à des familles monoparentales, dont le loyer dépasse 26% du revenu mensuel.

A Vevey, plus de quatre cents ménages pourraient tirer un avantage de ce soutien financier. Pour l'instant la publicité concernant cette aide toute nouvelle n'a pas été faite sur une grande échelle.

Par exemple, une famille formée des parents et de leurs deux enfants a reçu de la commune de Vevey, où elle est domiciliée, la somme de quatre mille francs, soit Fr 333.- par mois, grâce à l'AIL. Il faut préciser que le canton prend à sa charge la moitié de l'allocation annuelle, qui peut être renouvelée chaque année.

C'est évidemment sur la présentation d'un dossier que cette prestation financière peut être octroyée aux éventuels bénéficiaires.

A noter que Vevey est la première ville du canton, hormis Lausanne, qui a mis en route l'AIL. Morges, à son tour, vient d'instituer l'Aide au logement.

Remarque personnelle: nous sommes dans la turbulence financière. Les entreprises licencient. Les appartements à louer se font rares. Jamais les loyers n'ont été si élevés. Aider nos proches, c'est pratiquer une politique communale solidaire!

Voici quelques questions :

- La Municipalité a-t-elle eu vent de ce type d'aide?

- Si oui, pense-t-elle faire bénéficier des familles de notre commune de l'AIL?

- Si non, est-elle prête à s'informer pour éventuellement faire bénéficier qui de droit d'une aide financière pour le logement?

Merci de votre réponse qui sera peut-être immédiate».

M. André Groux va essayer de faire court pour préserver un peu le temps du législatif et compte tenu du fait qu'il est possible de poser des questions par écrit. M. Groux a bel et bien posé une question et M. le Président à mentionner le nom de l'auteur mais pas son titre ce qui est dommage. Le titre de cette simple question est: «La Municipalité songe-t-elle à une prochaine mise en place d'une possibilité d'aide individuelle au logement - AIL- dans notre Commune?».

Ceci rejoint la question qui vient d'être posée, sauf qu'à la suite d'une question écrite il y a une réponse écrite. M. Groux se réjouit d'en prendre connaissance.

Mme la Municipale Edith Willi déclare que la Municipalité répondra par écrit, notamment à la question écrite de M. Groux, mais elle tient à apporter quelques informations et répondre aux questions de l'interpellateur M. Jean-Pierre Buholzer.

Quand il demande si la Municipalité a eu vent de ce type d'aide, Mme Willi lui répond qu'effectivement le vent a soufflé jusqu'à Montreux.

A la question: «la Municipalité est-elle prête à s'informer pour faire bénéficier qui de droit d'une aide financière pour le logement», Mme Willi précise que cette aide est attribuée par le canton pour autant que la Commune participe pour moitié.

La Municipalité se penchera sur cette question, l'étudiera et y donnera suite.

### 8.3. interpellation de M. Jean-Pierre Buholzer sur le NED

M. Jean-Pierre Buholzer donne lecture de son interpellation:

«Le compte à rebours vient de commencer. Au 31 janvier 2010 notre «Petit Flon», risque de mourir.

Nous attendons avec impatience des nouvelles du NED! Ce foyer culturel qui fait partie de la scène montreusienne risque de disparaître définitivement. A moins que...!

J'en appelle à la population montreusienne pour soutenir le NED!

Car le NED, ce n'est pas que de la musique.... C'est également le Skate Park, le

Centre social protestant et diverses associations.

Il faut absolument diligenter un expert pour savoir si le bâtiment est vétuste, très vétuste ou encore en pleine forme. N'oublions pas la pétition de soutien au NED signée par plus de 1500 personnes.

Certes il s'agit d'une culture alternative, mais elle garde toute sa valeur artistique. Bref, il faut décider, agir avant qu'il ne soit trop tard...

On ne veut pas temporiser... comme cela a été le cas pour une simple pose de plaquette informative...

On ne veut pas d'un Audiorama bis....

J'en appelle à la responsabilité sociale d'une Municipalité à majorité de gauche...

Questions:

- La Municipalité a-t-elle mandaté un expert pour connaître l'état du bâtiment?
- Si oui, quel est le résultat de cette expertise?
- Si non, compte-t-elle mandater un expert?
- La Municipalité est-elle entrée en tractation avec la BCV?
- D'une manière générale, que compte faire la Municipalité en ce qui concerne le NED?

D'avance je remercie la Municipalité, et non pas un membre de la Municipalité, pour ses réponses. J'ai retenu la leçon».

M. le Municipal Laurent Wehrli remercie M. Jean-Pierre Buholzer de son intérêt pour un sujet récurrent et important, à savoir le NED. Il tient à préciser tout d'abord, afin que les choses soient tout à fait claires, que si l'emplacement est le même le régime associatif n'est pas le même au niveau des différents partenaires cités, à savoir: NED, Skate Park, Centre social protestant et autres associations.

La situation de la relation contractuelle entre le NED et la BCV ne concerne que le NED, en l'occurrence au délai du 31 janvier 2010. Ceci ne résout pas les questions par rapport au NED, mais M. Wehrli tenait à rappeler ici ce point important.

M. le Municipal Laurent Wehrli répond aux questions de l'interpellateur au nom de la Municipalité, il ose se permettre de s'exprimer au nom de la Municipalité même si celle-ci a été qualifiée de majorité de gauche, il le fera ainsi.

En réponse à la question n° 4, la Municipalité est entrée en tractation avec la Banque Cantonale Vaudoise, et dans ce cadre là en accord avec le propriétaire, puisqu'une

expertise de bâtiment nécessite quand même l'accord du propriétaire, un premier choix d'experts a été défini. Ces experts avaient jusqu'à la fin de ce mois pour répondre à la BCV afin de pouvoir, courant février, déterminer lequel de ces experts sera retenu pour l'expertise de ce bâtiment. Par rapport à son volume, au volume de la parcelle, à la nature des bâtiments, anciennement industriels et artisanaux, il est nécessaire ici d'avoir un expert tout à fait compétent.

A la question: «D'une manière générale, que compte faire la Municipalité en ce qui concerne le NED?», M. le Municipal Laurent Wehrli déclare que comme cela a été dit à plusieurs occasions dans le cadre de ce Conseil, la Municipalité est soucieuse de l'avenir du NED. Elle est en contact plus que régulier avec son comité et son président, d'une manière directe, soit par le dicastère concerné soit par d'autres membres de la Municipalité.

Dans ce sens là il y a un accompagnement à la réflexion puisqu'en parallèle à la question du bâtiment et à son avenir, il est effectué actuellement un recensement des autres lieux potentiels sur le territoire communal, qui pourraient si nécessaire, accueillir le NED à partir du 1<sup>er</sup> février 2010.

Mais on en est pas encore là, maintenant il s'agit d'avoir une réflexion globale et comme M. Wehrli l'a dit tout à l'heure, en priorité avec la BCV et à commencer par la qualité de ce bâtiment, respectivement de l'avenir possible de cette parcelle d'un point de vue plus général.

M. le Municipal Laurent Wehrli espère ainsi avoir répondu aux questions actuelles de M. Jean-Pierre Buholzer en ce qui concerne le NED.

M. Jean-Pierre Buholzer remercie M. Laurent Wehrli de sa réponse, mais sauf erreur il a entendu peut-être M. Wehrli ou d'autres Municipaux proposer un espace pour l'implantation d'un Musée cantonal à Montreux et il espère que cet emplacement ne va pas prendre la place d'un bâtiment réservé à la culture alternative.

Il trouve que ceci est plus important pour la vie en société, pour la vie sociale, la cohésion sociale à Montreux de penser NED plutôt que penser Musée cantonal des Beaux-Arts.

M. le Président informe qu'il y a également un Projet de décision du Conseil qui a été déposé par Mme Jocelyne Bouquet. Il sera traité et il y sera répondu par le Bureau du Conseil. Il précise que le «Projet de décision du Conseil» est mentionné à l'article 75 du règlement du Conseil, sous la lettre c.

Il y a trois réponses de la Municipalité.

1. Réponse à l'interpellation de M. José Jorge relative aux préaux des collèges des écoles primaires.

M. José Jorge remercie la Municipalité pour sa réponse.

2. Réponse à l'interpellation de M. Michel Zulauf relative aux conditions de circulation à l'avenue de Collonge.

M. Michel Zulauf remercie aussi la Municipalité pour la réponse à cette interpellation. Au terme de la séance du Conseil du mois de décembre M. Zulauf a été interpellé par un de ses aimables collègues en tant que «rouge Ferrari». Cela l'a fait évidemment sourire, car il n'a pas l'impression d'être le porte-parole des automobilistes ou bien du lobby de l'automobile contre les piétons.

Mais en tant qu'habitant de ce quartier de Collonge il a été sollicité à plusieurs reprises pour intervenir dans ce Conseil. Ce n'est pas tellement contre la zone 30kmh que beaucoup de gens protestent, mais c'est contre de nouvelles places de stationnement qui ont été réservées sur la chaussée et en particulier à l'emplacement de l'intersection entre l'avenue de Collonge et la rue de Veraye, venant de Veytaux.

D'autre part, M. Zulauf se plaît à relever que la zone 30kmh à l'avenue Chantemerle est une réussite, c'était souhaitable depuis longtemps. Il pense que les piétons ainsi que les personnes qui vont à pied à côté de leur vélomoteur afin d'apprécier la vue que l'on a depuis cet endroit, sont pleinement satisfaits des dispositions qui ont été prises. Mais il ne va pas participer à la glorification de la zone 30kmh qui pose aussi des problèmes.

Il tient à signaler que les habitants de ce quartier n'ont pas été consultés avant que la demande de la Municipalité soit transmise au canton. Peut-être que cela aurait pu aplanir quelques problèmes.

3. Réponse à l'interpellation de M. Edmond Chevalley relative au projet de route du Cloislet à Chernex.

M. Edmond Chevalley remercie la Municipalité pour sa réponse et il ose espérer qu'en 2012 – 2013, cette route deviendra une réalité pour les habitants des hauts.

## 9. Autres objets s'il y a lieu

Mme Jocelyne Bouquet, pour une question de clarté, comme le titre de son «Projet de décision du Conseil» n'a pas été lu tout à l'heure, elle va donc le faire maintenant. Il est en relation avec le préavis qui a été accepté ce soir sur la communication.

Le titre est: «Rompre la collaboration avec Info-Ville Sàrl».

La parole n'est plus demandée.

M. le Président lève la séance à 21h35.

## Info - Contact

Chers lecteurs, vous aurez remarqué que, depuis l'édition du mois de mai, l'actualité montreusienne est mise en relief d'une nouvelle façon dans Montreux Info-Ville. Un défi lancé par votre journal et que je me chargerai de relever au cours des prochaines parutions.



N'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction pour nous tenir informé des événements de votre ville, notamment les sociétés locales montreusiennes qui peuvent nous communiquer leur programme ainsi que la date de leur assemblée générale.

Vous pouvez également retrouver Montreux Info-Ville sur le net à l'adresse [www.montreuxinfoville.ch](http://www.montreuxinfoville.ch).

En vous souhaitant une bonne lecture, je vous donne rendez-vous dans l'édition du mois d'août prochain. Passez un très bel été.

Jean-Pierre Nicolau

## MV Shopping à Clarens

Des spécialités portugaises, italiennes, espagnoles et plus encore. Un choix de vins sélectionnés de différents pays. Des produits surgelés de grande qualité. L'accueil de **Manuel Valentim** (photo), le patron toujours souriant.

Av. J.-J. Rousseau 20, 1815 Clarens. Tél. 021 964 17 18. Portable 078 725 64 28.



# Le Bal du Printemps, rendez-vous glamour au Casino

Samedi 16 mai dernier, le Casino Barrière de Montreux accueillait le traditionnel Bal du Printemps dans ses murs. Une manifestation placée sous le signe du charme et du glamour, patronnée par le Lions Club de Montreux et soutenue par les écoles privées de la région. Le thème retenu pour cette année était «Casino Royal» et le programme proposait un apéritif au champagne, un somptueux buffet, une soirée dansante et le concours de la plus belle tenue. Mais la manifestation servait également de cadre à l'action «Lions Sightfirst II» destinée à récolter près de 2 millions de francs dans toute la Suisse pour permettre le financement

d'un programme de lutte contre la cécité dans dix pays d'Afrique orientale. Si l'on pense qu'avec seulement 10 francs il est déjà possible dans de nombreux cas de redonner la vue, on voit que ce programme peut soulager bien des misères.

**Le président du conseil d'administration du Casino Barrière, M. Stéphane Perrin, en compagnie des deux dauphines du concours de beauté.**

**Photo: Studio Patrick**



**Francis Paroz**

une vie consacrée  
aux médecines  
alternatives

A 90 ans Francis Paroz n'a rien perdu de son engagement en faveur des médecines alternatives. Il se réjouit du résultat des votations du 17 mai dernier qui ont permis aux médecines complémentaires d'être plébiscitées par le peuple. «C'est un magnifique cadeau d'anniversaire que j'ai reçu ce jour là», confie-t-il, puisque le jour des votations tombait sur la date de sa fête.

Ancien fondateur du salon Mednat et toujours éditeur du bulletin Mednat Club, il est un convaincu de la vertu des médecines naturelles. Et on ne peut lui donner tort en le rencontrant car à son âge il porte beau et fait preuve d'une grande lucidité lorsqu'il pourfend l'industrie pharmaceutique.

Ancien municipal socialiste montreusien dans les années soixante, il a également été député au Grand Conseil durant deux législatures, une époque dont il garde d'excellents souvenirs. Ce Jurassien d'origine a fait son apprentissage de typographe à Moutier avant de s'établir à Montreux et d'être engagé en 1944 par l'entreprise Corbaz.

Lorsqu'il était municipal de l'urbanisme, il s'est occupé des quais, notamment du Quai des fleurs, avec l'introduction des premiers palmiers à Montreux. Il supervisait l'entretien des routes et des chemins, on lui doit le sentier du Télégraphe qui mène à Glion, et il a été fondateur du Service intercommunal de gestion des eaux.

## Montreux Suisse Hôtels s'affirme sur la Riviera...

Le groupe désormais nommé Montreux Suisse Hôtels (au lieu de Montreux Lake Hôtels) compte désormais 5 hôtels, le Royal Plaza & SPA, La Villa Toscane, l'Eden Palace au Lac, La Villa Eden Palace au Lac, Le Grand Hôtel Excelsior et Bionton Clinique Bon Port. D'ici 6 mois, Le groupe Montreux Suisse Hôtels va rajouter 8 nouvelles suites au Royal Plaza Montreux & Spa et 9 suites au Grand Hôtel Excelsior, avec accès direct sur la promenade, ainsi que 3 nouvelles chambres à la Villa Toscane.

En même temps, des nombreux travaux sont en cours tel que la rénovation totale du Spa du Royal Plaza Montreux.



Une fois que les travaux terminés, les 6 entités Montreux Suisse Hôtels offriront à la clientèle 390 chambres sur Montreux, soit une augmentation totale de

25 chambres, 17 salles de séminaires, 2 Spa modernes, 2 cliniques, 3 restaurants et 1 bar-Lounge. Fin 2010, l'Eden Palace au Lac ajoutera 38 chambres à son contingent grâce à l'achat d'une 3<sup>e</sup> villa qui sera la 2<sup>e</sup> annexe de l'Eden Palace au Lac. De plus, l'achat de la villa Violetta à côté du Grand Hôtel Excelsior permettra de créer 30 chambres. Le nombre de chambre au Grand Hôtel Excelsior sera augmenté et dans le bâtiment 30 nouvelles chambres seront construites. Montreux Suisse Hôtels comptera alors environ 500 chambres.

A noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, Monsieur Jean-Gaston Murray, le propriétaire, a nommé **Hansueli Egli** (photo) à la direction générale du Groupe Montreux Suisse Hôtels.

## La Colonia Italiana di Montreux indissociable du paysage local

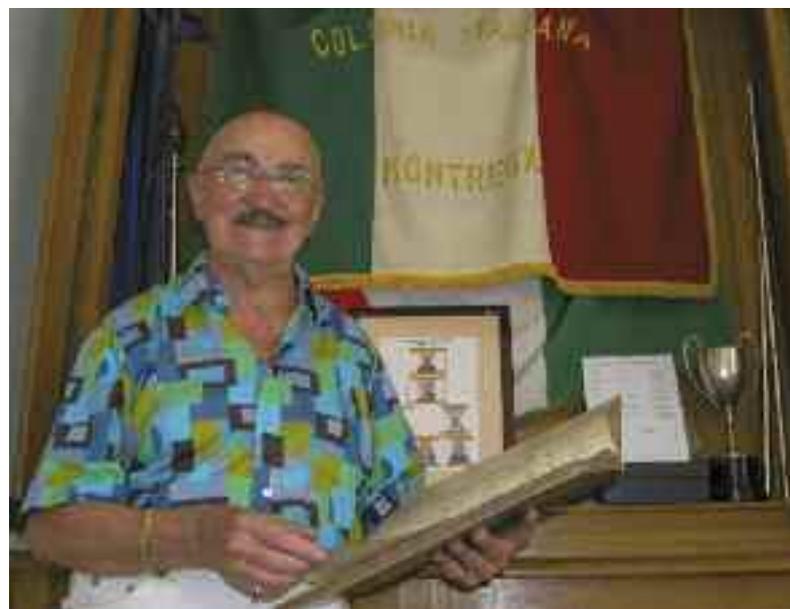
On peut dire que la Colonia Italiana di Montreux a contribué à façonner le paysage de la région, tant au niveau social que physique. En effet, elle a été fondée en 1904, à l'époque où les travailleurs transalpins animaient les grands chantiers de la Riviera. A ce titre, elle est probablement une des plus anciennes associations italiennes en Suisse. Elle a immédiatement joué un rôle important dans les activités sportives et culturelles du lieu et on lui doit bon nombre d'équipes de football, rink-hockey, ou encore de boules, sans oublier les cours de langues et de culture italienne.

De nos jours, la Colonie est forte d'environ 80 membres alors qu'elle en comptait plus de 150 dans les années cinquante. Il s'agit plutôt d'une amicale, toujours à la disposition des Italiens pour résoudre quelques problèmes administratifs, et dépositaire d'archives historiques d'un réel intérêt. Elle a fêté son centenaire en grandes pompes en

2004, sous le Marché Couvert de Montreux.

Le cercle (Casa d'Italia), situé au numéro 5 de la Rouvenettaz, a été entièrement restauré grâce aux

membres et il est géré conjointement avec une autre association, Realta Nuova. On y sert à boire et à manger tous les jours, sauf le lundi, de 16 h 30 à 24 h.



**Italo Fontana, l'actuel président de la Colonia Italiana di Montreux dans les locaux de la Rouvenettaz.**

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués, le mercredi 25 février 2009 à 20h00, à l'Aula du Collège secondaire de Montreux-Est.

**Présences:** 80 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence:

M. Jean-Claude Doriot, Conseiller municipal;

Mmes Marie-Claire Fauconnier, Monia Ferreira, Barbara Lüdemann, Catherine Panissod, Jacqueline Pellet, MM. Peter Bon, Michel Bongard, Alain Borlat, Mario Di Sessa, Jean-François Gailloud, Alain Hiltmann, Jean-Bernard Kammer, Olivier Mark, Denis Michel, Gérald Perreaz, Balarajan Rasu, Bernard Tschopp, Enzo Verme.

N'ont pas fait excuser leur absence:

MM. Charles Meichtry, Pierre-Yves Nussbaum.

En préambule à la séance, M. le Président déclare que des conseillers lui ont fait part de leur désir de s'exprimer au sujet du rapport de la Cour des comptes. Il demande si cela convient aux membres du Conseil communal s'il donne la parole maintenant aux personnes qui le désirent.

La discussion est ouverte.

Mme Irina Gote intervient par rapport à la procédure et déclare que soit quelqu'un dépose une motion d'ordre qui demande de traiter de ce sujet maintenant, soit il sera traité dans les divers.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite déposer une motion d'ordre.

M. Alexandre Staeger dépose formellement une motion d'ordre, afin d'en parler maintenant et de crever l'abcès, plutôt que d'en parler dans les divers et ainsi prolonger la séance au-delà du raisonnable.

M. Pierre RoCHAT pour sa part aurait beaucoup à dire à ce propos. Si l'on veut faire un forum ou un débat ce soir de deux heures sur la question, cela risque d'être long. D'abord, il n'a pas reçu cette communication, elle était peut-être déposée à l'entrée, mais il ne l'a pas lue.

Il ne voit pas d'inconvénient à ce qu'il y ait une petite intervention de quelques secondes, mais il n'est pas question de discuter de quelque chose qui n'a pas été lu. Il invite donc à refuser cette motion d'ordre.

M. Olivier Gfeller pense pour sa part que ce sujet peut être traité dans les divers. Il n'y a donc pas de raison de déposer une motion d'ordre.

M. le Président demande aux Conseillères et aux Conseillers qui soutiennent la motion d'ordre de M. Staeger de lever la main.

Seulement 6 personnes soutiennent cette motion d'ordre, elle n'est donc pas admise.

M. le Président déclare donc que les interventions au sujet du rapport de la Cour des comptes se feront dans les divers.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2009**

La discussion est ouverte.

Les corrections suivantes sont demandées:

Page 3, dans les personnes qui ont fait excuser leur absence il a été omis de citer Mmes Monia Ferreira, Maria Magdalena Müller et M. Ludwig Lemmenmeier qui figurent par erreur dans les personnes qui n'ont pas fait excuser leur absence.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Tel que modifié, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

### **2. Prestation de serment de deux conseillères ou conseillers en remplacement de MM: Alexandre Suter (Lib) et Patrick Millasson (UDC), démissionnaires**

Au cours de sa séance du jour à 17h30, les membres du Bureau électoral ont proclamé élus M. Patrick Haari (udc) et M. Yann Krebs (lib) conformément à l'art. 67 LEDP.

M. Haari et M. Krebs prêtent serment devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Le Conseil prend acte de ces prestations de serment.

### **3. Communication du bureau, notamment sur la prise en considération ou non:**

#### **3.1. de la proposition de décision du Conseil de Mme Jocelyne Bouquet «Rompre la collaboration avec Info-Ville Sàrl».**

M. le Président déclare que lors de la séance de ce jour du bureau il a été décidé d'aller dans le sens de la proposition de Mme Jocelyne Bouquet et de rompre la collaboration avec Info-Ville Sàrl.

### **4. Correspondance**

Le premier courrier est la lettre de démission du Conseil communal de M. Alexandre Suter (lib). M. le Président en donne lecture.

Le deuxième courrier émane de la Municipalité et concerne la mise sur pied, par le Bureau du Conseil, d'un groupe de travail ou commission extraparlamentaire au sujet de la communication.

Le troisième courrier émane de M. Bron Président de l'Association pour la sauvegarde du Vieux-Clarens et concerne la conservation et la protection de la grange située le long de la rue du port.

### **5. Communications de la Municipalité**

Les membres du Conseil ont reçu les communications suivantes:

**5.1. Communication sur l'état de l'étude des motions, postulats et pétitions en suspens au 31 décembre 2008.**

**5.2. Communication sur le marché de Noël et l'animation de l'Isba.**

**5.3. Communication sur les mesures adoptées suite au dépôt du rapport de la Cour des comptes du 6 février 2009**

**5.4. Communiqué de presse concernant le marché de Noël**

«Grand succès pour le nouveau concept de l'animation de l'Isba».

## 6. Motions, postulats et interpellations déposés

Quatre motions et quatre interpellations ont été déposées sur le bureau de M. le Président. Les interpellations seront développées au point 10 de l'ordre du jour.

## 7. Rapport des commissions

### 7.1. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Pierre-André Spahn demandant modification du règlement communal concernant les mendiants, les artistes de rues et les vendeurs itinérants (rapp.: M. Christophe Privet);

Ce rapport n'étant pas déposé, il sera traité lors de la prochaine séance du Conseil communal.

### 7.2 sur la prise en considération ou non de la motion, transformée en postulat, M. Pierre Rochat «Pour en finir au plus vite et au mieux avec l'affaire Doriot» (rapp.: M. Jean-Michel Talon);

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je dirai d'abord, sans préjuger nullement de l'issue de la procédure pénale, qu'il aurait été plus simple que le municipal Jean-Claude Doriot tire les conséquences des faits qu'il a reconnus, avoir accepté un prêt sans intérêt de la part d'un promoteur actif à Montreux, et présente sa démission.

Cela étant, vu qu'il ne semble pas disposer à franchir ce pas et qu'on ne peut en l'état actuel des choses ouvrir une procédure de destitution, nous admettons qu'on envisage de négocier un accord avec lui.

Mais, pour notre part, nous y mettons un certain nombre de conditions:

- Cet accord doit être soumis à notre conseil. Il est du reste douteux que la Municipalité ait des compétences financières dans ce domaine. Il n'est pas question de conclure un accord confidentiel. Les citoyens ont le droit à la transparence.
- Le versement d'une éventuelle indemnité de départ doit être, comme précisé dans le texte du postulat, lié à l'acquiescement du municipal concerné. Si le municipal concerné touchait une indemnité suite à son acquiescement, celle-ci devrait alors revenir, au moins en partie, à la commune.
- La commune ne doit en aucun cas renoncer par avance à faire valoir des prétentions civiles.

Il serait par ailleurs utile que la Municipalité nous informe, dans sa réponse, des dommages-intérêts auxquels la commune pourrait prétendre en cas de culpabilité de Monsieur Doriot.

Je vous remercie de votre attention».

M. Daniel Manzini donne lecture de son intervention:

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

«La motion de Monsieur Pierre Rochat, "pour en finir au plus vite et au mieux avec l'affaire Doriot" me fait penser à une ancienne publicité pour la boisson Canada Dry. Ça ressemble à une bonne idée, ça a la couleur d'une bonne idée, mais ce n'est pas une bonne idée. Ou alors une fausse bonne idée.

En clair, la motion Rochat pourrait se résumer ainsi:

Aujourd'hui, on paye un municipal à ne rien faire.

Aujourd'hui, on ne sait pas encore combien de temps cela peut durer.

Aujourd'hui, il faut faire vite.

Aujourd'hui, il faut financer sa démission, pour retrouver la sérénité et le bon fonctionnement de notre Municipalité.

Il est vrai que nous souhaitons tous tourner aujourd'hui la page d'un épisode peu glorieux pour notre commune.

Il est vrai que nous souhaitons tous retrouver une table municipale au complet et un peu de sérénité dans le contexte politique montreusien.

Mais pas de n'importe quelle manière.

La question essentielle est de savoir si les propositions de Monsieur Rochat sont vraiment les meilleures, voire les plus pertinentes. L'objectif clairement avoué étant de négocier financièrement sa démission.

Dans l'affaire qui nous concerne, seuls deux cas de figures sont possibles. Soit le juge d'instruction clôt son enquête sur un non-lieu, soit il renvoie Monsieur Doriot devant le tribunal.

Dans les deux cas, en suivant les propositions de la motion de M. Pierre Rochat, la compensation financière porterait sur une année au maximum, voire un peu plus de deux années de salaire, augmentée de son droit au 2<sup>ème</sup> pilier correspondant à son activité municipale.

La compensation financière avoisinerait certainement le million de francs. A discuter, comme le relève le motionnaire, en fonction des dispositions pénales exceptionnelles qui font bien évidemment défaut actuellement. Il est donc bien trop tôt pour exiger de la Municipalité d'entamer des négociations sur les conditions d'une sortie anticipée de M. Doriot.

La proposition de M. Pierre Rochat est un cadeau empoisonné pour la Municipalité. Je m'étonne d'ailleurs de lire dans le rapport de la commission les propos de M. Pierre Salvi qui: «estime que la démarche du motionnaire a le mérite de soulever une question d'importance, avec le but de rendre service». De rendre service à qui? Au motionnaire? Peut-être. Mais ni au Conseil, ni à la Municipalité.

Il est important dès lors de bien séparer le pouvoir politique du pouvoir judiciaire. Laissons le temps au juge d'instruction de terminer son travail, et en fonction de ses conclusions nous aviserons.

N'oublions pas qu'aujourd'hui encore M. Doriot bénéficie de la présomption d'innocence. Négocier aujourd'hui c'est mettre la charrue avant les bœufs. La seule démarche qui doit nous guider est la morale.

En indemnisant une sortie anticipée de M. Doriot, nous ne respecterions aucune éthique. L'interprétation d'une telle démarche pourrait même se retourner

contre nous. On pourrait très bien nous reprocher d'avoir acheté le silence de M. Doriot en contrepartie d'une rétribution financière. Ce sera à la justice Mesdames, Messieurs, en temps utile, de déterminer des compensations financières que pourrait exiger M. Doriot pour dommages et intérêts dans le cas d'une suspension abusive de son activité municipale.

Le signal que nous donnerions en acceptant ce postulat serait dès lors contreproductif. Il serait très mal interprété par la population montreuusienne, qui ne comprendrait certainement pas notre démarche.

Le Conseil d'Etat ne s'est d'ailleurs pas trompé. Il s'est bien gardé de toute procédure de révocation avant les conclusions du juge d'instruction.

En fonction de ce qui précède et dans sa grande majorité, le parti socialiste refusera la prise en considération du postulat de M. Rochat, car nous estimons que ce n'est pas en accélérant la procédure que nous mettrons un terme de la meilleure manière à l'affaire Doriot. Nous n'avons pas à nous substituer au juge d'instruction, même si cela prendra encore un peu de temps, et patience.

Nous vous invitons donc à refuser le postulat de M. Pierre Rochat, dans un souci de démocratie et de déontologie.

Je vous remercie de votre attention».

M. Alexandre Staeger, tient à préciser que bien que la motion de M. Pierre Rochat soit devenue un postulat, la position de Montreux Libre à ce sujet n'a pas changé. L'argument moral est primordial. C'est pourquoi Montreux Libre refuse le principe même d'une quelconque négociation financière avec M. Doriot.

Quand ce dernier déclare dans la presse avoir accumulé assez d'heures supplémentaires pour être payé jusqu'en 2011 à ne rien faire, quand on peut lire que M. Doriot exige sa réhabilitation complète comme si rien ne s'était passé, une négociation ne peut même plus entrer en ligne de compte. On ne peut que mettre le Conseil d'Etat devant ses responsabilités.

Pour Montreux Libre la réponse est claire, M. Doriot aurait dû démissionner il y a déjà bien longtemps et sans condition. Il n'est donc pas question de faire la moindre concession.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention:

«M. le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En finir au plus vite et au mieux avec l'affaire Doriot, retrouver, après une élection complémentaire, une Municipalité à 7 membres, et puis ensuite s'en laver les mains....

Alors qu'un homme seul s'est vu démettre de toutes ses attributions d'un mandat électif, alors que, bénéficiant de la présomption d'innocence il a été embastillé comme s'il avait été pris sur le fait d'un délit honteux, alors qu'il a été l'objet d'une mesure d'exclusion de son parti politique pour ne pas ternir l'image de ce parti aux yeux de l'opinion.

Alors que sa vie publique et sa vie privée ont été jetées en pâture aux lecteurs d'une presse avide de discréditer à travers lui toute une classe politique, alors enfin que les conclusions d'une enquête judiciaire ne sont pas près d'être rendues publiques. Joli ménage que cela Mesdames et Messieurs. Et pour en finir avec cette affaire, l'un d'entre nous ose proposer un arrangement, presque à l'amiable, sans que le seul intéressé ait été informé des propositions qui lui étaient faites!

Je ne me suis jamais, jusqu'à ce jour, exprimé publiquement sur l'affaire Doriot-Cantatore. J'en ai été et j'en suis profondément meurtri comme je le suis lorsque des erreurs et des imprudences sont commises qui bouleversent la vie d'un homme, le jettent à terre et l'excluent de la communauté comme un galeux, comme un pestiféré.

On ne peut pas verser des larmes de crocodile sur tout le mal qui a déjà été fait en cette affaire. Nous devons rester droits et courageux jusqu'au jour où plusieurs d'entre nous seront peut-être éclaboussés par cette malheureuse affaire qui dénote les dangers et les pièges de la vie publique dans un monde perverti par l'argent.

Dès lors, cette motion Rochat, ou ce postulat Rochat, n'est que roupie de sansonnet, ou si vous préférez, que vaine gesticulation face à une situation qui a été rendue très grave par les conséquences qu'elle a sur la vie de notre commune et sur celle de Jean-Claude Doriot».

M. Pierre Rochat n'a pas grand chose à rajouter. C'est un postulat et non plus une motion, parce que la motion devait être prise en considération, dans la rapidité, au mois de décembre, parce que

les choses devaient aller vite, avec une invitation à la Municipalité de régler la question.

Aujourd'hui on ne veut pas de ce postulat, M. Rochat a bien entendu toutes ces déclarations tout à fait intéressantes, au nom de la démocratie, de la moralité, de la déontologie. On prétend ou on laisse entendre que M. Rochat servirait des intérêts personnels au plan politique, qu'il se pique de vouloir acheter la démission de quelqu'un fort de grandes avances d'argent et de sommes considérables. On lui dit qu'il faudrait peut-être qu'il aille négocier avec M. Doriot.

M. Pierre Rochat demande qui est en train de se tromper complètement dans les processus démocratiques, dans le respect des règles? Lui, il les respecte complètement. Il demande une motion par voie d'urgence, elle est refusée. Il va en commission, il explique, il constate qu'effectivement du point de vue juridique il y a peut-être des vérifications à faire, il admet qu'il faut probablement aller jusqu'au postulat, et que cela ira jusqu'au mois de juin.

On donne ainsi un outil à la Municipalité qui n'a aujourd'hui absolument aucune compétence pour faire quoi que ce soit. M. Rochat donne un outil pour essayer encore une autre solution.

La responsabilité il faudra bien l'assumer. On vient d'entendre que M. Doriot est au pilori, alors qu'il fait la une de la presse. C'est lui qui est porté aux nues. Il va se présenter comme syndic et il sera syndic pendant huit ans!

M. Pierre Rochat invite à bien analyser et à réfléchir. Aujourd'hui M. Doriot, parti comme il est parti, il encaissera effectivement les Frs 300'000.- d'indemnités de Municipal qui lui sont dues comme élu jusqu'à la fin de la législature. Qu'il vienne à la table ou pas, il a été élu par le peuple et tant qu'il ne démissionne pas il a droit à ses indemnités.

Cela n'a strictement rien à voir avec les fameuses affaires qui sont traitées par la presse au niveau cantonal ou au niveau national, comme le chef de l'armée, le chef de la gendarmerie, etc. Eux ce sont des salariés sous contrat.

Ici il s'agit d'un élu avec des indemnités. On est tous d'accord qu'au plan de l'éthique, au plan de la déontologie, un élu qui est responsable et qui voit ce qu'il a fait, même si au plan pénal il n'est

(suite à la page 20)

# Des boues d'épuration au gaz naturel éco-carburant !

gaz  
naturel  
biogaz



## Un partenariat tourné vers l'avenir

Mardi 19 mai dernier, près de 130 personnes réunies sur le site du SIGE à Roche ont inauguré la nouvelle unité de traitement de biogaz mise en service par Holdigaz. Depuis octobre 2008 en effet, le biogaz est produit à Roche à partir des boues d'épuration traitées par les installations du SIGE. Après épuration, compression et odorisation, ses propriétés physiques et chimiques sont rendues compatibles à celles du gaz naturel. Il peut ainsi être directement injecté dans le réseau gazier du groupe Holdigaz.



Grâce au partenariat ainsi développé, la valorisation du biogaz pour l'alimentation de véhicules au gaz naturel carburant contribue de façon particulièrement efficace à l'amélioration du bilan environnemental.

Holdigaz s'est engagé à couvrir au moins 10% des ventes de gaz naturel carburant par du biogaz. Grâce à cette nouvelle unité de traitement, cet objectif est largement atteint. Différents projets sont à l'étude pour accroître encore la part du biogaz dans les ventes d'énergie du groupe Holdigaz.

## Une contribution en faveur de l'environnement

Le gaz naturel est un carburant respectueux de l'environnement. Il n'émet pas de suies ni de particules fines et moins de CO<sub>2</sub> que l'essence et le diesel. Une étude publiée en novembre 2007 par l'EMPA – Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et recherches - confirme une nouvelle fois les qualités environnementales du gaz naturel carburant. Les moteurs au gaz naturel carburant sont en outre moins bruyants que les moteurs traditionnels.

Dans la catégorie des éco-carburants, le gaz naturel-biogaz vendu dans les stations-service en Suisse présente le meilleur écobilan, selon une étude de l'Office fédéral de l'énergie.

## Stations de remplissage de gaz naturel et de biogaz\* Réseau HOLDIGAZ



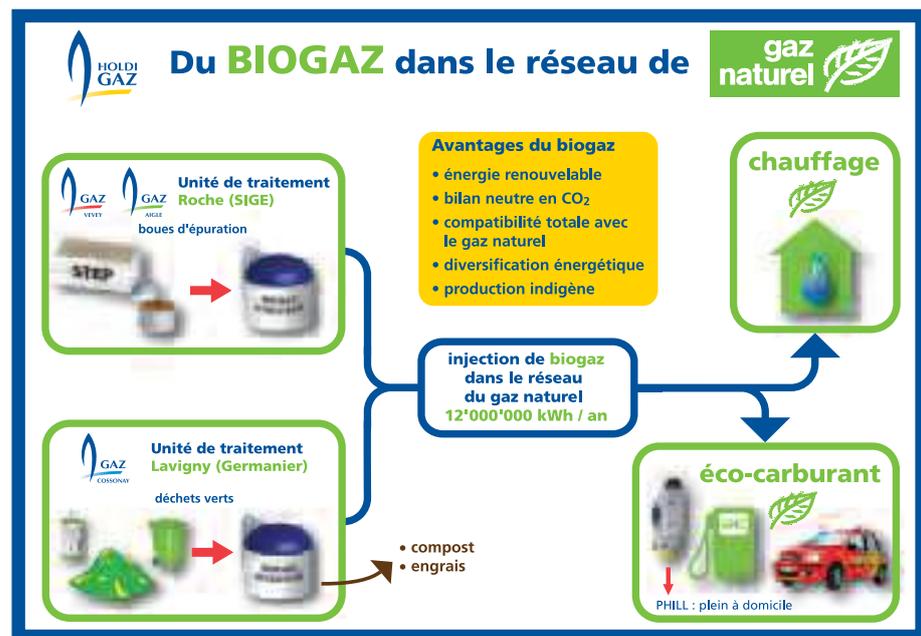
## Un carburant écologique et économique !

Le gaz naturel reste meilleur marché que les autres carburants fossiles, en moyenne de 30%.

De plus, les distributeurs offrent des réductions d'au moins Fr. 1000.- – et même Fr. 1500.- dans les réseaux desservis par les sociétés gazières du groupe Holdigaz - à l'achat d'un véhicule à gaz. Certains cantons et assurances accordent également des rabais sur les taxes et les primes pour les véhicules à gaz.

### Production de biogaz

L'énergie renouvelable produite dans les deux unités de traitement de biogaz du groupe Holdigaz – Roche et celle de Lavigny, qui traite du biogaz produit à partir de déchets verts - représente plus de 12 millions de kWh/an, soit l'équivalent d'environ 1'200'000 litres d'essence.



# La Page MIV

Montreux Info-Ville

## NOUVEAU: MITSUBISHI LANCER



**NOUVEAU: Lancer Sports Sedan**  
 1700 cc, 150 ch, 180 km/h, 6 vit. auto.  
 - 2 portes - 1700 cc - 150 ch - 180 km/h - 6 vit. auto.



**TESTEZ-LES MAINTENANT!**



**NOUVEAU: Lancer Sportback**  
 1700 cc, 150 ch, 180 km/h, 6 vit. auto.  
 - 5 portes - 1700 cc - 150 ch - 180 km/h - 6 vit. auto.



MIV est une initiative de la MIV (Montreux Info-Ville) en collaboration avec les concessionnaires Mitsubishi. Les prix indiqués sont des prix de vente recommandés et peuvent varier en fonction des options et des conditions de vente. Les taxes et les frais de transport sont en plus. Les images sont à titre illustratif. Les prix sont en CHF. Les prix sont en CHF. Les prix sont en CHF.

© Mitsubishi Motors 2007



**Milless Automobiles**  
 Chemin de la Forêt • 1850 Montreux  
 Tél. 021 963 55 55 • Fax 021 963 55 50

**Agent régional**  
 O. Ribordy Sàrl  
 1814 La Tour-de-Peilz  
 021 944 23 62

[www.ipress-sa.ch](http://www.ipress-sa.ch)  
**press**  
 SA

**Imprimerie I-Press SA**  
 Avenue Nestlé 13  
 1820 Montreux  
**Tél. 021 966 81 00**  
**Fax 021 966 81 02**  
[info@ipress-sa.ch](mailto:info@ipress-sa.ch)

FIDUCIAIRES

## FIDEXPERT

CONSEIL GLOBAL

RUE DU COLLÈGE 26 - 1815 CLARENS  
 TÉL. 00 41 21 989 82 70  
 FAX 00 41 21 989 82 79



## Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

### AITV S.A.

Place St-François 11  
 1003 LAUSANNE  
 Tél.: 021 342 50 34

Internet : [www.aitv.ch](http://www.aitv.ch) E-mail : [info@aitv.ch](mailto:info@aitv.ch)

### KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf 1844 VILLENEUVE  
 Général-Guisan 34 1180 ROLLE  
 Tél.: 021 967 20 30 Tél.: 021 825 34 34

Internet : [www.kunzli.ch](http://www.kunzli.ch) E-mail : [info@kunzli.ch](mailto:info@kunzli.ch)



Inspection TV / Réhabilitation  
 Essai d'étanchéité



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h  
**Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000**



Av. du Casino 33  
 Tour d'Ivoire  
 1820 Montreux  
 Tél. 021 965 40 00

**GERANCE  
 ADMINISTRATION  
 PROPERTY MANAGEMENT**

[www.cgs-immo-management.ch](http://www.cgs-immo-management.ch)



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ  
 RÉVISION / DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION  
 ET D'ORGANISATION

### Plus de 15 ans d'expérience

*Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Faites confiance à son expérience*

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL  
 Av. des Alpes 36 - CP 219  
 1814 La Tour-de-Peilz

**Tél. 021 961 11 46**

E-mail: [info@fiduciaire-antoniadis.ch](mailto:info@fiduciaire-antoniadis.ch)  
[www.fiduciaire-antoniadis.ch](http://www.fiduciaire-antoniadis.ch)

# Interview de Jean-Claude Doriot, éditeur de MONTREUX INFO-VILLE



## – MIV: On se demande par ci par là à qui appartient Montreux Info-Ville?

– JCD: Montreux Info-Ville est propriétaire de la raison sociale Info-Ville Sàrl.

## – Qui est propriétaire de cette société?

– C'est moi-même à 100%.

## – Depuis quand?

– Dès sa création, en mars 1996.

## – Une société protégée?

– Oui, elle est inscrite au registre du commerce. Mais c'est Montreux Info-Ville qui est protégé. Il avait fallu avoir les autorisations du canton et de la municipalité. Le nom de Montreux ne pouvant pas, sans autre, servir à un support publicitaire. Son contenu est également sous bonne garde. Une autre commune ne pourrait pas se servir du Info-Ville en y mettant son nom devant sans autorisation.

## – Pourquoi un tel journal?

– Avec la restructuration des quotidiens, je me suis aperçu qu'il manquait considérablement de compte rendu et que le politique travaillait quasiment dans l'anonymat. Et puisqu'à Montreux les séances du conseil communal sont transcrites mot à mot, j'ai opté pour ce choix qui n'existait pas en suisse romande. C'était une première.

## – Pourquoi ce choix?

– Communiquer, c'est très important. La population est en droit de connaître comment les décisions et propositions de leurs élus sont prises afin qu'elle puisse se forger en toute connaissance de cause une opinion. En plus, je voulais rapprocher les

habitants avec les commerçants locaux.

## – On reproche de temps à autre un long décalage entre les séances et la parution, une explication?

– La raison est qu'un procès-verbal ne peut pas être diffusé avant son adoption par le conseil communal. Exemple pour cette année: une séance aura lieu le 17 juin, le procès-verbal sera approuvé dans la séance du 2 septembre par les membres du conseil et publié dans le journal du 22 octobre. C'est le système entre les séances du conseil communal et la date de parution. Il faut bien comprendre que c'est pour faire de l'information.

## – A-t'il une tendance politique?

– Non surtout pas. Jamais l'idée m'est venue de vouloir politiser son contenu.

## – Et pourquoi pas?

– Si on veut donner de l'information au service de la commune il faut être neutre. La déontologie journalistique impose l'impartialité.

## – Oui mais vous étiez conseiller communal à sa création?

Effectivement, mais mon devoir civique n'avait rien à voir avec ma société.

## – A qui s'adresse Montreux Info-Ville?

– Aujourd'hui, vraiment à tout le monde. En plus des comptes rendus, un effort particulier est développé en ce moment et qui va s'accroître encore pour donner la parole aux sociétés locales. Par l'engagement d'un journaliste professionnel, les pages «Actualité» sont très bien perçues. Et si rien de tout ceci n'intéresse le lecteur, on se réfère aux pages publicitaires pour trouver son bonheur.

## – Est-ce que Montreux Info-Ville est subventionné par la commune?

– Non, il n'a jamais reçu d'argent de la collectivité si ce n'est pour des prestations qui ont été commandées par cette dernière.

## – Un refus des autorités ou la question n'a jamais vue le jour?

– Compte tenu que j'étais au conseil communal et que je n'appréciais pas

trop celles et ceux qui créaient des événements et qu'ensuite sollicitaient financièrement la commune parfois même en la menaçant, ça aurait été mal placé de ma part de le demander. Si on veut être indépendant, il faut assumer ce risque. De cette façon, j'ai toujours pu garder mon indépendance. Mais aujourd'hui, avec la longueur des procès-verbaux, afin de ne pas être obligé de faire des coupes, la question est ouverte.

## – Mais alors, qui paye ces éditions?

– Uniquement les annonceurs. Au début, lorsque j'avais mon imprimerie, celle-ci finançait grandement la perte du journal. Il n'y avait que très peu d'annonceurs. Il fallait lancer la machine comme on dit, se faire une place sur le marché.

## – Et pourquoi pas sur un abonnement payant?

– Seulement une poignée d'habitants se seraient abonnés donc, le but de l'info à tout le monde aurait été caduc.

## – A quel moment Montreux Info-Ville s'est assumé tout seul?

– Financièrement, il aura fallu attendre 6 ans. C'était long. Encore une fois, sans l'imprimerie et des membres de ma famille il n'existerait tout simplement plus.

## – Il fallait être audacieux pour prendre autant de risques financiers?

– S'il n'y avait pas d'audacieux sur cette terre, rien de ce que nous connaissons de beau aujourd'hui n'existerait.

## – Combien coûte un numéro?

– 32 pages représente un montant de CHF 25 000.- et 48 pages comme celui-ci, CHF 32 000.-, comprenant la mise en page, l'impression, le courrage, la rédaction et l'expédition par la poste.

## – Et votre imprimerie?

– Elle ne m'appartient plus depuis septembre 2002 date où je l'ai vendue.

## – Comment voyez-vous l'avenir de Montreux Info-Ville?

– Avec tout ce qui se raconte en ville, il faut être très vigilant et prudent. L'avis des clients comme le résultat du sondage de la page 33 seront très importants et vont aiguiller l'avenir.

## Philosophie, gastronomie et musique classique riment avec succès pour le Riviera Festival



Le quintette de Schubert à Chillon avec Thomas Füre et Rachel Kolly d'Alba aux violons, Ettore Causa à l'alto, Thomas Demenga et Matthias Schranz aux violoncelles.

Satisfaction du public et des organisateurs à l'issue de la première édition du Riviera Festival qui s'est déroulée du 21 avril au 2 mai derniers.

Schubert au Château de Chillon, le concert «Bachianas & Transcriptions» à l'auditorium du Conservatoire de Montreux, le concert et brunch sur les variations Goldberg au Montreux

Palace, le trio des sonates de Bach interprété par Benjamin Righetti à l'église de St-Légier, sans oublier le repas gastronomique avec le chef Gabriel Serero et l'atelier philosophique avec Henry-Charles Tauxe ou encore la soirée Tango à la salle «Sissi» de l'Audiorama. Un programme éclectique qui témoigne de la passion d'une poignée de mélomanes.

Le Comité d'organisation du festival se compose d'Aurelio Mastropaolo à la direction, la violoniste Rachel Kolly d'Alba à la direction artistique ou encore Jeanne Perrin, un comité qui verra des forces neuves arriver pour l'avenir. La commune de Montreux, la fondation Ernst Göhner et l'Office du Tourisme de la

Riviera ont été les soutiens financiers les plus significatifs et surtout ceux qui ont permis la réalisation de cette première édition.

L'enthousiasme du comité, des bénévoles et du public permet d'annoncer qu'une édition 2010 est déjà prévue, du 23 avril au 9 mai!

<http://rivierafestival.org>

## Le millésime 2008 à découvrir à La Cave Vevey-Montreux

«Ce millésime 2008 est très sur le fruit et friand, surtout pour les blancs», précise Raymond Girod, l'œnologue de La Cave Vevey-Montreux. «Des qualités dues à une récolte plus tardive qui a permis une bonne maturité du raisin», ajoute-t-il.

La Cave Vevey-Montreux propose une large palette de vins de différentes appellations: Chardonne, St-Légier, Blonay, La Tour-de-Peilz, Montreux. Avec des blancs essentiellement en Chasselas, et des rouges de Gamay, Pinot noir et Garanoir, sans oublier un rosé mousseux, le **Montreux St-Vincent**.

On peut souligner la médaille d'or obtenue à Expovina par

le **Montreux Récolte Choisie**. Le succès qui dure depuis un bon quart de siècle pour le **Château des Crêtes** en Gamay-Pinot ou Chasselas. Ou encore la **Cuvée Gourmande**, un Chasselas vieilles vignes élevé en barriques d'acacia. Des crus à découvrir en ce moment à la cave.

**La Cave Vevey-Montreux**,  
avenue de Belmont 28,  
1820 Montreux.  
Tél. 021 963 13 48.  
Fax 021 963 34 34.  
<http://www.lacave-vm.ch>



L'œnologue Raymond Girod en compagnie de Michael Heine le responsable du bureau de la Cave Vevey-Montreux.

## Conservatoire de musique Montreux – Vevey – Riviera

Le Conservatoire de musique Montreux – Vevey – Riviera a connu un essor remarquable depuis la fusion entre les conservatoires de Vevey et Montreux en 2002. Aujourd'hui il s'agit de la plus grosse école de musique du canton, avec plus de 1500 élèves. Une taille qui a permis de proposer de nombreuses activités musicales en plus des cours, ce qui dynamise l'institution; orchestres, ensembles, chanteurs, big-bands, ont pu présenter de nombreux spectacles d'élèves. On peut signaler les productions de «La petite Danseuse et la Marionnette» ou «My fair Lady» qui seront jouées respectivement les 4 et 5 juillet 2009,

au Petit Palais. L'an prochain, une comédie musicale devrait voir le jour sur le thème de «Bilbo le Hobbit» adaptée de Tolkien.

En 2010, le CMVR devrait pouvoir utiliser le Centre musical de Villeneuve, mis à disposition par la fondation Sylvia Waddilove, ce qui devrait résoudre en partie le problème des salles de spectacle.

D'autre part, le CMVR est en attente de nouveaux locaux pour son école de jazz. Une demande formulée depuis 20 ans qui permettrait de rapprocher la section jazz de la section classique qui se trouve à la Maison Visinand. La Maison Ducret, récemment acquise par la commune de



Les élèves de la section classique. Photo Jérémie Voïta.

Montreux, conviendrait parfaitement. Pour Jean-Claude Reber, directeur du CMVR, un rapprochement est néces-

saire pour mettre en route des projets communs.

[www.conservatoire.ch](http://www.conservatoire.ch)

## La FSG Chailly

une société proche de la jeunesse

La FSG Chailly fait preuve d'un dynamisme que l'on se doit de souligner. Elle a fêté l'an passé ses 75 ans et à cette occasion elle a organisé l'assemblée cantonale des gymnastes vétérans vaudois. L'an passé elle a également fusionné avec la Société féminine de gymnastique de Chailly et compte aujourd'hui environ 120 membres. Elle est actuellement présidée par Marlyse Blaser, membre depuis 1966.

Les différents groupes, depuis les enfants jusqu'aux dames, sans oublier les actives et actifs, participent sur le plan cantonal à divers concours et représentent vaillamment la société: par exemple, lors du Concours cantonal de jeux qui s'est déroulé début mai, une deuxième place

est venue récompenser les dames. Dans les groupes individuels, agrès, athlétisme et gymnastique, on peut encore signaler de très bonnes prestations avec l'an passé une championne vaudoise en gymnastique.

Ce dynamisme est lié à l'engagement des moniteurs (brevetés Jeunesse & Sport) ainsi qu'à la présence de plusieurs juges au sein de la société.

Pour l'avenir, la FSG Chailly est en attente de la réfection de la salle omnisports du Pierrier pour l'organisation de concours au niveau cantonal. Elle organise ses deux soirées annuelles le premier week-end de décembre, des manifestations qui connaissent toujours un vif succès.



Filles du groupe jeunesse filles 7 - 10 ans.

## Le Corps de Musique Montreux Clarens réunit les générations

Avec ses 42 musiciens le Corps de Musique Montreux Clarens se porte bien et réunit toutes les générations autour de la musique. L'équilibre est presque parfait dans les registres, avec un tout petit déficit dans les basses. «Cette année nous avons vu arriver trois élèves de l'Ecole de musique de Montreux et nous souhaitons que d'autres musiciens nous rejoignent» confie Jean-Louis Perritaz, le président entré en fonction lors de l'assemblée générale du 27 mars dernier.

L'harmonie municipale est issue de la fusion de deux sociétés, La Lyre de Montreux (1878) et L'Avenir du VMCV de Clarens (1912). Une fusion intervenue le 31 mars 2000, après une étroite collaboration des deux sociétés dès 1997, et que Jean-Louis Perritaz a pu suivre pas à pas. En effet, il était entré à l'Avenir de Clarens à l'âge de 12 ans déjà!

Le Corps de Musique Montreux Clarens est particulièrement actif. Même si 2009 peut être considéré comme une année calme, il a joué lors de la 102<sup>e</sup> Assemblée et concours des



Le président Jean-Louis Perritaz (à droite) en compagnie du chef de musique Pascal Brillard.

pompier vaudois, pour l'inauguration de la Vieille Ville de Montreux, dans le cadre du Giron des Musiques du District d'Aigle, puis pour les cérémonies du 1<sup>er</sup> août, ou encore aux Marchés folkloriques de Vevey. Sans oublier les différents concerts et répétitions. Et la société répond dans toutes les occasions à la demande de la Municipalité de Montreux.

[www.harmoniementreux.ch](http://www.harmoniementreux.ch)

pas condamné, il a commis une faute politique et cette faute politique il l'assume et il quitte son mandat de municipal. M. Rochat n'aura de cesse de mettre la pression pour qu'effectivement il assume ça, parce qu'en sa conscience M. Rochat aimerait pouvoir se dire, jusqu'à la fin de la législature, qu'il a essayé de le faire partir, parce qu'il devait démissionner.

M. Rochat invite donc à soutenir ce postulat parce que c'est une des manières qui permettrait effectivement peut-être de rendre M. Doriot un tout petit peu responsable en regard du mandat qu'il a accepté du peuple.

M. Olivier Gfeller, après l'intervention de M. Pierre Rochat, a presque envie de remercier pour sa générosité. M. Gfeller cite les propos de M. Rochat: «Je donne un outil à la Municipalité». Alors là, quelle générosité! Mais ce n'est pas dit que M. Rochat en ait la compétence. On ne sait pas si la Municipalité a la compétence de faire un tel arrangement et ce n'est pas parce que le Conseil vote la proposition de M. Rochat, qu'elle l'aurait.

M. Gfeller pense que dans le cadre de cette affaire, il faut tout simplement respecter les institutions. D'ailleurs le Conseiller d'Etat Libéral a bien compris qu'il ne fallait pas mettre la charrue avant les bœufs et il attend d'avoir soit le chef d'inculpation soit le jugement pour se prononcer, et dans ce cadre là, dans cette affaire là, on ne s'en sortira qu'en étant respectueux des institutions.

M. Gfeller déclare que M. Rochat l'avait habitué à plus de respect des institutions jusqu'à maintenant dans son action politique. Il ne partage pas ses idées, mais il trouve que M. Rochat a toujours eu une certaine rectitude, et il l'invite à y revenir parce que là M. Rochat donne une impression fâcheuse qui n'est pas à la hauteur de ce qu'il est capable de proposer.

M. Rochat dit que M. Doriot encaissera de l'argent jusqu'à la fin et que cela est fâcheux. M. Gfeller pense que c'est au moment du jugement, si effectivement le jugement est sévère, là on pourra voir si la commune entreprend des démarches par rapport à une éventuelle culpabilité de M. Doriot. Pour le moment personne n'en sait rien.

M. Gfeller invite donc à respecter la séparation des pouvoirs. C'est la justice qui doit maintenant faire son travail et en attendant tout le reste n'est que gesticulation fâcheuse qui ne contribue pas à ce

que l'on retrouve de la crédibilité. Il invite donc à refuser cette proposition.

M. Pierre-André Spahn désire remettre l'église au milieu du village. Aujourd'hui on n'est pas en train de voter une indemnité à M. Doriot, mais la prise en considération d'un postulat.

Cette prise en considération ou non du postulat, s'il est accepté, donnera à la Municipalité l'occasion de se déterminer sur la proposition de M. Rochat. Peut-être que la Municipalité arrivera à la conclusion juridique qu'il n'est pas possible de le faire. M. Spahn rappelle qu'un postulat n'est pas contraignant.

Aujourd'hui on essaie de trouver des pistes pour trouver une solution au fait que la Municipalité fonctionne à six au lieu de sept. Si ce postulat est pris en considération, ce que M. Spahn invite à faire, c'est uniquement pour que la Municipalité se penche sur la question et rende un rapport. Aujourd'hui on n'est pas en train de décider si on va verser des indemnités ou pas.

M. Pierre Rochat désire réagir brièvement au propos de M. Olivier Gfeller et déclare qu'il continue à respecter les institutions dans la mesure où il les maîtrise, parce que c'est une problématique assez sérieuse il faut savoir où sont les potentialités et les capacités de les respecter.

M. Rochat connaît assez bien le Conseiller d'Etat Libéral responsable des institutions. Il n'a pas beaucoup causé de cette question avec lui, car il considère que finalement il a fait une appréciation, il l'a communiquée et surtout il a fait une communication parfaitement claire par rapport à cette question. Il a fait une analyse constitutionnelle de la problématique sur la possibilité effectivement de provoquer ou d'organiser une votation pour destituer un municipal.

Cette analyse constitutionnelle exige qu'il y ait au moins une des trois conditions suivantes qui soit remplie, et à l'évidence elles ne sont pas remplies. Il faut soit une condamnation pénale, elle n'est pas remplie, soit la maladie qui rend la personne concernée dans l'impossibilité de remplir son mandat, soit la disparition.

M. Doriot s'est clairement manifesté comme n'étant pas disparu, il est là, donc il est évident qu'aucune des conditions n'est remplie. Il n'y a pas besoin de loi, ni d'autres analyses, sur le plan constitutionnel ce n'est pas possible

d'organiser une votation, on est une communauté responsable et on a élu M. Doriot.

M. Rochat ajoute, à l'intention de M. Gfeller, qu'il y a un autre respect fondamental de la séparation des pouvoirs et des institutions, et qu'il ne mélange pas justice et politique. Il a dit très clairement tout à l'heure que peut-être bien qu'il y aura non-lieu, peut-être bien qu'il y aura même acquittement, M. Rochat n'en sait absolument rien du tout. Mais il y a une faute politique dans l'exercice du mandat, et cette faute politique implique la démission un point c'est tout!

M. Zulauf déclare qu'il ne sert à rien de s'enflammer et de répéter deux fois les mêmes choses. Mais il aimerait rappeler qu'une motion ou un postulat sont adressés pour réponse à la Municipalité. Or comment la Municipalité peut être compétente pour agir en cette matière alors même qu'elle a déchu M. Doriot de toutes ses compétences, de toutes ses attributions et de tous ses droits. Elle est en conflit grave avec le Municipal Doriot toujours en fonction et rétribué. Mais comment peut-on attendre de la Municipalité actuelle qu'elle propose une réponse au Conseil communal sur cette affaire Doriot, alors même qu'elle est en premier lieu partie prenante, et on sait depuis le mois d'avril dernier les dispositions qu'elle a prises à son encontre.

M. Grégoire Furrer s'exprime en son nom propre et déclare qu'il est très partagé par cette histoire, et il pense que l'on mélange un peu les débats. Il n'est pas pour ce postulat parce que la situation telle qu'il la comprend, c'est qu'on a un municipal qui a fait une faute politique, elle est avérée, il n'y aura peut-être pas de condamnation, peut-être pas de condamnation pénale, mais il a fait une faute politique et il aurait dû démissionner et c'est très regrettable qu'il ne l'ait pas fait.

Maintenant lui donner de l'argent ou négocier avec lui pour qu'il démissionne c'est quelque chose que moralement M. Furrer ne peut pas accepter. Il n'est donc pas pour une négociation parce que ce serait perdre beaucoup de temps et lui donner un crédit qui n'est pas mérité. Par les temps qui courent, on ne va pas donner un «golden parachute» à quelqu'un qui a fait une faute politique avérée. M. Furrer ne peut pas accepter de négocier une indemnité de départ et malheureusement pour M. Rochat il est contre ce postulat.

M. Olivier Gfeller, concernant la faute politique, partage tout à fait l'avis de M.

Pierre Rochat. D'ailleurs le parti socialiste a considéré qu'il y avait une faute politique. On ne peut pas savoir si sur le plan pénal le prêt sans intérêt qu'il a accepté auprès d'un promoteur est condamnable. Par contre sur le plan politique c'est une faute et l'on en a tiré les conséquences.

M. Gfeller invite quand même M. Rochat à rester au plus près de l'analyse constitutionnelle de M. Leuba parce que c'est sur ce terrain là que les choses vont se décider. Et c'est à cause de cela que l'on ne doit pas se précipiter, même si la situation que l'on vit maintenant est pénible. M. Gfeller cite les propos de M. Rochat: «...dans la mesure où je maîtrise...» et il partage aussi son point de vue, M. Rochat ne maîtrise pas du tout cette démarche qui pose effectivement de grandes questions sur le plan moral comme l'a dit M. Furrer.

Si l'on suit l'idée de M. Rochat on va peut-être en venir à verser une somme alors que l'on ne sait pas du tout le résultat du jugement et cela peut être tout à fait dommageable pour la Commune.

Par prudence, M. Gfeller invite à refuser cette proposition et il s'agira d'être ferme et clair au moment où les choses seront claires.

M. Pierre Rochat, revient sur une question technique et rappelle qu'il a proposé par motion la proposition de négociation avec le versement de l'indemnité annuelle et si M. le Municipal Jean-Claude Doriot n'était pas condamné au plan pénal à la fin de l'année, de lui verser les indemnités auxquelles il aurait eu droit comme élu jusqu'à la fin de sa législature.

En fait, maintenant que le temps a passé la proposition que M. Pierre Rochat a accepté de transformer en postulat, devra vraisemblablement, pour autant qu'elle soit acceptée, être adaptée. Mais il n'y a absolument pas de «golden parachute», il n'y a pas de parachute doré. En tout cas les Frs 100'000.- de l'année seront versés, d'ici la condamnation, les recours, etc. Il n'y a rien de plus, ce n'est pas ça un parachute doré. Un parachute doré c'est quand on en rajoute, cela n'a donc rien à voir. C'est simplement une manière de dire à M. Doriot qu'il faut démissionner.

M. Jean-Marc Forclaz déclare qu'il faut considérer la proposition de M. Pierre Rochat comme symbolique et il la votera dans cet esprit là. Il ne faut se faire aucune illusion. En imaginant une seconde qu'elle passe et que la

Municipalité puisse négocier, l'intéressé choisira la formule où il gagne le plus. Il n'a pas le courage de démissionner sur la base de sa faute politique, il s'accrochera jusqu'à la dernière minute pour tirer le plus d'argent possible, quelle que soit la solution qu'on lui propose.

M. Forclaz rappelle que l'intéressé a eu l'indécence de s'étaler dans le journal en prétendant qu'il a fait économiser des dizaines de millions à la commune. Quelqu'un l'a relevé tout à l'heure qu'il avait des heures supplémentaires jusqu'en 2010.

Sans doute qu'il compte le temps où il a bu des cafés et des verres. Il faut arrêter, c'est une vaste farce!

La faute politique est reconnue par l'intéressé lui-même. Il ne faut effectivement pas mélanger le pénal. La proposition de M. Rochat avait une valeur symbolique dans ce sens là. M. Forclaz la soutiendra en ne se faisant aucune illusion sur l'acceptation éventuelle. Celui qui tient les clés en ce moment, tant qu'il n'y a pas de jugement, c'est M. Doriot. Il choisira la solution où il peut encaisser le maximum d'argent. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

M. le Syndic Pierre Salvi ne veut pas reprendre l'ensemble des éléments du débat de ce soir, mais il aimerait dire au sujet de cette motion que le motionnaire a proposé de transformer en postulat, si sa prise en considération est acceptée ce soir, elle ne va viser qu'un seul but, c'est de demander finalement à la Municipalité de réfléchir à la question.

Il y a deux problèmes qui se posent. Il y a le problème du droit, auquel de toute façon on n'échappe pas: «que peut-on faire?». La Municipalité a refusé de demander un avis de droit avant que le Conseil communal se prononce. Un avis de droit coûte du temps et de l'argent. Il s'agit ensuite d'interpeller les services compétents du canton, pour savoir, par rapport au cadre juridique, ce qu'il est possible de faire. C'est un certain travail. Là on est uniquement dans le domaine du droit.

Après il y a la question de l'opportunité, et là on est véritablement dans le débat politique. D'ailleurs la discussion qui a eu lieu jusqu'à présent démontre bien à quel point le Conseil communal est partagé, même si dans le fond tout le monde est d'accord au moins sur un point, c'est que la situation qui amène à échanger sur ces thèmes ce soir est regrettable.

A partir de là, quand M. le Syndic Pierre Salvi a dit à la commission que la proposition de M. Pierre Rochat rendait service, il fallait comprendre qu'en fait il était persuadé qu'elle pouvait partir d'un bon sentiment, qui est de constater qu'aujourd'hui la Municipalité travaille à six au lieu de sept, ce qui serait sans doute plus favorable.

Partant de ce postulat M. le Syndic Pierre Salvi ne peut évidemment pas s'opposer à le prendre en compte. Cependant il tient à assurer que tout est mis en œuvre pour que le travail soit effectué et que la charge soit répartie entre collègues.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

M. Jean-Michel Talon, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

### CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 9 voix pour, et 2 abstentions que la Commission invite le Conseil Communal à prendre en considération le postulat de M. Pierre Rochat.

A la demande de M. Antonio Di Tria, appuyé par plus de dix Conseillères et Conseillers, M. le Président procède au vote à l'appel nominal.

### Ont voté OUI:

Mmes et MM. Patrick Aubort, Juliane Baumann, Olivier Blanc, Zita Ceretti, Edmond Chevalley, Julien Chevalley, Karine Chevallier, Yves Cornaro, Laurent Demartini, Coralie Dumoulin, Jean-Marc Forclaz, Bernard Gardiol, Francis Gonzalez, Rolf Gosewinkel, Michel Granato, Carole Grangier, Bernard Gret, Nicolas Gudet, Yanick Hess, Yann Krebs, Yves Laurent Kundert, Ludwig Lemmenmeier, Maja Liew, Aurélio Mastropaolo, Christian Mathez, Franco Meichtry, Michel Posternak, Jean-Daniel Rochat, Pierre Rochat, Jean-Pierre Schmid, Edgar Schneider, Heinz Schoeneich, Philippe Sonnard, Pierre-André Spahn, Christel Stadelmann, Jean-Michel Talon, Rudolf Thomann, Christian Vernier, Lionel Winkler.

### Ont voté NON:

Mmes et MM. Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Marcelle Bruecher, Francis Brühlhart, Jean-Pierre Buholzer, Thierry Cantarini, Antonio Di Tria, Grégoire Furrer, Prisca Gaillet, Emmanuel Gétaz, Olivier Gfeller, Denis

# Clin aux commerces



OPTIQUE VERRES DE CONTACT

Grand Rue 2 - Montreux  
Tél. 021.963.38.23

Rainer Bätz  
Opticien Diplômé

**OFFRES  
ENFANTS**

**L'offre comprend :**  
La monture enfant  
Les verres organiques  
anti reflets.  
Le montage.

**199.- frs**  
et  
**249.- frs**

Salon et Accessoires



catimini



**RESTAURANT**



**FONDUES**  
**CHARBONNADE**  
**SPÉCIALITÉS  
VAUDOISES**  
**TERRASSE  
PANORAMIQUE**

Av. des Alpes 37 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 19 02 - Fax 021 963 19 03  
[www.paradise-montreux.ch](http://www.paradise-montreux.ch)

**OUVERT 7/7 de 6h00 à 24h00**

## TERRASSE DE L'EUROTEL

DIRECTEMENT AU BORD DU LAC,  
PROTÉGÉE ET OMBRAGÉE

\*

## GRILLADES AU FEU DE BOIS

SPÉCIALITÉS DE SAISON,  
CARTE ESTIVALE,  
ASSIETTE DU MARCHÉ,  
VÉGÉTARIENNE & PASTA.

BEST WESTERN

☆☆☆☆  
**Eurotel Riviera**

RÉSERVATIONS AU 02 1- 966 22 30



Horloger  
Réparation, vente, achat  
Devis gratuit

**Pendules**

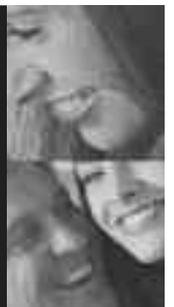
Grand Rue 22 - Montreux

**021 963 59 47**

Vos solutions immobilières

**PUBLIAZ**  
GERANCE & COURTAGE

Grand-Rue 114  
1820 MONTREUX  
+41 21 966 00 66  
[www.publiaz.com](http://www.publiaz.com)



# chants de la Grand'Rue



*La Rouvenaz*  
Spécialités italiennes  
&  
Fruits de mer  
\*  
B & B  
*La Vinoteca*  
Bar à Vins - 021 963 27 37  
Rue du Marché 1 - 1820 Montreux - Suisse - Tél. +41 21 963 27 36  
Fax: +41 21 963 43 94 - E-mail: rouvenaz@bluewin.ch



## Centre Administratif et Culturel

Cité Centre abrite 2 salles de cinéma, la bibliothèque municipale, une ludothèque, une vidéothèque, un centre de danse.

Dans la partie administrative, il héberge également le siège européen de la Société Stryker Europe SA, une agence générale du Groupe Allianz, un Business Centre, un bar club discothèque, une boutique de prêt à porter, une auto moto école ainsi que d'autres entreprises du domaine administratif.

## Jost Pompes Funèbres Montreux-Vevey-Villeneuve

*A vos côtés dans les moments difficiles*

**Nouvelle adresse: Av Belmont 38 à Montreux**

**Jost Pompes Funèbres**

**1820 Montreux - Tél Bureau - 021 981 15 30**

**Tél 24 h/24 h - 021 963 00 63 - 078 677 95 81**

**www.pfjost.ch**

Jost pompes funèbres assure un service 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pour toutes la région du Haut Léman, voire plus en cas de nécessité.

Il s'agit de la plus ancienne entreprise familiale montreuusienne de pompes funèbres (1993) qui propose des prestations complètes. L'entreprise est réputée pour la qualité du contact qu'elle entretient avec les famille et le soutien qu'elle apporte dans des moments bien souvent pénibles. Elle s'occupe de toutes les formalités relatives au décès, les décorations florales, les faire-part, les annonces aux administrations, les cartes de remerciements, ainsi que des

transports en Suisse et à l'étranger.

Nouveau: toutes ces prestations sont résumées de façon détaillée sur le site internet [www.pfjost.ch](http://www.pfjost.ch) notamment les tarifs qui sont parmi les plus avantageux.

**A noter que Jost Pompes Funèbres a changé d'adresse et ne se trouve plus à Brent, mais à Montreux, à l'avenue de Belmont 38.**

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à vous renseigner aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus ou au no 078 677 95 81.



**Marcel Jost, directeur, en compagnie de sa collaboratrice Sara**

**Sur présentation de cet article, 50 cartes de remerciements vous sont offertes.**

Golaz, Irina Gote, André Groux, Antoinette Groux, Claire-Lise Gudet, Daniel Guex, Patrick Haari, Ahmad Jahangiri, José Jorge, Jean-Jacques Kiala, Jacques Lecoultré, Daniel Manzini, Georgette Morisod, Maria Magdalena Müller, Christophe Privet, Julio Santiago, Domenico Silleri, Alexandre Staeger, Henri Supply, Dino Tarussio, Gilbert Tille, Claude Vidoz, Eric Walther, Guillaume Wicht, Michel Zulauf.

#### Se sont abstenus:

Mmes et MM. Christian Allenbach, Jocelyne Bouquet, Anthony Huys, Caleb Walther.

#### Le Conseil communal accepte ces conclusions par 39 OUI, 36 NON et 4 abstentions (vote par appel nominal).

7.3 sur la réponse à la motion (ancienne) de M. Nicolas Gudet «pour un recours systématique à des procédures de concours ouvertes dès la conception des grands projets urbains communaux» (33/2008) (rapp. : M. Alexandre Staeger);

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. Alexandre Staeger, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

#### CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis N° 33/2008 de la Municipalité du 28 novembre 2008 sur la réponse à la motion (ancienne) de M. Nicolas Gudet «pour un recours systématique à des procédures de concours ouvertes dès la conception des grands projets urbains communaux»;

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

#### DECIDE

1. De prendre acte du présent rapport N° 33/2008 de la Municipalité au Conseil communal en réponse à la motion (ancienne) de M. Nicolas Gudet «pour un recours systématique à des procédures de concours ouvertes dès la conception des grands projets urbains communaux».

M. le Président déclare le vote ouvert.

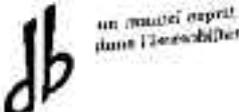
#### Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une large majorité et quelques abstentions.

7.4 relatif à une demande de crédit de Fr. 150'000.- pour la participation de la Commune de Montreux au concours EURO-PAN 10, site des «Grands Prés» à Baugy et réponse à la motion de M. Michel Zulauf demandant l'élaboration d'un projet de construction d'habitations à loyers modérés sur le site de Baugy, propriété communale initialement destinée à l'aménagement d'un nouvel hôpital (01/2009) (rapp.: M. Lionel Winkler).

M. Lionel Winkler, Président de la commission, précise que dans le rapport qui a été remis ce soir il y a une erreur de plume, à la dernière page au point 1 des conclusions, tout en haut de la page en caractère gras, il faut lire: «....., selon le cadre programmatique examiné en commission».

Comme ce rapport est arrivé récemment, M. le Président demande à M. Winkler de bien vouloir le lire.

M. Olivier Blanc déclare que M. Winkler peut donner lecture de son rapport, mais comme il n'est pas à l'ordre du jour, il est surpris qu'on le traite. Il est indiqué clairement sur l'ordre du jour que: «Ce rapport n'étant pas déposé, il sera traité lors de la prochaine séance du Conseil communal».



**D. Bottarel**  
**Agence Immobilière**  
Administration de l'IE • Gérances • Locations • Vente  
Rue du Bourg 37  
CH-1818 Chabliz, Montreux  
Tél. 021 964 23 36  
Fax 021 964 23 31

Formellement il n'a pas été porté à l'ordre du jour. M. Blanc l'a reçu sous forme électronique, mais ce n'est pas le cas pour ses collègues, ce qui pose quand même problème. Il ne veut pas en faire tout un plat, mais fallait quand même que ce rapport soit porté à l'ordre du jour.

M. le Président demande que ceux qui sont d'accord pour que ce rapport soit lu maintenant par M. Winkler lèvent la main.

C'est à une large majorité que le Conseil communal accepte que ce rapport soit lu maintenant.

M. Stéphane Barbey trouve le procédé tout à fait contestable. Seule l'unanimité du Conseil permettrait de mettre ce rapport à l'ordre du jour. Or il y a une majorité mais pas unanimité sur cette question. Il demande donc que ce document et les débats qui s'en suivent soient reportés à la prochaine séance du Conseil communal comme indiqué sur la convocation.

M. Emmanuel Gétaz déclare qu'il faut revenir à l'analyse de l'intérêt de ce sur quoi on débat. Ici il s'agit d'un concours qui va avoir lieu avec ou sans nous. C'est aussi simple que cela. Il y a une erreur c'est évident. Il est à l'ordre du jour, ensuite dessous il est noté qu'il n'est pas à l'ordre du jour, il y a une confusion qui est très regrettable.

Il aimerait que la Municipalité dise, si on reporte au prochain Conseil cette décision, pourra-t-on participer encore au concours oui ou non ? Pour M. Gétaz c'est la seule chose qui compte. Le bon sens voudrait que l'on ne soit pas trop formel sur ce problème de bas de page, et que l'on se prononce.

Ce qui est important c'est le fond. Est-ce que l'on va participer oui ou non à ce concours, voilà ce qui est important.

#### PRESTIGE GALERIE DU MARCHÉ



20 ans de présence à Montreux

Place du Marché 6 - CH-1820 Montreux  
Tél. 021 963 05 17 - Fax 021 963 05 48  
M. Willy Granges - Natel 079 442 98 80

M. Eric Walther s'inquiète, car au point 7.1 de l'ordre du jour il y a le même commentaire, M. le Président a sauté ce point, et là il y a le même commentaire et on le traite.

M. le Président répond que le rapport du point 7.1. n'a pas été déposé, alors que pour le point 7.4. ce rapport a été distribué à l'entrée et un certain nombre de Conseillères et de Conseillers l'ont reçu avant la séance, raison pour laquelle il se permet de procéder de cette manière.

M. André Groux déclare qu'il y a peut-être une erreur du fait de la mention du bas de page. En fait le point 7.4. est prévu à l'ordre du jour normalement. Il aimerait rappeler aussi qu'il existe un règlement, article 55, chiffre 2, et qu'il y a une série de procédures. Il faudrait que chaque Président du Conseil ou de commission reprenne ces procédures.

Normalement à l'issue de la commission il fallait se déterminer sur la procédure à appliquer pour ce rapport et c'est à ce moment là que l'on aurait pu constater que les délais étaient courts, et qu'il fallait se bouger un peu pour rendre ce rapport.

Le règlement dit sous chiffre 2: «si ce délai ne peut être respecté le ou les rapporteurs prennent leurs dispositions pour que le bureau et les Présidents de groupe aient au moins le ou les rapports 48h avant la séance du Conseil, cas d'urgence réservé». C'est pour que dans le cadre des groupes les rapports puissent être discutés, ce qui a été fait.

En plus M. Groux croit savoir que cela rend service s'il en est discuté aujourd'hui, par rapport à la Municipalité.

M. le Syndic Pierre Salvi ne veut pas répéter ce qu'a dit M. André Groux, il a tout à fait raison, c'est le règlement qui le dit. D'autre part à l'avenir, lorsque les rapports ne seront pas communiqués on ne mettra plus de pied de page, ainsi il n'y aura pas de discussion. La procédure traditionnelle veut que, ad minima, les présidents de groupe et les membres de la commission reçoivent le rapport, ce qui permet au groupe de pouvoir le traiter.

Maintenant d'un point de vue pratique, en date du 4 avril, soit un samedi, 3 jours après la prochaine séance du Conseil, il y aura une reconnaissance sur le site par le jury et probablement quelques bureaux candidats qui voudront traiter de ce projet. M. le Syndic Pierre Salvi pense que c'est un bon signal que l'on puisse leur dire demain que le Conseil

communal s'est prononcé, qu'il a dit oui. Parce que si l'on veut motiver des bureaux à pouvoir travailler sur ce projet, il ne faut pas leur dire que l'on prendra la décision ultérieurement.

Il faut être pratique par rapport à l'intérêt de ce projet et le voter. On est tout à fait en accord avec le règlement, et la prochaine fois il n'y aura plus de pied de page.

M. Salvi profite de dire qu'à certains égards parfois, et il en porte la responsabilité en tant qu'autorité de contrôle de son travail, il laisse passer des choses et il en est vraiment désolé. Mais ici, par rapport au respect du règlement, il n'y a pas de problème, c'est tout à fait sûr.

M. Alexandre Staeger se permet de revenir sur ce que vient de dire M. Stéphane Barbey et qui était tout à fait exact. Le problème ce n'est pas que le rapport n'a pas été transmis à temps, le problème c'est que si on lit l'ordre du jour, on constate que ce rapport a été retiré. Il y a une mention pied de page, sinon il ne faut pas la mettre. Le problème est juridique. Quelqu'un c'est peut-être dit qu'il aimerait décider sur cet objet là précisément, mais comme il ne serait pas traité, il a décidé de ne pas venir aujourd'hui. Donc formellement il y a un problème.

Cependant, M. Staeger partage les considérations pratiques de M. Gétaz, et malgré le vice juridique il croit qu'il faut prendre le risque d'y aller, et pense que personne ne va attaquer cette décision. Mais il répète qu'il faut être conscient du fait qu'il y a un vice juridique et que cette décision sera annulable.

M. Grégoire Furrer déclare que maintenant il faut y aller et que si l'on écoute les juristes on ne fait plus rien. Il faut traiter du fond de cette question et arrêter de perdre des heures sur des bricoles de forme.

M. Stéphane Barbey tient à dire que le juridisme ce n'est pas seulement quelque chose pour faire joli dans la façade. Le juridisme c'est ce qui permet d'éviter des affaires Doriot. Il est plus que souhaitable que la communauté apprenne à travailler d'une manière plus stricte, plus conforme parce que l'on dérive de plus en plus. On a une administration reconnue comme archaïque, on a des problèmes dans la gestion des affaires courantes du Conseil.

M. Barbey trouve qu'il est nécessaire que l'ensemble de la communauté se

reprenne et que l'on puisse retrouver une image de marque, meilleure que celle que l'on a actuellement face au public.

Parce que pour le moment le public a raison de dire que de nombreux disfonctionnements existent dans le cadre de l'activité publique dans la Commune de Montreux.

M. Jean-Marc Forclaz trouve qu'il y a un moyen très simple de résoudre le problème, et c'est M. Barbey qui l'a dit tout à l'heure. Il faut voter à l'unanimité la discussion sur ce sujet ainsi le problème juridique est réglé.

M. le Syndic Pierre Salvi constate que l'on n'avance pas beaucoup. Il a presque envie de dire finalement qu'il faut refuser tous les projets et rester à la maison, ainsi tout ira très bien.

Il ne peut pas accepter les propos de M. Barbey. Il aimerait lui dire que l'administration fonctionne de manière très étonnante, surtout si M. Barbey se réfère à la lecture de certains paragraphes de journaux ou de rapport. Elle fonctionne très bien, avec beaucoup de sécurité et beaucoup de réussite. Il y a ça et là, comme dans n'importe quelle entreprise humaine, qu'elle soit privée ou publique, des améliorations à apporter.

Et la Municipalité et l'administration se réjouissent de travailler à l'amélioration de ce qui doit être amélioré. Mais M. le Syndic Pierre Salvi n'accepte pas que M. Barbey dise que c'est exactement le reflet du fonctionnement de l'administration, et il tient ici publiquement à la remercier et à la féliciter pour tout le travail positif qu'elle fournit pendant l'année.

Par rapport au règlement du Conseil communal il est clair, que comme d'habitude l'on met les points à l'ordre du jour, comme d'habitude c'est adopté, il y a des délais d'impression et si entre deux le rapport arrive, c'est alors un fait nouveau qui permet de le traiter conformément au règlement, il n'y a même pas à discuter de savoir si cela figure ou non à l'ordre du jour, c'est un fait il est à l'ordre du jour. Et entre le moment de l'impression et l'impression du pied de page, il y a eu l'arrivée du rapport dans des délais qui permettaient de le traiter.

On est en train de perdre du temps et M. le Syndic Pierre Salvi a envie de dire que la société, si elle se concentre uniquement sur ce mode de fonctionnement, n'arrivera jamais à traverser les graves crises auxquelles elle est confrontée et

(suite à la page 35)

# Les pompiers vaudois font la fête à Montreux!

Les 8 et 9 mai derniers, la 102e assemblée générale de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers s'est déroulée à Montreux. A cette occasion, quelque 550 pompiers se sont affrontés lors des concours annuels et ont

offert à plusieurs milliers de spectateurs le spectacle de leur savoir-faire. Sauvetage, extinction, relais d'eau avec motopompe, gestion des appareils respiratoires indispensables en milieux enfumés, gymkhana, les hommes du feu étaient dans la ville.

L'assemblée générale annuelle de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers (FVSP) est l'occasion de faire le point sur les mesures principales d'évolution de l'engagement des sapeurs-pompiers dans le canton de Vaud et permet aux autorités de remercier ceux qui s'engagent tout au long de l'année pour la sécurité de leurs concitoyens.

Un comité d'une quinzaine de bénévoles, sous la présidence d'André Blanc, ancien Municipal et ancien commandant du PPS de Montreux, a permis de faire de cette manifestation un succès.

En effet, la fête fut belle et a été couronnée par un cortège emmené par six fanfares et agrémenté de nombreux véhicules d'intervention de toutes dimensions. Le public estimé à près de 5000 personnes a pu suivre les divers postes du concours et des démonstrations et s'est finalement retrouvé sur la Place du Marché pour la partie officielle. Les réjouissances se sont ensuite poursuivies sous le Marché Couvert pour l'apéritif et près de 1000 repas ont été servis le soir au Centre des Congrès.



# SONDAGE / CONCOURS AUPRÈS DE LA POPULATION, LECTRICES ET LECTEURS

Montreux Info-Ville existe depuis mars 1996, soit en 2010, 15 ans d'informations sur l'activité du Conseil communal par la transcription quasi intégrale des procès-verbaux.

Tout cela **gratuitement** pour la collectivité montreuusienne.

Aujourd'hui, alors que tout allait pour le mieux, certains politiques s'offusquent qu'une société privée édite un tel organe avec la publication des P.-V. Parce que trop officiel!

Ainsi, on demande que toute collaboration avec la société Info-Ville S.à.r.l. soit supprimée pour la fin de cette année. C'est-à-dire, plus de compte-rendu des séances à faire paraître sous le nom de Montreux Info-Ville.

Et de proposer à ce que la commune édite un journal du conseil sans publicité et à grand frais pour le budget communal alors qu'aujourd'hui, c'est ZERO franc.

La municipalité a lancé en 2008 son propre bulletin d'information au prix de Fr. 18 000.- par numéro pour 8 pages fois 5 numéros par an (lire en pages 15 et 18). De bonne tenue, nous n'avons rien contre cette intention, mais souhaitons connaître l'avis de tous, quant à savoir s'il ne fallait pas profiter du titre Montreux Info-Ville pour encarter ces 8 pages bénéficiant du titre connu et réduisant ainsi considérablement le prix. Donc nos impôts.

Nous sommes très surpris de constater cette manœuvre peu cavalière, mettant en péril une PME montreuusienne qui se bâtit seule grâce à ses fidèles annonceurs depuis toujours. Et sommes d'autant plus surpris de constater le peu d'intérêt qu'ont certaines personnes à vouloir dépenser l'argent des autres aussi facilement.

Normal ou pas normal, à vous de juger. Merci de répondre aux 4 questions suivantes et participez au Grand Concours 2009 si vous le souhaitez.



## Question 1:

Le Conseil communal doit-il cesser la collaboration avec Info-Ville Sàrl après 14 ans?  OUI  NON

## Question 2:

Souhaitez-vous un journal publiant les procès-verbaux du conseil au frais de la commune?  OUI  NON

## Question 3:

Faut-il continuer Montreux Info-Ville avec du rédactionnel sans les procès-verbaux?  OUI  NON

## Question 4:

La Municipalité devrait-elle encarter son bulletin dans Montreux Info-Ville?  OUI  NON

Envoyez ce coupon à Info-Ville Sàrl, case postale 293, 1820 Montreux 2; ou par e-mail [infoville@bluewin.ch](mailto:infoville@bluewin.ch) ou par le net ou encore en déposant votre vote dans la boîte spéciale au Restaurant l'Opus Café, Rue du Marché 33, 1820 Montreux où se trouve également ce bulletin de participation au vote ou répondez directement sur [www.montreuxinfoville.ch](http://www.montreuxinfoville.ch) jusqu'au 31 juillet 2009.

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_

Téléphone pour être avisé en cas de chance: \_\_\_\_\_

Si vous souhaitez rester dans l'anonymat de votre vote, ne pas remplir vos coordonnées.

**Conditions de participation:** la participation est gratuite et ouverte à toutes et tous, sauf les collaborateurs. Seuls les coupons remplis participeront au tirage au sort. Tout recours à la voie juridique est exclu. Une confidentialité est garantie. Les heureux gagnants seront avertis et publiés dans l'édition N° 4 du 25 août 2009.

## LE TIRAGE AU SORT DEVANT UN OFFICIEL

aura lieu le jeudi 06 août 2009 au restaurant l'Opus Café, à Montreux, à 11 heures.

1<sup>er</sup> Prix : un bon d'achat d'une valeur de Fr. 300.- à faire valoir chez l'un de nos annonceurs offert par Info-Ville Sàrl;

2<sup>e</sup> Prix : un bon d'achat d'une valeur de Fr. 200.- à faire valoir chez l'un de nos annonceurs offert par Info-Ville Sàrl;

3<sup>e</sup> Prix : un bon repas, valeur Fr. 150.- offert par le restaurant Matara Eurotel Riviera à Montreux;

4<sup>e</sup> Prix : un bon repas, valeur Fr. 100.- offert par le restaurant le Rialto à Clarens;

5<sup>e</sup> Prix : un bon repas, valeur Fr. 70.- offert par le restaurant l'Opus Café à Montreux.



"Chez Gloria"

Rue industrielle 30 bis  
1820 Montreux  
Tél. 021 963 25 70

Maintenant ouvert dès 10h00 le vendredi

Lundi-Jeudi: 16h-24h  
Samedi: 9h-24h  
Dimanche: 9h-15h

Cuisine ouverte  
jusqu'à 23h.



Hôtel Victoria Glion sur Montreux

Terrasse panoramique couverte

*La vie de château,  
dans une atmosphère feutrée*

Le restaurant réputé vous propose  
une cuisine exquise

Tél. 021 962 82 82



HÔTEL-RESTAURANT DE L'AIGLE  
RÔTISSERIE «CAFÉ DE PARIS»

**Poissons du lac  
et de mer**

Famille TURRIAN

Grand-Rue 48 - 1844 VILLENEUVE (VD)

Tél. 021 960 10 04 - Fax 021 960 10 03

Fermeture: mardi et mercredi

www.delaigle.ch

## RESTAURANT PIZZERIA

Salle banquets ou conférences pour 60 personnes

# RIALTO

Fermé le lundi

*Côte de bœuf à la braise*

*Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise*

*Fondue Bourguignonne ou Chinoise*

*Gambas*

Grillades au  
feu de bois

Pizzas au choix  
à l'emporter

*Chez Ricardo et Albina*

*Av. Mayor-Vautier 2*

*Tél. 021 964 32 02*

*1815 Clarens-Montreux*

*Natel 079 601 98 86*

# Les 4 Saisons

Restaurant-Pizzeria

Avenue des Alpes 8 - 1820 Montreux.  
Tél. 021 963 03 83 - Fax 021 963 03 84  
lesquatreseasons@bluewin.ch

## SPÉCIALITÉS

**Poissons - Fruits de Mer**

**Pâtes fraîches - Tapas**

**Mets de Brasserie**



## Ouvert 7/7

Rue du Marché 23

1820 Montreux

Tél. 021 963 90 00

Site: [opuscafe.ch](http://opuscafe.ch)



Spécialités  
de fromages  
mets du terroir

(fermé le dimanche)

Laurent Monney tenancier

Sacre-du-Printemps 21

CH-1815 Tavel/Clarens

Tél 021/964 77 66

Fax 021/964 77 91

Case postale 88 - 1816 Chailly

# Wing Wah

Restaurant Chinois  
(anciennement Chalet Suisse)



Avenue du Casino 17  
CH-1820 Montreux

Tél. 021 963 34 47 - Fax 021 963 34 53

Gardez la forme  
avec les produits  
VOM FASS

A partir de  
2dl achetés,  
VOM FASS  
vous offre le  
1<sup>er</sup> dl.



(Sur présentation de ce coupon)



VOM FASS Montreux  
Place de la Paix, 1820 Montreux  
Tél. 021 965 32 62

NOUVEAU

## CLARENS

MV SHOPPING - ÉPICERIE  
Manuel Valentim  
ALIMENTATION - VINS

SPÉCIALITÉS

- PORTUGAISES
- BRÉSILIENNES
- SUISSES
- ESPAGNOLES
- ITALIENNES

ET PLUS ENCORE!...

Av. J.-J. Rousseau 20 - 1815 CLARENS

Tél./Fax 021 964 17 18

Natel 078 725 64 28



*Faire plaisir  
est un plaisir*

# MOSCA VINS

MONTREUX

Av. du Casino 29

Tél. 021 963 63 68

[www.moscavins.ch](http://www.moscavins.ch)

ce que l'on vit aujourd'hui dans notre monde nécessiterait peut-être de faire preuve d'un peu plus de retenue.

M. le Président Salvatore Giannone, conformément à l'article 55 du règlement du Conseil communal, donne la parole à M. Lionel Winkler afin qu'il lise son rapport dans son intégralité.

M. Lionel Winkler s'excuse de ne pas avoir respecté les délais d'impression et de son disfonctionnement milicien, et donne lecture de son rapport:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Votre commission s'est réunie le 9 février 2009 à la salle de conférence du service de l'urbanisme à la rue de la Gare 30.

La Municipalité était représentée par M. le Syndic Pierre Salvi. M. Jean-Lou Barraud, chef du service de l'urbanisme, a également participé à nos travaux.

Nous remercions ces deux personnes pour nous avoir apporté tous les éléments complémentaires suscités par les questions de la commission.

En préambule, M. Salvi nous présente, par diverses projections de photos satellites et plans cadastraux, l'ensemble du site concerné par le concours EUROPAN. Il nous explique les différents avantages du site (accès routiers, transport public, proximité des écoles, etc.) propices à l'élaboration d'un projet d'urbanisation.

Le Conseil communal a pris en considération la motion Zulauf en automne 2008, et il s'est trouvé qu'à la fin de cette

même année, EUROPAN lançait un concours dont le thème, d'une part entraînait en relation avec ce que peut offrir le site des "Grands-Prés", et d'autre part correspondait aux attentes du Conseil Communal par la prise en considération de la motion Zulauf.

Il nous est également rappelé que le site sera en zone à options selon le nouveau plan des zones récemment adopté par notre Conseil, la Municipalité souhaitant traiter de manière complète l'ensemble du site des "Grands-Prés", sans le découper.

Par une superposition des surfaces à l'échelle, nous pouvons nous rendre compte que le site correspond environ à la superficie du bourg de Chailly. Des équipements généraux existent dans la zone concernée, mais pas d'équipements de détails puisque qu'aucune construction n'a encore été envisagée sur ce terrain.

Pour le surplus, un livre nous présentant tous les projets ayant été retenus lors du concours EUROPAN 9 nous est mis à disposition pour la durée de la séance.

Dans les échanges et discussions qui ont suivi cette présentation ainsi qu'après plusieurs questions, il est relevé l'intérêt du concours qui ne se contente pas seulement de proposer du logement social, mais un ensemble urbanistique axé sur la mixité sociale.

La réserve naturelle des Monts de Burier a été clairement identifiée sur les différents plans et photos et n'entre pas dans le périmètre constructible prévu pour le concours. Néanmoins, les projets qui seront retenus devront s'harmoniser

avec cette forêt attenante au site des "Grands-Prés".

Un commissaire se déclare pour le projet, mais contre le concours. Il est rappelé, ici, qu'il ne s'agit pas de se prononcer sur un quelconque projet, mais bien sur la participation de la Commune de Montreux à un concours d'urbanisme qui apportera, ensuite, certains projets concernant le site des "Grands-Prés".

S'il n'est pas impossible que des projets ne correspondant pas à nos attentes (cadre programmatique de la Municipalité, suggestions de la commission et motion Zulauf) apparaissent lors de ce concours, il n'en demeure pas moins que ce n'est que lors d'une deuxième phase qu'un ou plusieurs projets du concours pourront être retenus par la Municipalité. Un projet plus précis et définitif serait alors être présenté au Conseil Communal au travers d'un nouveau préavis municipal.

La Municipalité a exprimé des vœux quant à la qualité de vie qu'elle souhaite trouver dans les projets du concours. Cependant, c'est le jury EUROPAN 10 qui garantira la qualité des projets retenus pour le site des "Grands-Prés" et présenté au final à la Commune de Montreux. A la Municipalité, ensuite, de décider si elle souhaite donner une suite, ou pas, à tel ou tel projet. Quel que soit le résultat du concours, la Commune n'est pas liée contractuellement avec les candidats utilisant le site de Baugy pour leurs projets.

Si la Municipalité choisit un projet sorti du concours EUROPAN 10 pour une réalisation sur le site des "Grands-Prés", elle n'a pas l'obligation d'engager le(s)

## Gastronomie



**Pâtisserie  
Confiserie  
Tea-Room  
Boulangerie  
Pain cuit  
au feu de bois**

**MONTREUX** - Av. des Alpes 42  
Tél. 021 963 60 40 - Fax 021 963 60 47  
info@panino-dessert.ch  
www.panino-dessert.ch

**AUSSI À VEVEY**  
Av. Général-Guisan 41  
Tél. 021 922 44 77

**Nouveau à Territet!**



Avenue de Chillon 82  
Tél. +41 21 312 82 82

1820 Territet-Montreux  
Fax +41 21 963 45 72

www.sukhothai-restaurant.ch

concepteur(s) lors du projet définitif. Cependant, il existe un "contrat d'honneur" que la Municipalité respectera en intégrant le(s) concepteur(s) au projet de construction.

Par ailleurs, les équipes primées se voient aidées par les organisateurs du concours afin que leur soient confiées des réalisations (cf. règlement EUROPAN). A noter encore qu'à ce jour, aucun investisseur n'est connu pour la réalisation d'un éventuel projet sur le site de Baugy.

A ce stade de la discussion, la grande majorité de la commission relève l'esprit d'ouverture d'un tel concours. Il est également relevé le côté formatif du concours EUROPAN.

La Commune de Montreux est pour la première fois candidate au concours EUROPAN en proposant un site. Cependant, l'institution EUROPAN ne lui est pas inconnue, puisque c'est environ depuis 10 ans qu'elle soutient ce concours par le versement annuel d'une somme de fr. 500.-.

Tous espèrent une participation maximum de candidats/projets sur le site des "Grands-Prés". En effet, l'intérêt d'un tel concours d'idées réside justement sur la quantité de projets présentés. Si dans les concours habituels il est intéressant de recevoir au moins 5 projets, pour ce genre de concours ce sont au moins 10 projets qui sont attendus.

En cas de désintérêt évident du site proposé par la Commune de Montreux, la Municipalité reprendrait contact avec les organisateurs afin de revoir les modalités de participation de la Commune. Cependant, au vu des précédentes sessions du concours sur d'autres sites, il est très peu probable que cette situation apparaisse.

Le motionnaire est très satisfait de la réponse apportée par la Municipalité par ce concours EUROPAN sur le site des "Grands-Prés" à Baugy qui va dans le sens de sa motion. Cependant, aussi satisfaisante soit-elle, la réponse n'est que partielle puisqu'il faudra attendre un projet définitif et précis pour ainsi répondre, par les détails, à l'ensemble de la motion.

Dans le plaisir quasi unanime de la commission à la participation de la Commune de Montreux au concours EUROPAN 10, et sur proposition de quelques commissaires, une grande majorité de la commission accepte d'apporter les modifications suivantes aux points 3 et 4 du cadre programmatique proposé par la Municipalité:

3. Circulation
  - Ensemble du périmètre réservé à la **mobilité douce** (sous réserve des accès de service).
  - (idem)
  - Réseau interne des chemins pédestres et **pistes cyclables** en liaison avec les espaces...(idem)

4. Intégration
  - Prise en compte des valeurs scéniques et paysagères périphériques (**réserve naturelle**) dans le concept a) d'aménagement et b) architectural
  - (idem) "

Ces modifications proposées engendrent l'amendement suivant au point 1 des conclusions:

1. d'accorder un crédit de 150'000 francs au maximum à la Municipalité destiné au financement de la participation communale au concours EUROPAN 10 – Site des "Grands-Prés" à Baugy, **selon le cadre programmatique examiné en commission;**"

Cet amendement est accepté à l'unanimité de la commission.

Pour terminer, la majorité des commissaires espèrent que ce concours ne reste pas une idée virtuelle pendant longtemps, mais qu'un projet définitif voie le jour dans un avenir très proche.

Au vote final, c'est avec 10 OUI et 1 NON que votre commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter les conclusions tels qu'amendées du rapport-préavis n° 01/2009».

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. le Président donne lecture de l'amendement au point 1:

1. d'accorder un crédit de 150'000 francs au maximum à la Municipalité destiné au financement de la participation communale au concours EUROPAN 10 – Site des "Grands-

**Maîtrises Fédérales**



**B. SCHNIDER SA**

**Ferblanterie  
Couverture  
Étanchéité  
Façades Ventilées**

Z.I. La Foge C  
Case postale 51  
1816 Chailly s/Montreux  
info@bschnider.com  
www.bschnider.com

📞 021 963 30 97  
📠 021 963 44 93



*Passionément  
à Deux*

**MONIQUE TOUZEAU**  
**TOUZEAU**

*Le Rêve commence déjà  
en déposant votre  
Liste de Mariage  
chez Touzeau*

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION - LISTES DE MARIAGE  
28, AVENUE DU CASINO · 1820 MONTREUX · 021 966 30 10  
WWW.TOUZEAU.COM



**INTERLANGUES** .com sàrl  
EVOLUTION

**Langue et communication**

Cours individuel «Privé» à partir de Fr. 229.— par mois  
Cours en «groupe» à partir de Fr. 49.— par mois

**Nouveautés**  
Cours de Business English «Performance»  
Cours de langue et civilisation chinoises

Av. du Casino 36 - CH-1820 Montreux - Tél. 021 965 34 44  
www.interlangues.com



tralala hotel



m o n t r e u x

Hôtel de charme sur le thème de la musique, le TRALALA HOTEL Montreux, fête sa 1<sup>ère</sup> année.

Le premier hôtel thématique de la Riviera fête sa 1<sup>ère</sup> année de succès. Plusieurs mois de rénovation avaient été nécessaires pour métamorphoser l'Auberge des Planches dans le vieux Montreux en un hôtel de charme \* \* \* qui rend hommage à l'esprit musical de Montreux et à ses principales manifestations dont le Jazz et le Septembre Musical.

Le Tralala est également devenu le lieu de rencontre de Montreux et de la Riviera grâce à divers événements et aux Afterworks qui ont en lieu tous les 1<sup>ers</sup> jeudis du mois de 18 à 23h et sont animés par des concerts de musique ou les meilleurs DJs.

#### Agenda du TRALALA Hotel: des Afterworks et événements.

**19 et 20 juin dès 19h: Indian Food Festival.** Anita et Ravi Gurnani de New Delhi reviennent nous enchanter les papilles accompagnés de musique Bollywood. *Réservation souhaitée.*

**Jeudi 25 juin 2009 dès 18h: Afterwork avec concert live de MILLENIUM,** le groupe de Pop Rock Vintage. *Entrée libre.*

**Jeudis 3 septembre, 7 octobre, 5 novembre, 3 décembre 2009 dès 18h: Afterworks.** *Entrée libre, animation DJ et risotto offert.*

#### Contactez-nous!

##### TRALALA HOTEL

Rue du Temple 2 . 1820 Montreux . Switzerland  
Estelle Mayer  
reservation@tralalahotel.com  
+41 (0) 21 963 49 73  
www.tralalahotel.ch

#### Découvrir Montreux dans son atmosphère musicale

Le TRALALA accueille ses hôtes lieu historique (la maison date de 1616) où se conjugue design, atmosphère musicale et charme. L'hôtel compte 35 chambres et suites toutes uniques, dédiées à un artiste qui a fait la réputation de Montreux. Vous dormirez ainsi aux côtés de Prince, Alicia Keys ou encore Carlos Santana.

Les chambres et Suites se déclinent en trois catégories:

**"S" Room: Small & Sexy.**

**"L" Room: Large & Love.**

**"XL" Suite: X-Large & Luxury.**

Au cœur de la vieille ville de Montreux, les chambres offrent une vue sur le lac ou les Alpes. Un soin particulier a été apporté à la décoration, mais également au confort. Chaque chambre dispose de toutes les commodités: TV, Wifi gratuit, minibar, coffre.

Le TRALALA offre aussi un service attentif et une gamme de prestations: salle de séminaires entièrement équipée, finger food restauration, lounge bar, After Travel massages.

#### Des prix très doux

TRALALA c'est aussi des prix doux, très doux, pour que le séjour de nos hôtes se termine sur une bonne note: *un excellent rapport prix/plaisir*

#### Prix par nuit et par chambre en CHF, petit-déjeuner inclus Tarifs 2009-2010

	Chambre simple	Chambre double
"S" Room	CHF 110.-/ 240.-	CHF 130.-/ 280.-
"L" Room	CHF 130.-/ 300.-	CHF 150.-/ 340.-
"XL" Suite	CHF 180.-/ 380.-	CHF 200.-/ 420.-

Taxe de séjour: CHF 2.80/personne/jour.

Venez découvrir le TRALALA.

"La ville de Montreux est intimement liée à la musique.  
Le TRALALA HOTEL lui rend hommage."

Prés" à Baugy, selon le cadre programmatique examiné en commission;"

M. le Président déclare le vote ouvert concernant cet amendement.

**Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à une large majorité avec 1 avis contraire et quelques abstentions.**

M. Lionel Winkler, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

### CONCLUSIONS

Au vu de qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis n° 01/2009 de la Municipalité du 16 janvier 2009 relatif à une demande de crédit de 150'000 francs pour la participation de la Commune de Montreux au concours EUROPAN 10 - site des "Grands Prés" à Baugy,

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. d'accorder un crédit de 150'000 francs au maximum à la Municipalité destiné au financement de la participation communale au concours EUROPAN 10 - Site des "Grands-Prés" à Baugy, selon le cadre programmatique examiné en commission;
2. de couvrir ce montant par les fonds disponibles en trésorerie;
3. d'amortir cette dépense sur l'exercice en cours;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport à cette affaire;
5. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond à la motion de M. Michel Zulauf demandant l'élaboration d'un projet de construction d'habitations à loyers modérés sur le site de Baugy, propriété communale initialement destinée à l'aménagement d'un nouvel hôpital.

M. le Président déclare ouvert le vote sur les conclusions telles qu'amendées.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées à une large majorité avec 1 avis contraire et quelques abstentions.**

### 8. Préavis de la Municipalité

**8.1. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 5'212'000.- pour l'entretien du patrimoine (03/2009) (date des séances de commission: mercredi 4 mars 2009 à 19 h. 00 et mardi 17 mars 2009 à 20 h. 00);**

Chacun ayant reçu ce préavis il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le groupe socialiste salue l'arrivée de ce préavis, car il donne un signal politique fort pour l'économie locale.

En effet, la Municipalité «gripsou» a eu la possibilité de faire des réserves financières ces dernières années. Aujourd'hui, en période de crise, avec un tel préavis la Municipalité a le mérite de vouloir faire fonctionner les entreprises de la région et par de la même l'économie locale.

Le groupe socialiste insiste sur le mot locale et formule ainsi le vœu suivant: que dans la mesure du possible les entreprises adjudicataires soient majoritairement montreusiennes. Ce vœu, je le développerai et défendrai dans le cadre de la commission.

Merci pour votre attention».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence Libérale: M. Bernard Gret ;

Membres: Mme Irina Gote, MM. Jean-Pierre Buholzer, Denis Golaz, Patrick

Haari, Yanick Hess, Ahmad Jahangiri, Ludwig Lemmenmeier, Christian Mathez, Domenico Silleri, Lionel Winkler.

**8.2. relatif à l'adoption du PDL plan directeur localisé «Trait-Planches» du PPA Plan partiel d'affectation «Trait-Planches» et du rapport d'impact sur l'environnement (04/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: lundi 9 mars 2009 à 18 h. 00).**

Chacun ayant reçu ce préavis il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce projet, intéressant en soi, pose cependant quelques problèmes:

- Cette réalisation va aggraver les problèmes de circulation, déjà aigus. Il serait intéressant que la commission étudie en détail cette question. Est-il vraiment nécessaire de construire un parking aussi important dans une zone très bien desservie par les transports publics?
- On regrette enfin qu'on n'ait pas profité de cette restructuration complète d'un quartier pour prévoir des aménagements pour les cyclistes le long des rues Nestlé et des Planches. On aurait par exemple pu retirer de quelques mètres les bâtiments en vue de permettre des pistes cyclables.

Je remercie la commission de bien vouloir étudier ces questions.

Je vous remercie de votre attention».

M. Alexandre Staeger demande à ce que les membres de la commission reçoivent le procès-verbal de la séance d'information qui avait été organisée à ce sujet pour les citoyens.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence Socialiste: M. Olivier Gfeller ;

Membres: Mmes Juliane Baumann, Carole Grangier, MM. Christian Bécherraz,

Michel Bongard, Jean-Marc Forclaz, Emmanuel Gétaz, Daniel Manzini, Nicolas Gudet, Pierre Rochat, Jean-Michel Talon.

## 9. Rapport de la Municipalité

### 9.1. la réponse au postulat de M. Olivier Blanc «Pour des HLM au standard Minergie®» (02/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: lundi 9 mars 2009 à 18 h. 00).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport:

Présidence Radicale: Mme Karine Chevallier;

Membres: Mme Barbara Lüdemann, MM. Patrick Aubort, Olivier Blanc, Francis Brülhart, André Groux, Franco Meichtry, Michel Posternak, Alexandre Staeger, Dino Tarussio, Claude Vidoz.

## 10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.

### 10.1. interpellation de M. Patrick Aubort concernant le projet de parking d'échange de Chailly avec tout ce qui s'y rapporte

M. Patrick Aubort donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le 12 mars 2008 nous apprenions avec plaisir au travers du «Régional» l'existence d'un projet de Parking d'échange «Park & Ride», avec la question: Un, deux ou trois étages?

Entre temps, les lignes de bus ainsi que leur cadence ont été bien améliorées, ce qui réjouit les habitants de Chailly et qui pourrait aussi profiter aux pendulaires.

Bien entendu, un tel ouvrage ne peut être développé sans une réflexion globale qui inclut différents éléments tels que: gestion de flux de trafic aux sorties d'autoroutes (ronds-points), modification

éventuelle du carrefour géré avec les feux, étude des accès en zones industrielles, étude d'accès piétonnier direct au parking depuis le village de Chailly (souterrain), etc...

En considérant les quelques éléments ci-dessus, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité:

- A quel stade d'étude se trouve le projet de parking de desserte de Chailly? Quel en est le calendrier des études et des travaux?
- A quel stade d'étude se trouve la résolution de tous les flux liés à cet endroit et à cet ouvrage, qu'ils soient de trafic privé, poids lourds, de transports publics ou de mobilité douce?

Il peut être répondu par écrit.

D'avance je remercie la Municipalité de ses réponses».

M. le Municipal Christian Neukomm donne réponse à l'interpellateur en ces termes:

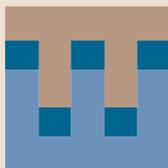
«En 1999, la Commune de Montreux a mandaté Transitec pour une étude por-

Wider Sàrl Montreux  
Chemin du Pierrier 1  
1815 Clarens

Wider SA Genève  
Rue de Lyon 110  
1203 Genève

Wider SA Morges  
Riond-Bosson 13  
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66  
Fax + 41 (0) 21 989 22 77  
montreux@wider-sa.ch  
www.wider-sa.ch



# WIDER

ébénisterie agencement menuiserie





**RESTAURANT PIZZERIA**  
*Specialità d'Italia*  
**LA GONDOLA**

**Magnifique terrasse au bord du lac**

- Assiette Gondola - Roastbeef*
- Pizzas au feu de bois (aussi à l'emporter)*
- Sandwich chaud - Salades*
- Week-end à thème*
- Possibilité menu + bateau 1 heure à partir de 10 personnes*

**Chez Sabine et Annibale**  
 Grand Rue 89, 1844 Villeneuve  
 Tél. 021 960 31 36



Cuisine de saison traditionnelle  
 Tél. 021 962 82 82



**La Terrasse du Petit Palais**

Une oasis de paix avec une vue imprenable sur le lac et les Alpes.

**Cet été, découvrez :**

- Les salades de notre jardin bio –
  - Les viandes et les poissons grillés à la plancha –
  - Les coupes de glaces servies non-stop l'après-midi.
- Ouvert de 11h30 à 23h00.  
 Cuisine chaude de 11h30 à 14h30 et de 18h30 à 22h00.  
 Réservations au tél. : 021 962 12 10.

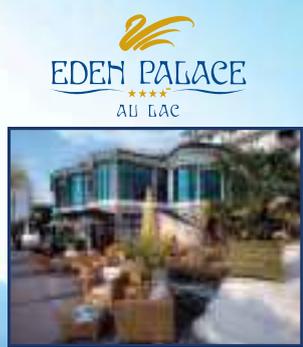
**Fairmont**  
 LE MONTREUX PALACE  
 MONTREUX, SWITZERLAND

**Le Palais Oriental**

*un monde à part..*  
 Quai E.-Ansermet 6 - 1820 Montreux  
 Tél. 021 963 12 71



**Les Terrasses Montreux**  
 un tête à tête unique a



**EDEN PALACE**  
 AU LAC



BEST WESTERN

**Eurotel Riviera**



## Ah les terrasses!

Un nom qui suggère le farniente, le temps libre et la décontraction. Un nom indissociable des beaux jours et des vacances. Synonyme de loisir, de lunettes de soleil et de sympathiques tenues d'été. C'est grâce aux terrasses que les Alpes arrivent à prendre des airs de Méditerranée et à oublier la longueur de l'hiver.

Ce sont des lieux de retrouvailles pour celles et ceux qui, après avoir rasé les murs durant la mauvaise saison, vont enfin prendre le temps de s'asseoir et raconter leurs aventures ou dévoiler leurs projets. Ce sont les endroits où les bons plans s'échafaudent, où les nouvelles rencontres ont lieu, où les amitiés se resserrent... Les terrasses sont les lieux de vie de l'été.

# RESTAURANT LE SAXO



En juillet

**SPÉCIAL  
CARPACCIO**

Plats découvertes  
à partir de Fr. 12.-

Ouvert tous les jours

12h-14h30 19h-23h30

Réservations: 021 962 83 83



Casino Barrière  
Montreux



**Opus Cafe**

Menu du jour  
Carte estivale

Rue du Marché 23  
1820 Montreux  
Tél. 021 963 90 00

## Restaurant du Port

Parking - Amarrage  
Terrasse au bord de l'eau  
Poissons du lac

**MEILLERIE - Tél. 04 50 76 11 79**



## Montreux Suisse Hôtels

avec Le Lac et les Alpes

**Royal Plaza**  
MONTREUX



Suisse Hôtels

suisse-hotels.ch

Tél: +41 21 962 50 50 - www.royalplaza.ch

LAG LÉMAN

Restaurant  
du Port

Meillerie

Evian

SAINT-GREGOIRE

Ouverture

de mars à octobre

CONSEILS – ENTRETIEN, RÉNOVATION  
COORDINATION CHANTIER – MENUISERIE  
NETTOYAGE – TRAVAUX DIVERS

Place de la Gare 3 - CP 158 - 1844 Villeneuve

## Gservices sàrl

François Grand

Tél. +41(0)21 965 34 34  
Fax +41(0)21 965 34 30  
Mobile 079 447 45 35  
fgand@gservices.ch

[www.gservices.ch](http://www.gservices.ch)



Rue du Centre 2 – 1820 Montreux  
Tél. 021 963 05 12 – Fax 021 963 75 85

Gian Franco La Rosa  
1816 Chailly / Montreux  
Portable 079 301 02 28

Borko Rnjakovic  
1815 Clarens  
Natel 079 301 17 65

E-mail: [carrel.riviera@bluewin.ch](mailto:carrel.riviera@bluewin.ch)

## NICOLA PNEUS

Montage • Equilibrage  
Géométrie • Amortisseurs  
Echappements • Accessoires



Nicola Iamartino

Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13

Vous buvez 3 cafés par jour ?

**LAVAZZA**  
ESPRESSO POLSKY

**D.D. Café**

Vous prêtez Gratuitement Cette machine à Café

D'Angelo Distribution Café  
Rue Aimé Steinhilber 5  
1800 Vevay  
Tél. 021 921 33 24

Renseignez-Vous!

TechLine A Clarens

## Informatique

info@techline.ch - [www.techline.ch](http://www.techline.ch)

\*\*\*021 964 83 07\*\*\*

tourner la tête ? Contactez-nous !  
Votre informatique vous fait

- Installation
- Vente matériel
- Dépannage



Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux  
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Votre concessionnaire  
sur la Riviera

Génial à tout point de vue.



## VITRERIE M. PAGÈS SÀRL

24h/24

Case postale 44  
1816 Chailly  
Atelier - Z.I. « La Foge »  
Tél. 021 964 83 87  
Fax 021 964 13 46

MIROITERIE

Remplacement de vitrine Remasticage  
Pose de survitrage Rayonnage  
Vitrage isolant Miroir

TOUS TRAVAUX DE VITRERIE



## GYPSERIE PEINTURE PAPIERS PEINTS

Devis sans engagement

## SALVATORE NASTASI

Maîtrise + fédérale

1815 Clarens  
Ch. du Crépon 3  
Tél. 021 964 63 59  
Fax 021 964 21 71  
Natel 079 373 65 23



Liberté et économie  
dès Fr. 2090.— (Fr. 63.50 par mois)



AGILITY 50 4T



## VÉLOS - MOTOS MICHEL DOUSSE

Rue de l'Eglise-Catholique 7  
1820 Montreux - Tél./Fax 021 963 24 35



Ezio Lamacchia

Plâtrerie - Peinture

Papiers peints

Rénovation façades

Rue Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 66 52 - Fax 021 963 66 52  
Natel 079 301 03 66



## TARONI Sàrl

SERRURERIE & CONSTRUCTIONS METALLIQUES

SERRURERIE  
VERRIÈRES - VÉRANDAS  
PORTES DE GARAGES  
ESCALIERS

Zone Industrielle de la Roite - 1816 Chailly  
Case postale 1608 - 1820 Montreux  
Tél. 0041 (0)21 964 10 81  
Fax 0041 (0)21 964 72 67



garniture - tôlerie  
peinture au four 80°

changement de glaces  
pour tous les véhicules

zone industrielle  
la foge  
1815 clarens-chailly

téléphone  
021 964 70 15

tant sur la politique de stationnement au centre-ville et dans les centres secondaires de Clarens et Territet en ce qui concerne la localisation des parkings d'échange, cela en cohérence avec le Plan Directeur Communal.

Le rapport d'étude a été remis en juin 2000.

Une notice technique dressant un bilan du stationnement a été remis en novembre 2005. Les évaluations de 2000 se sont vues confirmées en 2005.

Les principales conclusions de l'étude 2000 pour les P+R étaient:

- Tout d'abord un rappel: la fonctionnalité du parking d'échange est d'offrir une alternative valable aux pendulaires grâce à la proximité de TC performants (interface attractive)
- 65 à 80 places «P+R» étaient recommandées à Chailly (50 à 60 au Pierrier); des mesures complémentaires en matière de TC (amélioration de l'offre, tarification combinée, gratuité, ...) étant nécessaires
- Une nouvelle offre de 15 à 20 places pour les cars doit être intégrée à Chailly et/ou au Pierrier
- La mise en place de ces alternatives P+R devront être réalisées dès que la pression des pendulaires sur les quartiers de Clarens se fera trop forte...

Il est prévu de relancer le processus après la séance ce semestre 2009 (redéfinir le cahier des charges en concertation avec les services, appel offres ingénieur,..)

En ce qui concerne la 2<sup>ème</sup> question de l'interpellateur, très clairement on peut dire que les études flux de trafic, insertion des TC ont d'ores et déjà été étudié et pris en compte par les spécialistes transports, que ce soit pour le compte de la commune directement (études stationnement et étude spécifique du carrefour Chailly en relation avec le giratoire) et/ou pour le compte de l'OFROU par la validation des hypothèses transport prises en compte pour le giratoire ainsi que la nouvelle signalisation y relative. La problématique des cheminements piétons et des deux-roues est également prise en compte.

A noter qu'un accès souterrain du P+R en direction de Chailly n'est pas réaliste eu égard au rapport coût utilité».

M. Patrick Aubort remercie M. le Municipal Christian Neukomm de ses réponses.

## 10.2. interpellation de M. Olivier Gfeller concernant les achats publics équitables

M. Olivier Gfeller donne lecture de son interpellation:

«Je tiens à préciser en préambule que le groupe socialiste dépose cette interpellation dans le cadre d'une campagne de sensibilisation auprès des communes, campagne lancée par l'Oeuvre Suisse d'Entraide Ouvrière (OSEO). De telles interpellations ont été déposées dans plusieurs Conseils communaux du canton.

Il s'agit de la face sombre de certains produits bons marchés achetés à l'étranger. Ceux-ci sont parfois fabriqués dans des conditions inhumaines: les salaires sont misérables; les ouvriers travaillent 70 heures par semaine; ils exposent leur santé; la main d'œuvre est composée d'enfants.

Cette réalité concerne des produits très divers. Je me contenterai de citer le matériel informatique, les bordures de trottoir, les habits de travail.

Les collectivités publiques ont un devoir d'exemplarité dans ce domaine. Elles ne peuvent se montrer complices de l'exploitation de l'homme par l'homme. Elles ont le devoir moral d'exiger des fabricants la preuve que les biens et services fournis ont été produits dans des conditions respectueuses des droits humains fondamentaux. Il existe actuellement un certain nombre de labels et de certifications qui offrent des garanties à ce sujet.

De plus, pour que des produits équitables soient offerts en abondance sur le marché, il faut qu'une demande existe. C'est pour cette raison que les acheteurs importants, tels les collectivités publiques, ont une responsabilité particulière.

Il est inacceptable que nos impôts enrichissent des entreprises ou des filières qui bafouent les droits humains et exploitent leurs travailleuses et leurs travailleurs.

Les collectivités publiques peuvent apporter leur contribution à un commerce international plus juste en prenant garde à la provenance des produits



**PALAIS L'ALCAZAR** *La Gastronomie*  
Montreux *La Fête Le Rêve*

Un cadre de rêve pour vos repas de mariage ou d'anniversaire,  
soirée de société, de fin d'année, congrès, séminaires  
jusqu'à 300 personnes. Avec animation ou spectacle si souhaité.  
Un lieu idéal pour productions artistiques Scène équipée, loges, etc...

Renseignements: Bureau Dad Régéné 29, Rue de Bourg - 1003 Lausanne  
Tel. 021 320 73 54 - Fax 021 320 90 96 - www.alcazar-montreux.ch

qu'elles acquièrent, en achetant exclusivement des produits issus d'un commerce équitable. Il va de soi que des critères écologiques doivent aussi intervenir lors de la sélection d'un produit, car la destruction de l'environnement cause aussi des drames humains.

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes:

- Notre Commune règle-t-elle contractuellement avec les entreprises, fournisseurs et prestataires de services, le respect des dispositions des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)? Si ce n'est pas le cas, est-elle prête à le faire à l'avenir?
- La Municipalité a-t-elle déjà sensibilisé ou informé son administration sur la nécessité d'acheter des produits dont la fabrication s'est faite dans des conditions respectueuses des droits des travailleuses et des travailleurs? Si ce n'est pas le cas, est-elle prête à le faire?
- La Municipalité favorise-t-elle les achats de produits issus du commerce équitable et respectueux de l'environnement? Si elle ne le fait pas encore, a-t-elle l'intention de le faire »

M. Olivier Gfeller souhaite une réponse écrite.

M. le Syndic Pierre Salvi déclare que la Municipalité répondra effectivement par écrit.

### 10.3. interpellation de M. Lionel Winkler au sujet du fonctionnement de l'Administration communale

M. Lionel Winkler donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Syndic,

La Municipalité communique, tant au Conseil Communal lors des différentes séances et rencontres, qu'à la population montreusienne par voie de communiqués de presse de plus en plus régu-

liers. C'est une excellente chose, et le groupe radical se réjouit que cela se poursuive en particulier par la qualité des informations apportées.

Dans deux des dernières communications de la Municipalité, nous apprenons le premier train de mesures suite au rapport de la Cour des comptes, ainsi que l'état de l'étude des motions et postulats en suspens, dont les objets les plus anciens ont été pris en considération en 2001 avec notamment une motion qui souhaitait traiter de l'amélioration de l'image de Montreux...

En étudiant ces deux communications et leurs contenus respectifs de plus près, en analysant de manière rétrospective d'autres communications, d'autres réponses et dans ses observations générales, le groupe radical ne peut s'empêcher de constater que certains dicastères ont manifestement plus d'objets en suspens de manière répétitive et semblent dès lors régulièrement submergés par la masse de travail.

Bien sûr qu'il s'agit-là d'observations externes, d'images que nous nous faisons d'un dicastère ou d'un autre par rapport à des discussions voire à des faits concrets que nous constatons sur le terrain, parfois avec nos concitoyens. Certes, nous ne vivons pas au jour le jour au sein de l'Administration communale, nous en sommes conscients.

Cependant le groupe radical s'interroge sur ces différences apparemment de plus en plus profondes qui semblent se dessiner, au fil du temps, entre dicastères, entre services.

Nous posons donc les questions suivantes à la Municipalité:

- pourquoi certains dicastères, certains services ont manifestement plus de soucis à étudier les motions et postulats émanant du Conseil Communal et ont dès lors plus de retard dans le suivi?
- y'a-t-il de réels problèmes de structures au sein de l'Administration communale à l'instar de ce que rapporte la Cour des comptes? Est-ce la réalité d'un seul dicastère ou plusieurs d'entre eux sont-ils

concernés par cette «maladie structurelle»?

- dans le même sens, est-ce que dans la structure générale de l'Administration communale, un seul dicastère pourrait-il interagir de manière négative dans le fonctionnement d'autres dicastères?
- y'a-t-il un réel souci d'effectif dans l'Administration communale? Ou un problème récurrent d'interaction et de collaboration entre les différents dicastères et services pourrait-il nuire à une bonne cohésion de l'Administration communale?
- est-ce que le Conseil Communal serait parfois trop fertile en propositions d'objets peut-être futiles ou en dehors d'un intérêt plus général? Ne souriez pas trop, il s'agit-là d'une réelle autocritique...
- et enfin, n'y aurait-il pas un malaise plus profond au niveau de certaines directions, dû peut-être à une évolution trop rapide de notre commune au sein de la société qui nous entoure ou peut-être même dû à une certaine lassitude?

Bien sûr que certaines de ces questions, même si ce n'est pas à la virgule près, avaient été posées il y a quelques années par la Commission de gestion. Commission qui avait elle-même émis des vœux en rapport, manifestement eux aussi restés en suspens... Peut-être faudra-t-il également envisager une communication à ce sujet...

Nous souhaitons aujourd'hui avoir des éclaircissements précis quant à la situation du jour. Et si nous avons actuellement une situation financière saine, le groupe radical souhaite que nos administrés soient tout aussi sagement gérés.

En étant certains que nos questions ne resteront pas en suspens, nous acceptons volontiers que la Municipalité nous réponde par écrit et, comme souhaité, précisément à nos questions. Nous vous en remercions par avance.

Le groupe Radical vous remercie de votre attention».

M. le Syndic Pierre Salvi répond aux questions de l'interpellateur en ces termes: «Tout d'abord je me permets de tenter une réponse orale, étant entendu que si l'une ou l'autre n'était pas suffisante, je pourrais la compléter.

Pour répondre à la première question, j'aimerais souligner que les retards apportés aux réponses proviennent souvent de



Retour d'hôpital, problème de santé.....

**Repas chaud à domicile**

7 jours sur 7 — Territet—Veytaux

un simple coup de fil: 021 962 44 82

[www.les-laurelles.ch](http://www.les-laurelles.ch) - [repasdomicile@les-laurelles.ch](mailto:repasdomicile@les-laurelles.ch)

EMS et Résidence Les Laurelles—Collonge 9—1820 Territet

Fr. 17.-

la volonté de donner une réponse positive aux différents postulats et motions. De plus, il est vrai que la gestion des délais pose parfois problème et que dans ce but, la Municipalité a décidé de faire le point systématiquement avec les chefs de service à l'occasion des rencontres périodiques qu'elle a avec eux.

D'une manière générale, le volume des effectifs des services est contenu, en particulier pour les fonctions de cadre qui sont précisément les plus sollicitées pour préparer les projets de décision à l'intention de la Municipalité.

L'activité de certaines directions ou services est essentiellement transversale. C'est le cas pour le service du personnel, celui des finances et l'administration générale. Du bon fonctionnement de ceux-ci peut dépendre une part importante du bon fonctionnement des autres.

Comme la Municipalité le relève dans sa communication du 23 février 2009, certains services devront être renforcés. Un préavis est à l'étude qui prévoit de renforcer le service des finances et celui du personnel. Une telle nécessité est encore à l'étude pour d'autres services.

Le Conseil communal exerce son droit le plus strict lorsqu'il interpelle la Municipalité ou qu'il prend en considération des interventions telles que motions ou postulats. Le problème ne réside pas dans leur nombre mais dans la gestion des réponses que la Municipalité doit apporter.

La Municipalité ne perçoit pas de malaise particulier dans l'une ou l'autre direction. Le travail de réorganisation qu'elle a repris, suite à l'échec du préavis de l'Hôtel de ville, permettra sans doute de trouver un nouvel élan au travers de nouvelles pratiques que permettront les décisions qui seront prochainement prises par le Conseil communal et par la Municipalité.

M. Lionel Winkler prend acte de ces réponses et remercie M. le Syndic Pierre Salvi.

#### **10.4. interpellation de M. Emmanuel Gétaz intitulée «Sommes-nous candidats pour un musée des beaux-arts sur la Riviera?»**

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son interpellation:

«Comme nous avons pu le lire dans la presse, la ville d'Yverdon, avec l'appui de son conseil communal, s'est déclarée offi-

ciellement candidate à l'accueil d'un futur musée des beaux-arts du canton de Vaud.

Au vu du vote des lausannois, qui ont refusé eux-mêmes le projet sur leur propre commune, il est parfaitement normal que les grands centres urbains de notre canton puissent tous, s'ils le désirent, se porter officiellement candidats à l'accueil de cette structure culturelle susceptible d'attirer des dizaines de milliers de visiteurs chaque année, étant donné la qualité des collections d'art qu'elle serait en mesure de présenter.

La ville ayant le plus grand rayonnement culturel en dehors du canton de Vaud n'est pas Lausanne, mais bien Montreux. Ceci, grâce à nos trois principaux festivals, qui par leur histoire, le niveau des artistes qu'ils présentent et leur couverture médiatique, sont connus sur le plan national et international.

Bref, Montreux et la Riviera, en tant que communauté urbaine, peuvent parfaitement accueillir un futur musée des beaux-arts, étant précisé qu'il s'agirait bien entendu de redéfinir complètement le projet sur le plan architectural. Le bâtiment prévu pour Bellerive doit être définitivement oublié.

A l'heure où Yverdon s'annonce en rang serré pour participer à la réflexion, Montreux et la Riviera paraissent peu actifs et surtout peu mobilisés. Aucune communication récente n'a été faite sur ce sujet à notre conseil et nous ignorons si les syndic en parlent dans le cadre de leurs réunions intercommunales.

Aussi je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. sommes-nous officiellement candidats pour participer à la réflexion sur le futur lieu du musée des beaux-arts du canton de Vaud?
2. oui, pourquoi le conseil communal n'est-il pas informé?
3. la Municipalité a-t-elle prévu de consulter le conseil communal, tenant compte des délais annoncés dans la presse, qui laisse entendre que le choix du futur lieu sera fixé cette année encore?
4. si nous ne sommes pas officiellement candidats, quelle raison justifie cette décision?»

M. le Municipal Laurent Wehrli remercie l'interpellateur pour ses questions. Le thème est effectivement d'actualité et fait couler beaucoup d'encre. La Municipalité répond comme suit aux différentes demandes:

«Oui, la Municipalité est candidate pour étudier l'accueil du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts sur son territoire. Montreux est d'ailleurs la première ville vaudoise à avoir écrit au Conseil d'Etat, le 5 décembre 2008, suite au refus du projet Bellerive lors de la votation du 30 novembre 2008. Elle a ainsi clairement montré son intérêt à accueillir ce musée.

Le Conseil d'Etat annoncera prochainement la procédure officielle retenue en vue de la sélection du site du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts. La Municipalité vous rappelle, qu'à ce stade, plusieurs villes se sont montrées intéressées: outre Montreux, il y a Lausanne, pour laquelle un groupe de travail spécifique a été créé, Ollon, Nyon et Yverdon-les-Bains.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a d'ores et déjà prévu une information publique, durant le mois de mars, qui permettra de mieux comprendre les raisons du refus du projet Bellerive.

Votre Conseil a pourtant déjà été informé, la dernière fois lors du Conseil de décembre 2008 en réponse à l'interpellation Rochat.

Bien entendu, la Municipalité consultera votre Conseil, selon l'évolution du dossier et si cela s'avérait nécessaire. Par ailleurs, des informations vous parviendront, sans doute dès le prochain Conseil du mois d'avril, en regard des délais imposés par le Conseil d'Etat.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de l'interpellateur».

M. Emmanuel Gétaz remercie la Municipalité pour ses réponses et de son engagement afin que Montreux soit candidate pour cet accueil.

M. le Président Salvatore Giannone donne lecture des titres des quatre motions qui ont été déposées sur son bureau:

La première motion, signée par Mme Irina Gote; s'intitule: «Pour une politique communale dynamique en matière de prise en charge des écoliers en dehors des heures scolaires».

La deuxième motion, signée par Mme Irina Gote, s'intitule: «Demande à la Municipalité de détailler et communiquer sous forme de rapport les mesures qu'elle prend ou entend prendre suite à l'audit de la Cour des comptes».

La troisième motion, signée par M. Pierre Rochat, s'intitule: «Pour un engagement montreusien dans le projet régional de patinoire».

La quatrième motion, signée par M. Emmanuel Gétaz, s'intitule: «Pour une commune de Montreux en toute liberté».

Ces motions seront développées lors de la prochaine séance.

### 11. Autres objets s'il y a lieu

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est parce que notre règlement précise à son article 149 que les communications de la Municipalité ne donnent pas lieu à discussion que je prends la parole en fin de séance au moment du point des «autres objets s'il y a lieu».

Car, Monsieur le Président, il se trouve qu'il y a justement lieu.

En effet, au point 5 de la communication sur l'état des motions, postulats et pétitions en suspens, je souhaite m'opposer fermement aux raisons que la Municipalité invoque pour considérer que le traitement du postulat Bécherraz sur «l'école à journée continue» est clos.

C'est pour le moins cavalier, voire même de mauvaise foi, de décider qu'il nous faut circuler car il n'y a plus rien à voir!

L'argumentation municipale (page 3 de la communication) signale bien que notre Conseil a voté un amendement qui refuse de prendre acte de la réponse au postulat Bécherraz. Cela est exact. Mais ce qui n'est pas exact, ce sont les raisons pour lesquelles notre Conseil aurait refusé cette réponse.

La Municipalité prétend que c'est parce qu'il n'était pas prévu «d'ouverture de structure d'accueil parascolaire supplémentaire sur le territoire communal» et donc qu'il n'y a rien à répondre.

Mais Madame et Messieurs de la Municipalité, ce n'est pas parce qu'il n'y avait pas de projet nouveau en cours

que le Conseil a considéré qu'il n'y avait pas de réponse à M. Bécherraz.

C'est parce que le Conseil n'a reçu aucune explication sur la façon dont la commune permet ou ne permet pas actuellement l'accueil des écoliers à journée continue.

Aucune analyse n'a été faite à ce propos concernant les structures actuelles. Jamais il n'a été demandé d'en ouvrir des supplémentaires!

Il s'agit d'abord de savoir si ce qui existe répond à la demande ou non. Or, en cela, nous n'avons reçu aucune réponse.

Et puisqu'il faut malheureusement rater sur le clou pour obtenir ce qui devrait aller de soi, le titre d'une nouvelle motion a été déposé ce soir.

Il est tout de même assez désagréable de devoir utiliser ce moyen alors que le simple bon sens municipal aurait pu répondre à la demande».

M. Jean-Pierre Buholzer donne lecture de son intervention:

«Selon la communication de la Municipalité au Conseil communal, concernant le postulat N° 33, intitulé «Sauvons le Ned», il est notamment indiqué que la Municipalité sera en mesure de répondre à ce postulat d'ici la fin de l'année en cours.

Rappelons également que la BCV est censée recouvrer son bien (tout le bâtiment) le 31 janvier 2010.

Aussi nous ne pouvons pas accepter cette réponse de la Municipalité, car les délais ne jouent pas.

En effet, pour tout ce qui touche à la programmation des concerts, à l'engagement des artistes, les contrats sont conclus de trois à six mois à l'avance, je le répète, de trois à six mois à l'avance.

Cela signifie que fin août déjà les organisateurs de ces soirées musicales ne pourront que renoncer à la mise sur pied

de concerts en 2010, vu l'ignorance du sort réservé au bâtiment.

C'est ainsi que le NED mourra de sa belle mort! Quel gâchis!

Nous ne pouvons pas accepter un tel dénouement.

Ainsi, dorénavant, nous ferons notre devise légèrement déformée:

Ned-toi, le ciel t'aidera!

Cette devise donnera un sens à notre action, tant que le NED et le bâtiment ne seront pas sauvés!

A bon entendeur, salut!»

M. Pierre RoCHAT déplore les problèmes de parcage quand il y a, le même soir, la séance du Conseil communal et une représentation au Théâtre du Vieux Quartier et demande que le nécessaire soit fait afin de trouver une solution.

M. le Syndic Pierre Salvi tient à remercier publiquement MM Laurent Wehrli et Laurent Baillif pour l'excellent travail accompli en ce qui concerne la mise sur pied des manifestations sportives concernant les Jeux Internationaux des écoliers qui ont réuni dernièrement des jeunes de nombreux pays, car ces joutes se sont déroulées dans les meilleures conditions tant au plan de l'organisation et des infrastructures mises en place que sur le plan météorologique.

M. Grégoire Furrer tient aussi à adresser des remerciements au Marché de Noël, aux associations participantes et à la Municipalité concernant le nouveau concept d'animation de l'Isba.

M. le Président lève la séance à 22h05.

Extraits des procès-verbaux des séances du Conseil communal du 10 décembre 2008, du 28 janvier 2009 et du 25 février 2009.  
Les versions complètes des procès-verbaux peuvent être obtenues au Greffe municipal.

**GENDRE & EMONET**  
GÉRANCE FIDUCIAIRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX  
TÉLÉPHONE 021 977 30 50 FAX 021 977 30 27  
[www.gendre-emonet.ch](http://www.gendre-emonet.ch)

**CORNAZ**  
**FONTANELLAZ**  
**CONSTRUCTIONS SA**

**Bâtiment - génie civil**  
Ch. de La Veyre d'En-Haut B 16 - 1806 St-Légier  
Tél. 021 921 45 91 - Fax 021 921 97 29  
[cfconstruction@bluewin.ch](mailto:cfconstruction@bluewin.ch)



## Groupe HOLDIGAZ pour répondre aux défis du futur



diémond  
sanitaire

brauchli  
chauffage

roos  
ventilation

novogaz  
cuisines



HOLDIGAZ - Avenue Général-Guisan 28 - 1800 Vevey - Tél. +41 21 925 87 87 - info@holdigaz.ch - www.holdigaz.ch

## Via Ferrata aux Rochers-de-Naye

www.mob.ch  
☎ 0900 245 245 (CHF 1.- min)

**GOLDENPASS**  
SERVICES



MONIQUE TOUZEAU  
**TOUZEAU**

*Passionnément*



*Extrêmement*

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION DE LA MAISON - LISTES DE MARIAGE  
28, AVENUE DU CASINO · 1820 MONTREUX · 021 966 30 10  
[WWW.TOUZEAU.COM](http://WWW.TOUZEAU.COM)